

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

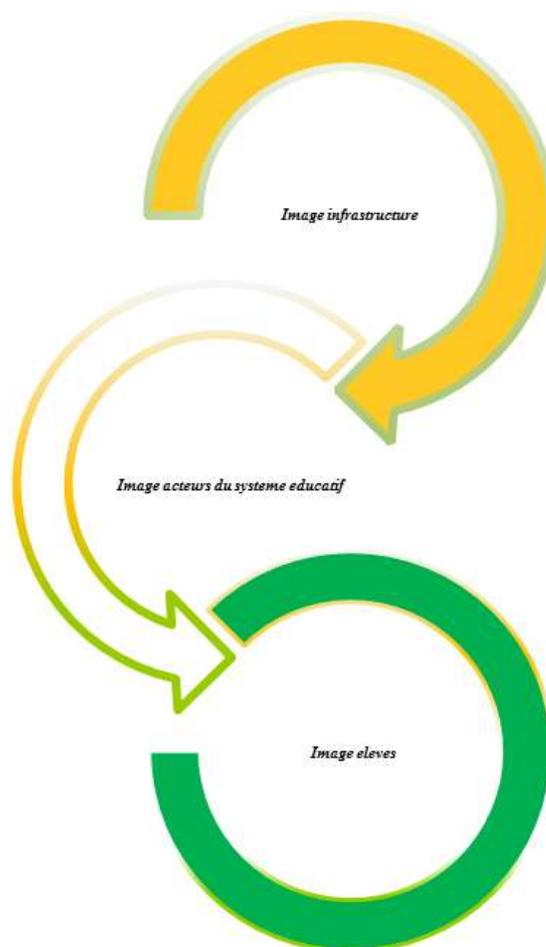
TASK FORCE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

PLAN SECTORIEL EDUCATION/FORMATION 2016 – 2025



Avril 2017

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	11
1. CONTEXTE	12
1.1. Contexte général	12
1.2. Contexte politique et institutionnel	12
1.3. Contexte démographique	13
1.4. Contexte économique et social	14
1.5. Contexte programmatique	15
1.6. Démarche méthodologique	16
2. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SECTEUR	17
2.1. État des lieux du secteur Éducation/Formation	17
2-2 Déterminants stratégiques du secteur de l'Éducation et de la Formation	26
3. CADRAGE STRATEGIQUE DU PLAN SECTORIEL EDUCATION/FORMATION	30
3-1 Vision de développement du secteur de l'Éducation et de la Formation	30
3-2-1 Programmation stratégique du sous-secteur du Préscolaire	37
3-2-2 Programmation stratégique des sous-secteurs du Primaire et de l'Alphabétisation	40
▪ Produit 2.2 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.	44
3-2-3 Programmation stratégique du sous-secteur du Secondaire Premier Cycle	47
3-2-4 Programmation stratégique du sous-secteur du second Cycle du Secondaire général	49
3-2-5 Programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	52
3-2-6 Programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur	57
3-2-7 Programmation stratégique du sous-secteur de la Recherche Scientifique	62
3-2-8 Programmation stratégique relatif au Cadre Institutionnel et Organisationnel	64
4. COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE.....	72
4-1 La mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation	72
4-2 Les dépenses courantes du PSE	74
4-3 Les dépenses d'investissement du PSE	74
4-4 Le coût total du PSE	75
4-5 La soutenabilité financière du PSE	76
4-6 Les financements extérieurs disponibles	77
4-7 Les financements à rechercher	78
5. MODALITES ET CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE.....	78
5-1 Contraintes de capacités et mesures de renforcement	78
5-2 Analyse des risques et des mesures de prévention	83
6. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	84
6-1 Arrangements institutionnels	84
6-1-1 Exécution des financements sectoriels	84
6-1-2 Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie	85
Annexes 2 : Récapitulatif des indicateurs non générés actuellement par le système statistique (national et sectoriel)	109

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APE	Association des Parents d'Élèves
APR	Année la plus récente
BAD	Banque Africaine de Développement
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BNTED	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
BP	Brevet Professionnel
BT/BTS	Brevet de Technicien / Brevet de Technicien Supérieur
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CACE	Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance
CAFOP	Centres d'Animation et de Formation Pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEI	Coefficient d'efficacité interne
CEPE	Certificat d'Études Primaires Élémentaires
CODIPOST	Projet de Codification des Postes de Travail
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage
CPPE	Centre de promotion de la petite enfance
DAF	Direction des Affaires Financières
DCPE	Direction de la Conjoncture et de la Prévision Économiques
DDENET	Direction départementale de l'éducation nationale et de l'enseignement technique
DDP	Développement décentralisé participatif
DELIC	Direction des Écoles, Lycées et Collèges
DESS	Diplôme d'Études Supérieures de Spécialité
DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DIJE	Développement intégré du jeune enfant
DPE	Développement de la petite enfance
DPE	Direction de la Planification et de l'Évaluation
DRENET	Direction régionale de l'éducation nationale et de l'enseignement technique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSPS	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques

DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
DVSP	Direction de la Veille et du Suivi des Programmes
EDHC	Éducation aux droits de l’homme et du citoyen
EDS-MICS	Enquête démographique et de santé – <i>Multiple Indicator Cluster Survey</i>
EHSS	Enfants hors du système scolaire
ENF	Enseignement non formel
ENS	École Normale Supérieure
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistique et d’Économie Appliquée
ENSETE	Enquête nationale sur la situation de l’emploi et du travail des enfants
ENV	Enquête sur le niveau de vie des ménages
EP	Éducateur préscolaire
EPA	Éducateur préscolaire adjoint
ET	Enseignement Technique
ETFP	Enseignement technique et la formation professionnelle
EVS	Espérance de vie scolaire
FMI	Fonds Monétaire International
FQ	Formation qualifiante
GPE	Global Partnership for Education
IA	Instituteur adjoint
IEPP	Inspection de l’enseignement préscolaire et primaire
IGEN	Inspection générale de l’Éducation nationale
IIFE	Institut International de Planification de l’Éducation
INFS	Institut national de Formation Sociale
INS	Institut National de la Statistique
IO	Instituteur ordinaire
IPNETP	Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel
IPS	Indice de parité des sexes
IRC	International Rescue Committee
ISU	Institut de Statistique de l’UNESCO
LMD	Licence–Master–Doctorat
LT	Lycée technique
MEMEASFP	Ministère d’État, Ministère de l’Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

MENET	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MPFFPE	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MPMEF	Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances
MSFFE	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMT	Plan d'action à moyen terme
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PC	Professeur de collège
PDI	Personnes déplacées internes
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune Et Développement des Compétences
PIB	Produit intérieur brut
PL	Professeur de lycée
PND	Plan National de Développement
PNN	Plan National de Nutrition
PNR	Pôle Nationaux de Recherche
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PPU	Programme Présidentiel d'Urgence
PSE	Plan Sectoriel Education/Formation
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUAEB	Projet d'Urgence d'Appui à l'Éducation de Base
QCM	Questions à choix multiples
RCR	Rapport des chances relatives
REM	Ratio élèves-maître
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
TAAM	Taux d'accroissement annuel moyen
TBS	Taux brut de scolarisation

TGIS	Taux Global d'Insertion des Sortants
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPD	United Nations Population Division
URI	Unité de Recherche Industrielle

AVANT-PROPOS

Après deux décennies de crises sociopolitiques, le Gouvernement a donné une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers une stratégie de redressement et de développement contenue dans le Plan national de développement, dont l'ambition phare est de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent d'ici 2020 avec une base industrielle solide.

Depuis mai 2011, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes structurelles et entamé de nombreux chantiers pour restaurer la confiance et bâtir une croissance forte et durable.

Selon le dernier rapport (février 2017) de la Banque mondiale sur la situation économique en Côte d'Ivoire, le taux de croissance devrait atteindre 7,9% en 2016, ce qui place la Côte d'Ivoire au deuxième rang de l'Afrique Sub-Saharienne et largement au-dessus de la moyenne continentale qui est de 1,5%. Les projections pour 2019 donnent environ 7,5%.

Toutefois, selon le même rapport, pour maintenir durablement cette dynamique de croissance le pays devra diversifier son économie et accroître la performance de son système éducatif. En effet, aucun pays ne peut aujourd'hui relever au mieux le défi de la compétitivité dans un système d'économie globalisée sans s'appuyer sur des ressources humaines productives de qualité.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire a toujours placé l'éducation et la formation au rang de priorité nationale à en juger par l'évolution et le niveau des dépenses effectuées pour le secteur, reflétant des arbitrages intersectoriels très favorables. Les ressources allouées au secteur sont appelées à augmenter, au vu des perspectives d'évolution de l'économie et des finances publiques.

En conséquence, le Plan National de Développement (PND 2016-2020) accorde au secteur éducatif un rôle moteur dans son axe stratégique n°2, à savoir, «l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social». La mise à niveau du système d'éducation nationale et l'élargissement des possibilités d'éducation et de formation constituent un élément central de la stratégie du Gouvernement visant à renforcer l'unité nationale et à soutenir la croissance économique.

L'élaboration du plan sectoriel éducation/formation 2016-2025 vient à point nommé pour opérationnaliser le plan national de développement et contribuer ainsi à l'avènement d'une Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde.

Le Premier Ministre

Amadou Gon COULIBALY

PREAMBULE

Les départements ministériels en charge de l'éducation et de la formation de la Côte d'Ivoire (le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Secrétariat d'État chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) sont engagés dans une démarche de planification sectorielle depuis 2007.

L'intérêt d'une telle démarche est triple :

- a) il existe de fortes interdépendances entre les différents sous-secteurs. Par exemple, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ne peuvent mener leur politique de qualité que si l'enseignement général a donné aux jeunes les aptitudes et les connaissances nécessaires et a ainsi rendu possible des orientations dans les spécialités souhaitées ;
- b) il existe de nombreuses problématiques communes à l'ensemble des segments du système éducatif, comme la gestion des ressources humaines, la question des dépenses de transfert (bourses), les disparités dans l'accès aux services éducatifs. Les chances de succès des politiques sur ces problématiques communes sont améliorées si une stratégie commune est définie et comprise par tous ;
- c) l'enveloppe budgétaire du secteur doit être harmonieusement partagée, sachant que la circulation des flux entre les différents segments du secteur commande dans la réalité l'essentiel de ce partage.

C'est dans cette optique, qu'une cellule technique de coordination et de suivi des politiques et plans stratégiques, dénommée Task-Force, a été créée. Elle a pour missions de/d' :

- **coordonner** l'élaboration de la mise en œuvre de l'analyse diagnostique du secteur, l'élaboration de diagnostics portant sur des problématiques sous-sectorielles et les travaux de préparation des plans sectoriels ;
- **initier** l'évaluation de documents de planification dans le secteur ;
- **organiser** la revue sectorielle annuelle ;
- **assurer** la cohérence des travaux des groupes de travail de thématiques transversales et de veiller à la valorisation de leurs résultats ;
- **appuyer** la préparation des dossiers de requête et de plaidoyers en liaison avec les ministères en charge de l'économie et des finances ;
- **veiller** à la mise en œuvre des conclusions et des recommandations des évaluations des plans d'action stratégiques ;
- **promouvoir** et de **faciliter** la concertation entre les acteurs du secteur, les partenaires techniques et financiers et la société civile.

Conformément à ses missions, la Task Force a piloté l'élaboration du plan sectoriel décennal 2016-2025 qui a pris le relais du Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT) mis en œuvre sur la période 2012-2016.

Ce nouveau plan sectoriel qui est adossé à une analyse diagnostique approfondie, le Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN 2015), constituera la boussole du secteur pour les dix prochaines années. Il servira également de référence aux appuis des partenaires extérieurs, notamment à un nouveau don du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE).

C'est l'occasion pour nous de remercier et de féliciter l'ensemble de nos collaborateurs, les personnes ressources issues des ministères chargés du plan, du budget, de l'économie et des finances, de la fonction publique et de la protection de l'enfant, les représentants des collectivités territoriales, des syndicats, des ONG nationales et internationales, des associations de parents d'élèves et d'étudiants et de la société civile en général qui ont contribué à son élaboration. Nous exprimons particulièrement notre profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers pour leurs appuis multiformes.

Nous nous félicitons de la bonne qualité du dialogue sectoriel et de la bonne marche du cadre partenarial. Sans nul doute que ces éléments de contexte ont été déterminants dans l'aboutissement des travaux. Ils le seront encore davantage pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan décennal.

Aussi exhortons-nous l'ensemble des acteurs du secteur à s'approprier le plan sectoriel 2016-2025, les plans d'action budgétisés qui l'opérationnaliseront par périodes de quatre ou trois et le plan opérationnel de suivi et d'évaluation.

Pour notre part, nous assurons la communauté éducative et les partenaires de l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les réformes envisagées et à financer le plan sectoriel éducation/formation 2016-2025 dans les limites du cadrage financier opéré à l'issue des arbitrages intra-sectoriels.

L'enjeu est que d'ici 2025, le système éducatif ivoirien assure à tous les enfants et adultes une éducation et une formation de qualité, équitable et inclusive qui prend en compte les besoins de transformation du citoyen, le rend capable de contribuer au développement socioéconomique de sa communauté et de la société ivoirienne et lui assure les capacités de compétitivité et d'innovations technologiques.

**Le Ministre de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Kandia CAMARA

Prof Ramata BAKAYOKO-LY

INTRODUCTION

Le Plan Sectoriel Éducation/Formation couvrant la période 2016-2025 constitue un document d'opérationnalisation de l'orientation stratégique relative à l'accélération du développement du capital humain et de la promotion du bien-être social retenue par le PND 2016-2020. Il traduit la vision du secteur de l'Éducation et de la Formation de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire des ressources humaines de qualité et productives à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive et qui est en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

Ainsi, les différentes Actions Stratégiques identifiées pour l'atteinte des objectifs que le secteur s'est fixés s'appuient sur l'amélioration de l'accès équitable aux différents niveaux du système éducatif à travers (i) l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre éducative et de formation, (ii) l'amélioration de l'environnement scolaire, familiale et communautaire pour une demande plus accrue des services d'éducation, et (iii) l'amélioration de la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système.

L'élaboration de ce document de stratégie sectorielle est le fruit d'un travail collectif et coopératif qui a connu, à chacune de ses étapes, l'implication de toutes les parties prenantes sous la coordination de la Task Force et avec l'appui constant et multiforme des Partenaires Techniques et Financiers particulièrement l'Agence Française de Développement, l'Ambassade de France, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque mondiale, la Fondation JACOBS, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), l'IIPE Pôle de Dakar de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Le présent document (Plan Sectoriel Éducation/Formation 2016-2025), élaboré conformément aux normes en matière de planification stratégique et opérationnelle, est structuré en six parties : (i) la première partie présente le contexte général, politique, démographique, économique et social du pays ainsi que le contexte programmatique du secteur de l'éducation et de la formation, et enfin la démarche méthodologique ; (ii) la deuxième met l'accent sur le diagnostic stratégique du secteur ; (iii) la troisième partie développe la vision et les orientations inhérentes aux différents sous-secteurs, à travers le cadrage stratégique du Plan ; (iv) la quatrième partie est réservée à l'analyse des coûts et du financement de la stratégie sectorielle ; (v) la cinquième partie est consacrée aux modalités et capacités de mise en œuvre ; (vi) la sixième et dernière partie présente les dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

1. CONTEXTE

1.1. Contexte général

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest et s'étend sur une superficie de 322 462 km². Elle est bordée à l'Est par le Ghana, à l'Ouest par le Libéria et la Guinée et au Nord, par le Mali et le Burkina Faso. Elle dispose d'un littoral d'un peu plus de 500 km dans sa partie Sud.

Le relief relativement peu accidenté est composé de plaines au Sud, de plateaux étagés au Centre et au Nord et de montagnes à l'Ouest dont le point culminant est le Mont Nimba (1 753 mètres). Il s'accompagne de mouvements saisonniers tropicaux marqués par de fortes précipitations de type mousson dans de nombreuses parties du pays : les pluviométries annuelles moyennes variant entre 900 mm (au Nord) et 2 300 mm (au Sud).

Sur le plan administratif, le pays est divisé en 14 districts dont deux districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro), 31 régions, 108 départements, 510 sous-préfectures et 197 communes. Au niveau déconcentré, la région est dirigée par un Préfet de région, le département par un Préfet de département et la sous-préfecture par un Sous-préfet. Au niveau décentralisé, le District est dirigé par un Gouverneur nommé, la région par un Président de Conseil régional et la Commune par un Maire élus.

Au plan de la structuration sociolinguistique, la population ivoirienne est composée d'une soixantaine de groupes ethniques qu'on peut répartir par ordre d'importance entre les quatre grandes aires sociolinguistiques suivantes : Akan, Mandé, Gur ou Voltaïque et Krou. La population vivant en Côte d'Ivoire se répartit en 2012 entre deux grandes religions, à savoir l'islam (40,4 %) et le christianisme (40,3 %) suivi de loin par les animistes (5,5%). Le Français, langue officielle d'enseignement et dans l'administration publique, est lu et écrit par 45 % de la population¹.

1.2. Contexte politique et institutionnel

Depuis le début des années 1990, la situation sociopolitique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire s'est fortement dégradée. Cette longue période fragile est marquée, entre autres, par : (i) des tensions nées du retour au multipartisme en 1990 ; (ii) une aggravation des tensions sociales et intercommunautaires liées au foncier rural ; (iii) le coup d'état militaire de 1999 ; (iv) la crise militaro-politique de 2002 qui a vu la partition du pays et la destruction des infrastructures et équipements tant économiques que sociaux sur l'étendue du territoire national, entraînant ainsi le déplacement interne et externe des populations ; (v) la crise postélectorale de décembre 2010 à avril 2011.

Avec la fin de la crise postélectorale en avril 2011, la situation sociopolitique s'est progressivement normalisée sur l'ensemble du territoire national et le pays s'est engagé dans un processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale, dans un environnement sécuritaire nettement amélioré. Les appuis multiformes accordés en 2012 par les partenaires au développement ont contribué à assurer les conditions favorables au retour durable des déplacés. Ceci a favorisé le retour dans leurs lieux d'origine de la grande majorité des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés ivoiriens qui avaient fui les violences. Ainsi, 2 millions de personnes déplacées depuis la crise de 2002 sont retournées dans leur région d'origine dont la majorité à Abidjan². En février 2015, le nombre de PDI en Côte d'Ivoire était estimé à 300 000 personnes.

¹ EDS-MICS 2011-2012

² Source : IDMC (Internal Displacement Monitoring Center), en Français (Centre de Suivi des déplacements internes)

1.3. Contexte démographique

De 1,8 millions d'habitants en 1920, la population de la Côte d'Ivoire a considérablement augmenté pour atteindre 3,1 millions d'habitants en 1955 puis 6,7 millions d'habitants en 1975. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 donnait une population de 15,4 millions d'habitants. Les derniers résultats du RGPH 2014 situent la population totale résidente à 22,7 millions d'habitants. Les prévisions pour le futur laissent présager d'une poursuite de la croissance de la population estimée à environ 27,2 millions en 2025.

La population croît à un rythme relativement élevé, même si on note une baisse du rythme d'accroissement au cours des dernières années consécutives à une baisse de la fécondité. Ainsi, d'un taux moyen de croissance annuelle avoisinant les 3,7 % entre 1960 et 1998, on est passé à 2,5 % entre 1998 et 2014. Les perspectives indiquent une baisse de cet indicateur pour la période 2014 - 2025. Si dans le passé, les flux migratoires ont fortement joué dans la dynamique de population, celle-ci est aujourd'hui largement tributaire du taux d'accroissement naturel ; le solde migratoire tendant à s'annuler³. Ainsi, le taux brut de natalité se situait à 37 ‰ et le taux brut de mortalité autour de 11 ‰ en 2012.⁴

La population ivoirienne se caractérise par une forte proportion de jeunes, avec 41,8 % de la population âgée de moins de 15 ans en 2014⁵. Les 15-64 ans représentent plus de la moitié (55,6 %) de la population totale tandis que les personnes de 65 ans et plus ont un poids de 2,6 %, donnant un taux de dépendance encore élevé, à 80 dépendants pour 100 actifs potentiels de 15-64 ans, ou encore 116 dépendants pour 100 actifs potentiels de 20 à 64 ans. La structure par sexe révèle une prédominance des hommes, constituant 51,6% de la population totale en 2014, donnant un rapport de masculinité en faveur des hommes, de 107 hommes pour 100 femmes⁶. La population vivant en Côte d'Ivoire est inégalement répartie sur le territoire national. Si la densité moyenne brute nationale est de l'ordre de 70 habitants/km², il n'en demeure pas moins que la grande majorité de la population (75 %) vit dans le sud forestier bien que cette zone couvre un peu moins de la moitié du territoire national (soit 47 %). Compte tenu de ce fait, les plus fortes densités se trouvent en milieu forestier en dehors des grandes villes au contraire des régions de savane. Ces forts écarts ont une incidence directe sur les modes d'organisations scolaires et leurs coûts.

La population scolarisable des 3 à 23 ans est passée de 8,7 à 12,7 millions entre 2000 et 2012 et est amenée à progresser pour atteindre 14,7 millions d'enfants et de jeunes d'ici 2025. Toutefois, bien qu'en hausse, le poids de la population scolarisable dans la population totale décroît, passant de près de 55% en 2000 à 50% en 2012 et ne pourrait représenter que 46 % en 2025. Cette tendance baissière est constatée au niveau de tous les groupes d'âges, avec une baisse plus accentuée au niveau des groupes d'âges préscolaire et primaire. Cette évolution résulte d'une augmentation moins rapide de la population sur la période, notamment parmi les groupes d'âges jeunes, consécutive à une perspective de réduction de la fécondité.

Malgré tout, la pression démographique qui s'exerce sur le système éducatif reste forte. Les besoins en écoles, salles de classe, enseignants et intrants pédagogiques seront amenés à croître pour améliorer les conditions d'enseignement actuelles et répondre de façon adéquate aux nouvelles demandes.

³ Le taux net de migration se situerait à 0,1 % (PRB, 2014).

⁴ EDS-MICS 2012

⁵ RGPH, 2014

⁶ RGPH, 2014

1.4. Contexte économique et social

Après plus d'une décennie de crise sociopolitique, socio-économique et socio-culturelle, le Gouvernement a donné une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers une stratégie de redressement et de développement contenue dans le premier Plan National de Développement (PND 2012-2015) dont l'ambition phare est de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent d'ici 2020. Il prend la relève du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2015), dont la mise en œuvre a été quelque peu compromise par cette crise. Le PND présente un programme complet et ambitieux de réformes qui tient compte des nouveaux défis auxquels est confrontée la Côte d'Ivoire ; il s'appuie en outre sur un vaste programme d'investissements publics et privés et la viabilité à terme des finances publiques^{7 8}.

Le premier PND aura ainsi permis de renouer rapidement avec la croissance économique, en permettant à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des taux de croissance du PIB réel de 10,7% en 2012 et 9,2% en 2013 et de rompre ainsi avec une économie fonctionnant au ralenti durant la décennie 2000 (qui affichait alors un taux de croissance annuel moyen de 1,1%) sous l'effet notamment d'une instabilité socio-politique chronique dont le point d'orgue aura été la crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011 ayant entraîné une chute de 4,4% du PIB. Sur la période 2000-2013, le PIB réel, exprimé en valeurs monétaire de 2013, aura ainsi progressé de 11 984 à 15 460 milliards de FCFA. La nouvelle dynamique de croissance, tirée par les investissements, entamée en 2012 et confirmée en 2013 et 2014 devrait, selon les prévisions, se poursuivre dans les années à venir.

Les perspectives de croissance sur la période 2016-2020 seront orientées par l'élaboration du second PND en adéquation avec l'objectif de l'émergence à l'horizon 2020. Dans ce contexte, la poursuite des investissements publics et privés permettrait d'atteindre une croissance moyenne annuelle d'environ 9% tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire à travers une industrialisation progressive du tissu économique, la mise en œuvre de réformes renforçant la qualité du climat des affaires et l'exécution de grands projets miniers identifiés par le Gouvernement⁹. Dans une telle configuration, il est attendu un doublement du PIB réel d'ici 2021.

Les évolutions récentes du PIB ont permis aux populations vivant en Côte d'Ivoire de voir leur niveau de vie croître depuis 2011. Ainsi, après une longue période de détérioration et de stagnation, qui a caractérisé les années 2000-2011, le PIB/habitant a connu une belle embellie, passant, en termes réels, de 599 464 FCFA en 2011 (son niveau le plus bas enregistré sur la période) à 647 117 FCFA en 2012, et 689 170 FCFA en 2013 (soit un gain de 15%). Ce niveau reste cependant encore en deçà du niveau enregistré en 2000, de 741 708 FCFA par habitant, qui est toutefois prévu être atteint et dépassé dès 2015¹⁰.

Par rapport aux autres pays de la CEDEAO, la croissance réelle sur la période 2000-2013 aura été moins importante en Côte d'Ivoire, de 2% en moyenne par an, contre 4,9% pour les pays de la CEDEAO. Ce faible taux est à mettre à l'actif de l'instabilité sociopolitique, comme vu

⁷ Qui s'appuie sur les ressources fiscales de l'État, la levée de fonds sur les marchés financiers et les appuis des partenaires techniques et financiers (PTF).

⁸ FMI 2013

⁹ Parmi les principales réformes engagées on peut citer : la création d'un guichet unique d'investissement, l'adoption d'une loi sur la concurrence, l'adoption d'un cadre réglementaire des partenariats public-privés (PPP), la création d'un tribunal du commerce, l'adoption et la révision des codes sectoriels des mines, pétrole et télécommunications et l'adoption d'une loi-cadre portant développement des petites et moyennes entreprises (PME).

¹⁰ Direction Générale de l'Économie, MPMEF

précédemment. Pour la seule période 2012-2013, la Côte d'Ivoire affiche en revanche un niveau de taux de croissance bien au-dessus de ses voisins : 10 % contre 5,6 % pour ces derniers.

Aussi la politique nationale de protection sociale instaurée à l'échelle nationale et qui s'inscrit dans le cadre du PND contribue-t-elle à garantir l'accès des enfants issus des ménages les plus pauvres aux services sociaux de base et à soutenir les stratégies de protection contre toutes les formes de violences, abus et exploitation des groupes vulnérables en particuliers les enfants.

1.5. Contexte programmatique

En novembre 2007, le secteur Éducation/Formation s'est engagé dans une analyse diagnostique approfondie du système éducatif qui a mis en évidence avec rigueur et objectivité ses forces et ses faiblesses.

Ainsi, sur la base des éléments de ce diagnostic, la Côte d'Ivoire a élaboré en 2011, avec l'adhésion du groupe de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), un Plan sectoriel intérimaire dénommé Plan d'Action à Moyen Terme du secteur Éducation/Formation pour la période 2012-2014 (PAMT). L'objectif de ce plan était de restaurer le système éducatif dans ses fondamentaux après dix années de crise et de jeter les bases d'un développement soutenable pour le secteur à l'horizon de l'année 2020.

De façon générale le PAMT dont l'exécution s'est prolongée de fait jusqu'en 2016 a permis une amélioration de l'accès à tous les niveaux. De même, les taux d'achèvement ainsi que les taux de réussite aux différents examens se sont également améliorés. Le système éducatif quasi exsangue au sortir de la longue crise sociopolitique est en scelle et sa renaissance est attestée par l'évolution des indicateurs classiques entre 2012 et 2016.

Toutefois, des points faibles demeurent. Il s'agit notamment des difficultés d'accès pour les filles et les populations défavorisées, du faible niveau de lecture, d'écriture et de calcul, des taux de redoublement et d'abandon extrêmement élevés, d'un aléa relativement important dans l'allocation des ressources, de la part importante de l'enseignement privé, des grèves récurrentes des enseignants, des élèves et étudiants, des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour les diplômés.

De fait, la revue à mi-parcours réalisée en 2014 de la mise en œuvre du PAMT a mis en exergue un bilan mitigé en raison essentiellement de la faible mobilisation des financements internes et externes, de l'absence d'une stratégie de communication, d'une faible appropriation des acteurs et du manque de coordination et de suivi dans un contexte de sortie de crise politico-sociale.

En conséquence, certaines mesures inscrites dans le PAMT n'ont pas pu être mises en œuvre : la mise en place des sous-cycles en lien avec la réduction du taux de redoublement, le recrutement des instituteurs adjoints, le recrutement régionalisé des enseignants, le monitoring des carrières scolaires, le SIGE sectoriel, etc.

Au terme de la mise en œuvre du PAMT et fort des leçons apprises, le Gouvernement a entrepris la préparation d'une nouvelle stratégie sectorielle à visée décennale. Ainsi, une nouvelle analyse diagnostique du secteur de l'éducation et de la formation (RESEN 2015) a été réalisée de novembre 2014 à juillet 2015, de manière à identifier objectivement les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et menaces. Ce diagnostic a permis également de faire le point des progrès réalisés depuis le précédent élaboré en 2009 sur la base des données de l'année 2007.

Parallèlement aux travaux du RESEN, les équipes nationales ont développé avec l'appui technique de l'UNICEF et de l'UNESCO (IPE-Pôle de Dakar) en avril 2015 un modèle de simulation économique et financier pour l'évolution du secteur Éducation/Formation jusqu'en 2025. Ce modèle qui projette les anticipations de ressources publiques et celles des dépenses du secteur permet d'évaluer dans quelle mesure les politiques envisagées seront soutenables dans un horizon donné.

En octobre 2015, un atelier co-présidé par les Directeurs de Cabinet du secteur Éducation/Formation a réuni, autour de la Task Force, les techniciens des trois sous-secteurs et des Ministères techniques du Plan, de l'Économie et des Finances ainsi que ceux de la Task Force et des Partenaires Techniques et Financiers, en vue d'apprécier les orientations stratégiques en lien avec le modèle de simulation pour prise de décision.

À l'issue de cet atelier, un scénario de référence pour le développement du secteur a été adopté, permettant de concilier les ressources disponibles avec les intentions stratégiques exprimées par les représentants des différents sous-secteurs.

De novembre 2015 à février 2016, huit groupes thématiques constitués de cadres des trois ministères, de personnes ressources des ministères en charge du plan, du budget, de l'économie et des finances, de représentants des ONG nationales et internationales, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et d'étudiants, ont réalisé sous la coordination de la Task Force sectorielle et avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la première version complète du plan sectoriel du secteur Éducation/Formation 2016-2025.

Ce plan stratégique a été largement partagé avec l'ensemble de la communauté éducative à travers huit (8) ateliers de partage et d'appropriation organisés par la Task Force avec le soutien financier des PTF, du 17 mars au 1^{er} juillet 2016. Ce processus de partage a permis de recueillir leurs commentaires et contributions et de relever, entre autres, des insuffisances au niveau du cadre de résultats.

Aussi, en octobre 2016, deux ateliers ont-ils été organisés avec le soutien technique et financier de l'UNICEF et du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) en vue d'élaborer un Plan Opérationnel de Suivi et d'Évaluation (POSE) du Plan Sectoriel Éducation/Formation (PSE).

En novembre 2016, les PTF ont transmis leurs derniers commentaires en prélude à l'endossement du PSE.

De février à avril 2017, plusieurs ateliers de finalisation des outils de planification stratégique du secteur Éducation/Formation ont été organisés par la Task Force, avec le soutien technique et financier de l'UNICEF et du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Il s'est agi, au cours de ces ateliers, de prendre en compte les commentaires découlant de l'évaluation externe du PSE 2016-2025 et du Secrétariat du PME, ainsi que ceux des PTF et du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE). Il s'est agi également, de consolider le développement du nouveau cadre de résultats et du Plan d'Action Triennal Budgétisé (PATB) 2017-2020, de renforcer l'alignement du PSE sur le PND 2016-2020 et sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) et enfin de mieux articuler les différentes composantes du PSE par souci de lisibilité.

1.6. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique qui a servi à élaborer le Plan Sectoriel Éducation/Formation 2016-2025 de Côte d'Ivoire a été celle de la planification stratégique et opérationnelle dans la perspective du Développement Institutionnel et du Renforcement Organisationnel (DIRO) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Ainsi, les outils du DIRO et de la GAR ont été utilisés, notamment le Modèle Intégré d'Organisation (MIO), l'Analyse FFOM (Forces-Faiblesses et Opportunités-Menaces) et l'Analyse Causale, pour réaliser le diagnostic stratégique du secteur et ce, à partir de la revue documentaire du Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RESEN) de la Côte d'Ivoire publié en 2016 et des autres rapports récents tels que : les derniers annuaires statistiques de l'éducation et de la formation, la situation des enfants en dehors de l'école et le rapport de la CONFEMEN sur l'évaluation des apprentissages etc.

Les résultats du diagnostic stratégique réalisé par les principaux acteurs du système réunis au sein de la Task Force, ont été validés par l'ensemble des acteurs.

En abordant la phase de planification stratégique, les résultats du diagnostic, présentés en deux catégories de facteurs (les déterminants stratégiques du système) dont les uns, internes (les forces et les faiblesses) et les autres, externes (les opportunités et les menaces), ont été utilisés pour élaborer la Matrice des Orientations Stratégiques (MOS) dans la perspective du développement des orientations stratégiques susceptibles d'améliorer les performances du secteur. Cette Matrice des Orientations Stratégiques a permis de développer les options stratégiques qui ont servi de focus pour formuler les orientations stratégiques. Les principaux acteurs du système, réunis au sein de la Task Force ont conduit ces travaux avec l'appui des Partenaires Techniques et Financier, et d'un Expert international en Planification stratégique et opérationnel et en développement institutionnel et renforcement organisationnel.

En s'appuyant sur la méthode cadre logique et des outils de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les orientations stratégiques ont été formulées. À partir de celles-ci, les effets, produits et actions stratégiques ont été déclinés. Ces éléments ont servi de repère pour élaborer le cadre des résultats et ainsi que le Plan d'Action Triennal Budgétisé 2017-2020.

2. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SECTEUR

2.1. État des lieux du secteur Éducation/Formation

2.1.1 Accès au système éducatif

L'analyse diagnostique fait état de ce que les effectifs scolarisés se sont accrus à tous les niveaux d'enseignement sur la période 2005-2014, contribuant à une augmentation des niveaux de couverture jusqu'en 2016.

En effet, l'accroissement annuel moyen des effectifs est de 13,6% pour le préscolaire, 7,5% pour le primaire, 8,5% pour le premier cycle du secondaire général, 6,7% pour le deuxième cycle du secondaire général, 11,7% pour l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) et 2,1% pour le supérieur.

Les effectifs du préscolaire ont augmenté de façon importante, notamment depuis 2011, avec le secteur public comme moteur principal des évolutions constatées. Entre 2009 et 2014, environ 70 % des places additionnelles dans le préscolaire sont dues au secteur public (68 % des effectifs

scolarisés en 2014 contre 50 % en 2005). L'offre communautaire se développe peu à peu depuis 2011 avec le soutien de certains partenaires dont l'UNICEF et les structures créées au sein des écoles primaires sont progressivement intégrées dans le système public à travers leur reconnaissance et l'affectation d'au moins un enseignant pris en charge par le MEN¹¹.

Toutefois, la couverture reste encore faible (6 % en 2013 et 8% en 2016) et essentiellement concentrée en milieu urbain. En termes de comparaison internationale, la Côte d'Ivoire se situe approximativement à la moitié de la moyenne des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (14 % au Sénégal et 30 % au Cameroun).

De plus, l'on déplore l'absence d'une politique nationale de développement intégré du jeune enfant devant permettre une meilleure prise en charge de l'enfant à travers une intégration des interventions en faveur de son développement holistique. Or, de nombreux travaux de recherche montrent qu'une prise en charge appropriée des enfants dès le plus jeune âge (de 0 à 6 ans, voire 8 ans) peut avoir des impacts ultérieurs significatifs sur leur vie, à la fois sur leur développement physique, cognitif, social et émotionnel, leur scolarité primaire et même au-delà. Une étude récente réalisée par le MEN fait ressortir que les enfants ayant bénéficié du préscolaire progressent mieux au niveau du primaire. En effet, ceux-ci gagnent 3,9 points en plus sur une échelle de 100 par rapport aux enfants n'ayant pas fréquenté le préscolaire¹². Dans le temps, ces retards cumulés deviennent difficilement récupérables, sinon par des interventions plus coûteuses (actions curatives, jugements supplétifs, cours de rattrapage, redoublements etc.).

Au niveau du cycle primaire, l'analyse indique également l'accroissement du taux brut de scolarisation, passant de 70% en 2007 à 94% en 2014 puis à 101% en 2016 après plus de vingt années de stagnation¹³.

Le taux brut d'accès en première année s'est amélioré de 30 points, passant de 64 à 94% entre 2007 et 2014 puis à 113% en 2016. Cela s'explique par l'engagement du Gouvernement et des partenaires à soutenir le secteur éducation après une décennie de crise socio-politique ayant perturbé le fonctionnement du système éducatif ivoirien. Cette amélioration s'est traduite concrètement par la réalisation des actions qui ont favorisé l'augmentation de l'offre (constructions de salles de classe, recrutement d'enseignants, campagne de retour à l'école primaire aussitôt après la crise) et l'allègement du coût supporté par les familles à travers la distribution gratuite de fournitures scolaires aux enfants inscrits dans les écoles primaires publiques depuis 2013.

L'accès en première année du premier cycle du secondaire général s'est également amélioré, passant de 33% à 58% de 2007 à 2014 puis à 61% en 2016. Cette amélioration est beaucoup plus soutenue depuis la mise en œuvre, en 2011-2012, de la mesure de réduction du seuil d'admission en 6ème (12 % par an contre 8 % avant 2011). Au niveau du second cycle, seulement 1 élève sur 5 atteint la classe de seconde sur la période.

Toutefois, l'analyse du taux net d'accès aux différents cycles met en lumière les efforts qui restent à faire pour un accès plus équitable au système éducatif. En effet, les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale de 2015-2016 donnent les résultats suivants : 71,4% pour le primaire (69.8% pour les filles contre 72.9% pour les garçons), 32% pour le secondaire général

¹¹ Depuis le 11 janvier 2017, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et un Secrétariat d'État en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ont été créés

¹² Bilan de compétences des nouveaux entrants au cycle primaire en Côte d'Ivoire (2015), RESEN (2015), SITAN (2014)

¹³ Entre 1985 et 2007, le taux brut de scolarisation (TBS) du primaire reste compris entre 73 et 75% sans progression notable (source RESEN 2005 et 2009)

premier cycle (28% pour les filles contre 35% pour les garçons). En plus des disparités liées au genre, il a été noté des écarts importants en matière d'accès à l'éducation entre régions.

Au niveau de l'ETFP, les effectifs scolarisés ont presque triplé depuis 2005, s'établissant à 105 353 apprenants en 2016 dont 49% de filles. Cette évolution est imputable à l'accroissement des effectifs dans l'enseignement technique tertiaire qui représente 72,5%. La quasi égalité observée entre l'effectif des filles et celui des garçons masque toutefois une faible présence des filles dans les secteurs agricole et industriel, soit respectivement 8,6% et 18,3% des effectifs au contraire des filières tertiaires où elles constituent la majeure partie des effectifs avec une proportion de 60,7%. En plus du maintien du différentiel important par genre au sein des filières, la forte croissance des effectifs de l'ETFP ne suffit pas à résoudre la question de la pertinence de l'offre actuelle de formation au regard des besoins de l'économie ivoirienne. En effet, les données du Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle montrent que les filières agricoles sont quasiment inexistantes avec un taux de 0,2% des apprenants, tandis que les filières tertiaires sont fortement représentées soit 72,5% des apprenants loin devant les filières industrielles qui accueille seulement 27,3% des effectifs. Pour ce qui est de la répartition géographique, la quasi-totalité des établissements de formations techniques et professionnelles se trouve dans les centres urbains et le secteur privé contrôle la majorité, limitant ainsi l'accès aux jeunes issus des familles démunies.

Le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur est confronté à la massification de la population étudiante qui se traduit par une insuffisance d'infrastructures et de ressources humaines.

En effet, l'effectif d'étudiants connaît une forte augmentation. Il est passé de 169 946 en 2013 à 192 842 en 2015, avec un taux moyen d'accroissement de 6,5%. En 2015, 34 809 filles sont inscrites dans l'enseignement supérieur public soit 35,6% des effectifs. Parmi elles, seulement 26,9% sont dans les filières scientifiques.

En 2015, l'on comptait 3 849 enseignants-chercheurs pour 78 047 étudiants dans les universités et grandes écoles publiques, soit un enseignant-chercheur pour 20 étudiants avec toutefois d'importantes disparités selon les Unités de Formation et de Recherche (UFR). Par exemple au niveau de l'UFR de Droit ce ratio remonte à 1 enseignant-chercheur pour 69 étudiants¹⁴.

Le déficit global en enseignants, tous grades confondus, en 2013 était estimé, par la Direction des Ressources Humaines, à 2 989 enseignants-chercheurs. Ce déficit est porté à 4 687 dans la perspective d'accueillir la grande majorité des nouveaux bacheliers dans les universités publiques¹⁵.

En ce qui concerne l'offre éducative privée elle a largement contribué à l'accroissement général de l'accès. On observe en effet ces dix dernières années un développement de l'offre éducative privée dont la part a progressé sur la période, passant de 22% en 2005 à près de 25% en 2014-2015. Si cette offre stagne au niveau du primaire (entre 12% et 13% des effectifs) durant la décennie, elle représente près de la moitié des effectifs du secondaire 1 (49%) et est majoritaire dans le secondaire 2 (55%) en 2014. Dans l'ETFP, l'offre privée reste dominante pour l'enseignement technique (95%)¹⁶. Enfin, pour l'enseignement supérieur, l'offre privée est largement présente (44,5% en 2014).

¹⁴ Annuaire statistique 2014-2015

¹⁵ Plan Stratégique MESRS 2015

¹⁶ RESEN 2015

La présence de cette offre privée prépondérante et largement tributaire de la subvention de l'État doit être questionnée sur sa complémentarité par rapport à l'offre publique d'une part, mais aussi sur son efficacité et sa pertinence en particulier pour les niveaux élevés du système d'autre part.

L'analyse du profil de scolarisation dans les différents ordres d'enseignement révèle d'importantes déperditions indiquant une faible rétention des enfants jusqu'à l'achèvement de la scolarisation obligatoire.

Pour le cycle primaire, on observe qu'en 2014, le taux d'accès baisse rapidement, de dix points entre la première (94%) et la deuxième année (81%) jusqu'à atteindre 58% en fin de cycle primaire. La rétention au primaire, chiffrée à près de 80 % en 2007, n'est plus que de 75 % en 2014. Ceci signifie que les abandons en cours de cycle concernent désormais un enfant sur quatre, contre un enfant sur cinq en 2007.

Dans le secondaire, cette statistique est passée de 86% en 2007 à 80% en 2014 et de 89% à 75% dans le premier cycle et le second cycle respectivement. Ces chiffres montrent qu'en dépit des progrès réalisés dans l'accès aux différents ordres d'enseignement, un nombre important d'enfants demeurent hors du système scolaire. Les résultats du RGPH 2014 indiquent que 1 265 310 enfants de 6-11 ans et 801 710 enfants de 12-15 ans sont hors du système scolaire. Parmi eux, 78% n'ont jamais été scolarisés.

Une étude du Ministère de l'Éducation Nationale sur la situation des Enfants Hors du Système Scolaire (EHSS) menée par l'ENSEA avec l'appui de l'UNICEF, montre que si la dimension du genre doit bien être considérée (52% des EHSS de 6-16 ans sont des filles), les véritables défis de l'accès universel à l'éducation de base pour la Côte d'Ivoire, se situent aussi dans sa capacité à cibler et à toucher davantage les enfants des milieux ruraux (plus de 70% des EHSS de 6-16 ans), de certaines zones géolinguistiques comme le Nord, le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Centre-Ouest, et les familles les plus pauvres.

Selon les données issues de différentes études notamment l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETTE 2013), les principales causes identifiées de non accès et d'abandon à l'école sont les suivantes : (i) du point de vue de la demande d'éducation, les contraintes financières, les activités ménagères, le handicap, les maladies, l'absence d'extrait d'acte de naissance, le travail des enfants, le décès des parents et l'abandon volontaire ; il est également possible que l'école ait des caractéristiques qui ne conviennent pas aux parents même quand elle existe et assure la continuité éducative sur tout le cycle; (ii) du point de vue de l'offre d'éducation, l'échec scolaire conduisant à des redoublements et à des abandons trop fréquents, la discontinuité éducative (dans le primaire, le risque de discontinuité de l'offre éducative touche en 2014 environ 10% des enfants scolarisés et concerne 25% des écoles dans le pays) et la faible capacité d'accueil, le manque de matériels et de manuels scolaires favorisant l'apprentissage, le suivi pédagogique limité des enseignants, le manque de soutien des enfants en difficulté d'apprentissage, l'absence de dialogue entre enseignants et famille pour le suivi de la performance scolaire des enfants.

2.1.2. Efficacité interne et qualité du système éducatif

L'un des aspects importants de l'échec scolaire est en rapport avec les difficultés de franchissement des classes d'examen. En effet, bien que les résultats aux examens nationaux aient enregistré des améliorations, ils restent à des niveaux peu satisfaisants. Les taux de réussite aux examens du Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) et du Brevet d'Études du

Premier Cycle (BEPC) augmentent régulièrement depuis 2000, avec une baisse ponctuelle due à la crise, en 2011 et 2012. Le taux de réussite au CEPE a atteint 79,1 % en 2014 contre 58,1% en 2011 et 55,9% en 2012. Le taux de réussite au BEPC a plus que doublé sur les dix dernières années, pour s'établir à 57,4 % en 2014, avec toutefois de fortes variations d'une année à l'autre. Quant au taux de réussite au baccalauréat, il n'a pas beaucoup évolué depuis 2000 (36 %) et varie entre 20 % et 44 % au maximum, même s'il est en progression depuis 2011.

Notons que depuis 2013, la barre d'admission en 6ème est passée à 85 points soit 10 sur 20 de moyenne, après plusieurs années où le passage en sixième était lié à la capacité de l'offre publique d'éducation au premier cycle du secondaire. Cette contrainte maintenait la barre d'admission au-dessus de 100 points, soit 12 de moyenne sur 20. Avec l'initiative de construction des collèges de proximité dans les zones rurales, la capacité d'accueil pourra s'améliorer.

Malgré les évolutions décrites plus haut, les évaluations standardisées nationales et internationales du niveau des acquis scolaires notamment au primaire indiquent que la majorité des élèves n'acquiert pas les connaissances fondamentales : 87 % et 73 % des élèves de CE1 maîtrisent moins de la moitié de ce qu'ils devraient avoir acquis en français et en mathématiques, respectivement. Ces évaluations révèlent aussi des disparités de genre. Ainsi le système éducatif ivoirien présente des inégalités entre filles et garçons en mathématiques, en début comme en fin de scolarité, et ceci en faveur des garçons. À cela s'ajoutent des disparités régionales, avec de moindres performances pour le Nord.

Concernant le redoublement, à la suite du RESEN de 2010, qui a posé un diagnostic pertinent en ce qui concerne l'efficacité interne du système éducatif, la Côte d'Ivoire a pris l'option à travers le Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT 2012-2014) de réduire de façon significative la fréquence des redoublements, notamment dans le cycle primaire.

Les mesures prises ou les actions préconisées n'ont pas produit les effets escomptés si bien que le redoublement a légèrement baissé dans le primaire, mais a par contre augmenté dans les deux cycles du secondaire général. En effet, la proportion des redoublants est passée de 22% en 2007 à 19% en 2014, puis à 13% en 2016 au primaire (en deçà des objectifs de la lettre de politique éducative de 2009 qui prévoyait une baisse en dessous de 10% à partir de 2012) alors qu'il est passé respectivement de 12% à 15%, puis à 11% en 2016 dans le 1er cycle du secondaire et de 28% à 35%, puis à 27% en 2016 dans le second cycle du secondaire. Il s'agit d'une situation plus fréquente dans le public que dans le privé, la proportion des redoublants dans le public étant en moyenne deux fois plus élevée que dans le privé dans l'enseignement général.

Tous les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'école tardent à produire des fruits en raison des conditions d'apprentissage peu satisfaisantes. La majorité des écoles primaires publiques sont dépourvues d'infrastructures d'accompagnement de base telles que l'électricité, les points d'eau potable, les latrines et les cantines, avec une situation qui se dégrade dans le temps. En 2016 par exemple, seulement 39 % des écoles primaires publiques étaient dotées de points d'eau potable, (27 % en milieu rural, contre 61 % en milieu urbain), 35 % d'une cantine (37 % en milieu rural contre 32 % en milieu urbain), 41 % de latrines fonctionnelles et 22% de dispositifs de lavage des mains fonctionnel.¹⁷

En termes d'impact, cette situation est évidemment dommageable car le pays ne bénéficie pas des effets positifs avérés d'une scolarisation primaire complète sur la réduction de la pauvreté,

¹⁷ Rapport d'analyse des données statistique du MEN, 2015-2016

la productivité du travail et les changements de comportements individuels en matière de santé, de procréation, d'éducation, etc.

La conséquence cumulée des défaillances quantitatives et qualitatives de l'école primaire conduit à ce qu'aujourd'hui, parmi les adultes qui ont atteint la fin du primaire durant leur jeunesse, 21 % sont ou restent analphabètes limitant ainsi leur possibilité de saisir les opportunités d'emploi et d'apprentissage nécessaire pour le développement du pays.

Concernant la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte, la comparaison des données de l'EDS-MICS 2011-2012 avec celles de l'enquête MICS de 2006 montre que la probabilité d'être alphabétisé en fonction du nombre d'années d'études n'a pas ou a peu varié pour les niveaux 1 à 3, tandis qu'elle a augmenté à partir de la 4^{ème} année d'études. Les personnes qui avaient achevé le cycle primaire avaient 66,4% de chances d'être alphabétisées en 2006 contre 79% en 2012 (augmentation de 13 points de pourcentage sur la période). Ainsi, la capacité du système à « produire » des personnes alphabétisées augmente.

Malgré ces progrès, l'analphabétisme (55% en 2012, selon l'EDS-MICS), notamment celui des jeunes et des adultes constitue un facteur structurel d'inertie qui gêne toute dynamique pérenne de développement économique et social tant sur le plan personnel que celui du développement global du pays.

Par ailleurs, le système éducatif de la Côte d'Ivoire est marqué par de fortes inégalités, surtout selon le niveau de revenus des ménages, qui sont plus importantes que celles liées au lieu de résidence ou au genre, bien que celles-ci ne soient pas négligeables.

Un enfant issu des milieux aisés a 8 fois plus de chances d'avoir accès au préscolaire qu'un enfant issu des milieux les plus pauvres, les rapports de chances relatives étant de 6, 46 et 70 pour le collège, le lycée et l'enseignement supérieur, respectivement (RESEN 2015).

Les personnes vivant en milieu rural ont des opportunités éducatives moindres du fait de l'état de la couverture scolaire sur le territoire national largement en faveur des zones urbaines. Les disparités résultent aussi de fortes déperditions au primaire et au collège, ainsi que d'une transition entre cycles moins fluide pour les personnes vivant en milieu rural. D'une génération d'enfants vivant en milieu rural, seulement 13 % peuvent espérer achever le collège et à peine 5 % le lycée, contre respectivement 49 % et 29 % pour les enfants vivant en milieu urbain (RESEN 2015).

En termes de couverture scolaire et de rétention, les régions du nord et de l'ouest présentent un retard comparatif à tous les niveaux d'enseignement.

Enfin, la situation défavorable des filles tient à la combinaison de deux phénomènes ; un accès moindre au cycle primaire et une plus forte déperdition, notée pour l'ensemble des cycles d'enseignement.

Comme conséquence directe des disparités constatées dans les scolarisations, on observe des inégalités dans l'appropriation des ressources publiques même si la situation s'est améliorée dans le temps. En effet, du fait de leur parcours scolaire plus long certains groupes de la population s'approprient plus de ressources publiques. Ainsi, en 2013, on estime à 42,5% les ressources publiques d'éducation appropriées par 10% d'individus les plus éduqués au sein d'une cohorte contre 55% en 2006. L'analyse selon le genre révèle que les garçons consomment

20% de ressources de plus que les filles. Les personnes vivant en milieu urbain consomment quant à eux près de 2 fois plus de ressources que celles vivant en milieu rural. Un jeune scolarisé à Abidjan s'approprie 3,5 fois plus de ressources qu'un jeune vivant à Odienné (Nord-Ouest du pays).

Ces disparités s'observent aussi selon le niveau de richesse du ménage. En effet, les enfants issus du quintile le plus riche consomment 3,7 fois plus de ressources que les enfants issus des milieux les plus pauvres (quintile le plus pauvre).

Au regard de la gestion du système, en analysant la relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants dans le primaire, le degré d'aléa $(1-R^2)^{18}$ dans l'allocation des enseignants reste élevé en Côte d'Ivoire malgré sa diminution entre 2007 et 2014 (de 49% à 43%) la situant parmi les pays à fort aléa dans la région. Ces aléas se traduisent par une forte variabilité selon la région traduisant des déséquilibres en termes de ratio élèves/enseignant ainsi que des disparités intra régionales dans l'allocation des enseignants.

Au secondaire général, le diagnostic montre que le volume horaire moyen pratiqué par semaine dans les classes par les enseignants est inférieur au volume réglementaire. En effet, au premier cycle du secondaire général, le service hebdomadaire effectif moyen d'un enseignant est de 14,2 h contre 21 h selon les normes et de 11,6 h au second cycle contre 18 h, laissant des marges de manœuvre importantes.

2.1.3. Efficacité externe du système éducatif

Concernant l'efficacité externe du système, l'analyse fait ressortir une inadéquation quantitative et qualitative entre les sortants du système éducatif et le marché de l'emploi.

En effet, relativement à l'insertion des diplômés de l'ETFP sur le marché de l'emploi, les données de l'enquête emploi 2013 combinées aux statistiques du secteur Éducation- Formation, révèlent que les taux d'insertion respectifs dans le secteur formel sont de 43,9 % pour le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), 16,8 % pour le BEP (Brevet d'Études Professionnelles), 36,0 % pour le BT (Brevet de Technicien), 49,4 % pour le BP (Brevet Professionnel) et 49,5 % pour le BTS (Brevet de Technicien Supérieur). En plus, la durée moyenne des diplômés de l'ETFP pour avoir un emploi est de 23 mois et de 24 mois pour le BTS.

Concernant l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, l'enquête-emploi réalisée en 2012, révèle des taux de chômage de 27,8% pour les titulaires de DUT, 35,7% pour le DESS et 42,9% pour les Masters. Toutefois, l'analyse du taux global d'insertion des sortants (TGIS), qui est un indicateur synthétique du taux de main d'œuvre, du taux d'emploi et du taux d'emploi formel et rend compte de l'insertion, montre que cette situation s'améliore aussi dans le temps.

En effet, les données du RESEN font ressortir le fait que l'insertion s'améliore dans le temps, de 17 % la première année à 31 % cinq ans après la fin des études. Mais elle reste une fonction croissante des qualifications et compétences acquises, puisque le TGIS croît avec le niveau d'éducation. Les sortants de l'ETFP et de l'enseignement supérieur sont ceux dont l'insertion est la meilleure au bout d'une année, avec des TGIS respectifs de 23 % et de 22 %. Les sortants

¹⁸ Le coefficient de détermination (R^2) est un indicateur qui mesure l'ampleur des écarts relatifs par rapport à la relation moyenne estimée. L'indicateur peut prendre une valeur comprise entre 0 et 1. La valeur 1 correspond à une relation fonctionnelle selon laquelle toutes les écoles sont traitées de la même manière et le nombre d'enseignants ne dépend que du nombre d'élèves. À contrario, la valeur 0 correspond à l'absence totale de relation entre le nombre d'enseignants d'une école et celui de ses élèves.

du primaire, très peu qualifiés, se caractérisent par un TGIS nettement plus faible, de 12 %. Par ailleurs, la majorité de ces derniers trouve un emploi dans le secteur informel : leur taux d'emploi informel un an après leur sortie de l'école est estimé à 98 %.

Dans la mesure où l'offre d'emploi moderne est très restreinte dans le pays, l'une des explications aux difficultés d'insertion des sortants du système éducatif est l'inadéquation quantitative de l'offre du système éducatif par rapport à la capacité réelle d'absorption du marché du travail. En effet, selon le PND 2016-2020, en 2013 le nombre de sortants du système éducatif est trois fois supérieur à la capacité d'accueil à court terme du marché du travail et les sortants du supérieur étaient même 3,5 fois plus nombreux que le nombre d'emplois offerts dans le secteur moderne au cours de la même année.

Ce déséquilibre quantitatif a comme conséquence un déclassement et un désajustement important chez les sortants. L'exploitation des données de l'Enquête Emploi de 2014, montre qu'environ 80% des personnes en emploi affirment exercer un emploi qui ne correspond pas à leur formation, près de 54% affirment que la formation qu'elles ont suivie n'a pas été utile pour l'accès à leur premier emploi.

Le déséquilibre qualitatif entre les besoins du marché de l'emploi et les sortants du système éducatif est reflété par la faiblesse des inscriptions d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques. En effet, selon le PND 2016 – 2020, la répartition des étudiants selon les domaines d'études indique que 26% des étudiants sont inscrits dans les domaines scientifiques (sciences et technologies, Sciences de la Santé, Sciences Agronomiques) et 74% dans les domaines dits « littéraires » (Économie Gestion, Droit, Lettres, Langue, etc.). Les Sciences Économiques et de Gestion reçoivent l'effectif le plus élevé (29%) tandis que les sciences agronomiques n'enregistrent que 1% de l'effectif total.

2.1.4. Financement du système éducatif

Un autre aspect du diagnostic relatif aux coûts et financements montre un engagement constant et important de l'État depuis plusieurs années en faveur de l'éducation. En effet, la part des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB dépasse les 4% depuis près de deux décennies, un niveau qui place la Côte d'Ivoire parmi les pays de la sous-région investissant le plus dans son système éducatif.

Au niveau des dépenses courantes d'éducation, celles-ci représentent 29,5% des dépenses publiques courantes totales (hors service de la dette) en 2013 contre 26,4% en 2006. Cette statistique est également bien au-dessus du seuil de 20% préconisé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation et de la moyenne régionale (24,5%). Ce niveau d'effort budgétaire important ajouté aux priorités intersectorielles du pays (infrastructures économiques, santé, sécurité) limite les marges de manœuvre pour le nécessaire accroissement des ressources publiques dans les années à venir. Ce qui impose de meilleurs arbitrages au niveau intra-sectoriel et une gestion plus efficiente des ressources disponibles.

L'analyse des distributions des dépenses publiques par niveau met en évidence une répartition favorable à l'enseignement primaire. En effet, bien qu'en baisse depuis plusieurs années (de 50,5% en 1993, 42,7% en 2007), le primaire concentre en 2013 39,1% des dépenses courantes d'éducation suivi par l'enseignement supérieur (14,6% en 1993, 20,9% en 2007 et 21,1% en 2013). Dans la partie moyenne du système, l'on note une augmentation de quelques points notamment dans le premier cycle du secondaire (17,6% en 2007 à 18,7% en 2013),

probablement en réponse à la pression exercée par les flux du cycle primaire depuis la levée de la barre d'admission entre le CM2 et la sixième.

En analysant les dépenses courantes d'éducation, les dépenses salariales représentent le plus gros poste de dépenses, absorbant en moyenne 74% des dépenses avec des points critiques comme au primaire et le secondaire où cette statistique atteint les 90% laissant très peu de marges pour les autres dépenses de fonctionnement.

En effet, au primaire, ce sont à peine 2% des dépenses courantes qui sont allouées au fonctionnement des écoles et 2,5% au fonctionnement des services administratifs et pédagogiques centraux/déconcentrés. Une situation qui, bien qu'aucune directive de l'administration ne l'autorise, contraint certains Chefs d'établissement à recourir à la contribution des parents pour certaines dépenses de fonctionnement avec comme conséquence directe l'augmentation des coûts d'éducation supportés par les familles.

Les transferts au secteur privé représentent en moyenne 12% des dépenses courantes et sont particulièrement importants aux niveaux du premier cycle du secondaire, de l'ETFP et du supérieur où ils représentent près du quart des ressources publiques du sous-secteur.

Quant aux coûts unitaires publics, ils sont variables selon le niveau d'études. Toutefois, entre 2007 et 2013, les données font constater une baisse de ces coûts pour tous les ordres d'enseignement. Au préscolaire, au primaire et au secondaire, les coûts unitaires publics sont passés respectivement de 48% à 23% du PIB par tête, de 17% à 14% du PIB par tête et de 38% à 36% du PIB par tête. Pour l'ETFP (hors BTS) et l'enseignement supérieur, comparativement à l'enseignement primaire, les coûts unitaires publics ont été multipliés par 14,6 et 10,8 respectivement en 2013 avec une forte variabilité selon le diplôme préparé ou la filière suivie pour le premier ordre d'enseignement, et selon que l'on soit dans une grande école publique ou à l'université pour le second¹⁹.

À côté du financement public de l'éducation, les ménages contribuent à 37% des dépenses totales courantes d'éducation. L'enseignement secondaire général absorbe l'essentiel de ces ressources avec 47% au collège et 43% au lycée. Les frais de scolarité constituent le poste budgétaire dominant de ces dépenses.

Au regard de l'efficacité, l'indicateur d'efficacité (EVS/Dépenses publiques) s'est amélioré sur la période 2007-2013 passant de 1,3 à 1,6. Cette évolution est surtout imputable à l'amélioration de la couverture scolaire aux différents niveaux du système éducatif qui a permis de gagner une année et demie de scolarisation en moyenne. En effet, l'espérance de vie scolaire (EVS) est passée de 5,5 à 7 années mais reste inférieure à la moyenne régionale (8,1) et à celle des pays proches de la Côte d'Ivoire comme le Ghana (10,5) et le Togo (9,8). Ainsi en 2012-2013, un enfant qui commence l'école ne peut espérer atteindre et valider que la classe de 5^{ème}.

En matière de recherche scientifique, selon le diagnostic posé dans le PND 2016 – 2020, il ressort que malgré les nombreuses avancées sur le plan agronomique, la Côte d'Ivoire a besoin de renforcer ses équipements de recherche et son capital humain dans les autres domaines d'innovation notamment technologique. De plus, les échanges de bonnes pratiques et de résultats de recherche entre les structures publiques, le système éducatif, le secteur privé et les centres de recherche extérieurs restent encore insuffisants. Enfin, les niveaux d'investissements (publics et privés) pour la recherche et le développement sont faibles.

¹⁹ RESEN 2015

Par ailleurs, le secteur reste marqué par la faible incitation des chercheurs, le manque d'infrastructures modernes de recherche, l'insuffisance des ressources humaines pour le transfert et l'adaptation technologique.

2.1.5. Risques, vulnérabilités et violences

Les ambitions de l'État et les attentes des familles en matière d'éducation pourraient être contrariées, d'une part par l'étranglement de l'enveloppe des bourses qui engendre des problèmes d'accessibilité et de distribution équitable des offres sociales et d'autre part, par les grèves (élèves, étudiants et enseignants) qui constituent le seul risque structurel affectant les établissements scolaires et universitaires et dont l'incidence est généralisée et récurrente.

En effet, selon les résultats d'une enquête du MEN réalisée, en 2015, par l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA) avec l'appui de l'UNICEF, la vulnérabilité liée aux risques tels que les inondations, les conflits pré/post électoraux, les tensions communautaires, les attaques transfrontalières et les déplacements de populations est présente mais reste faible et très localisée.

À l'échelle nationale, la proportion des écoles ayant été gravement affectés par au moins un des risques cités entre 2011 et 2015, est estimée à 14,1 % en moyenne mais cette statistique reste très variable selon la région. À titre d'exemple, dans la région du Bafing (Touba) au nord-ouest, aucune école de l'échantillon n'a été gravement affectée par les risques étudiés, alors que dans la région du Cavally (Guiglo) à l'ouest, 28,3 % des écoles ont été fortement impactées.

Même si l'effet des conflits pré et postélectoraux a été relativement important en 2011/12, le système éducatif a été très résilient et l'effet de la crise a été rapidement absorbé sur l'ensemble du territoire national en moins d'un an.

Toutefois, le système éducatif national ne dispose pas d'un plan de contingence ou de réduction des risques propre, que ce soit au niveau central, local ou des écoles et la thématique de la réduction des risques n'est pas intégrée dans les curricula de formation des enseignants.

Quelques procédures isolées de réponse aux catastrophes ont été développées. Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a introduit une discipline spécifique dans le curriculum, « Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC) », des clubs messagers de la paix ont été créés dans les écoles, un arrêté interdisant les activités syndicales des élèves a été pris et le Conseil Consultatif de l'Éducation Nationale (CCEN), organisme de prévention et de gestion des crises en milieu scolaire, a été réactivé.

Concernant la protection des enfants contre la violence à l'école, l'étude sur le bien-être et la sécurité des enfants dans les écoles de Côte d'Ivoire réalisée en 2015 a permis de faire ressortir l'ampleur et les manifestations de la violence affectant les élèves, en particulier les violences verbales (83% des élèves du primaire et du secondaire), les violences physiques (84% au primaire et 59% au secondaire), la maltraitance éducative ou violence institutionnelle (63% au primaire et 26% au secondaire) ainsi que les violences sexuelles (38% au primaire et 43,5% au secondaire).

2-2 Déterminants stratégiques du secteur de l'Éducation et de la Formation

Le diagnostic stratégique d'un secteur est nécessairement réalisé dans une approche à la fois systémique et prospectiviste, elle-même orientée dans la perspective de la planification stratégique et opérationnelle.

Le secteur de l'éducation et de la formation de la Côte d'Ivoire, dans le cas de ce diagnostic, est considéré comme le système « **Éducation et Formation au service de l'émergence de la Côte d'Ivoire** ». L'analyse systémique organisationnelle et institutionnelle du secteur ainsi que de sa performance tant quantitative que qualitative, a permis d'identifier les problèmes majeurs ainsi que leurs causes immédiates, sous-jacentes et structurelles internes et externes expliquant les dysfonctionnements constatés. Les réponses à ces facteurs qui constituent des déterminants stratégiques internes et externes serviront de moteurs potentiels et/ou réels susceptibles d'améliorer les performances dudit système.

2.2.1. Sous-secteur du préscolaire

Au niveau du sous-secteur du préscolaire, le problème central identifié est relatif au faible accès des enfants d'âge préscolaire aux structures d'encadrement des jeunes enfants de 3 à 5 ans. Les causes qui sous-tendent ce problème relèvent à la fois de l'offre et de la demande.

Relativement à l'offre, il ressort une faible disponibilité des structures fournissant des services d'éducation préscolaire qui se concentrent essentiellement en milieu urbain. En plus, en l'absence d'une politique nationale de préscolarisation combinée à une faiblesse du budget alloué à ce sous-secteur, cette offre est dominée par le secteur privé. Cette situation, à la base du coût élevé des prestations contribue à limiter la demande des services d'éducation préscolaire.

Le faible engouement des parents à inscrire leurs enfants dans les écoles préscolaires s'explique également par une méconnaissance de l'apport de la préscolarisation dans le développement intégré du jeune enfant. En outre, ils ne perçoivent pas l'obligation de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation préscolaire dans la mesure où elle ne constitue pas à leurs yeux une composante de la scolarisation obligatoire bien que l'apport de cette forme d'éducation contribue à l'amélioration de la qualité des apprentissages, comme l'indique le bilan de compétences des nouveaux entrants au cycle primaire en Côte d'Ivoire et d'autres études réalisées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

2.2.2. Sous-secteurs du primaire, du secondaire et de l'alphabétisation

Pour les sous-secteurs de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire général, au problème du faible accès s'ajoute celui de la faible rétention des apprenants dans chaque cycle.

Comme pour le préscolaire, les causes de la faiblesse de l'accès aux services d'éducation relèvent à la fois de l'offre et de la demande.

En effet, les données existantes font constater un déficit en matière d'infrastructures scolaires, notamment les écoles primaires, les collèges et les lycées, plus particulièrement en milieux péri-urbain et rural. En plus, il se pose le problème de l'insuffisance d'enseignants. Dans le secondaire général, les disciplines scientifiques sont les plus concernées par cette situation. Pour le secteur public, cette offre insuffisante, due surtout à la faiblesse du budget d'investissement alloué aux sous-secteurs concernés, s'explique également par le non-respect de la Carte scolaire. Il en résulte une offre croissante du secteur privé tributaire toutefois des subventions de l'État.

Du côté de la demande, la faiblesse de l'accès s'explique par, les coûts d'éducation élevés notamment dans le secondaire, le désintérêt de certains parents à scolariser leurs enfants, la perception par les parents des coûts d'opportunité entre aide sociale (activités ménagères et champêtres) et économique (travail des enfants) et scolarisation, l'absence d'extrait d'acte de naissance malgré les dispositions en vigueur, la préférence des parents pour l'éducation de leurs enfants à travers les systèmes traditionnels, les pesanteurs socio-culturelles liées à la représentation du rôle social des femmes à qui sont assignés essentiellement des responsabilités relatives aux travaux domestiques et à la reproduction, conditionnant ainsi la scolarisation des filles. Par ailleurs, certains parents sont réticents à la scolarisation des enfants vivant avec un handicap.

Pour les enfants vivant avec un handicap ainsi que pour l'ensemble des élèves, la faible rétention dans le système s'explique par des problèmes liés à l'efficacité interne de celui-ci, ainsi qu'aux comportements des apprenants, des parents, du cadre physique et pédagogique ne prenant pas suffisamment en compte leurs besoins spécifiques.

En rapport avec l'efficacité interne du système, le faible taux de rétention résulte de l'échec scolaire conduisant à des redoublements fréquents et aussi à des abandons. Cette situation est sous-tendue par les conditions d'apprentissage peu satisfaisantes induites par le non-respect des normes en matière de volume horaire moyen effectif de travail du fait notamment des grèves intempestives, la vétusté et l'insuffisance du matériel didactique et équipements scolaires, l'inadaptation et la non-maîtrise des méthodes d'enseignement centrées sur l'apprenant, le faible niveau d'encadrement dû aux effectifs pléthoriques, l'absence de standardisation du système d'évaluation scolaire, la violence et les conflits en milieu scolaire, la faiblesse de la remédiation constructive, l'éloignement des établissements scolaires, l'absence de certains niveaux dans certaines écoles primaires (écoles à structure incomplète), l'absence d'infrastructures d'accompagnement de base (latrines, eau potable, cantines scolaires, toilettes), l'inadaptation des infrastructures et équipements aux besoins des enfants vivant avec un handicap.

Les facteurs individuels et communautaires qui expliquent les échecs scolaires se rapportent, aux grossesses précoces résultant de la faible connaissance des apprenants en matière de santé sexuelle et de la reproduction, de la faiblesse du dialogue parents-enfants sur ces questions, à l'insuffisance de l'encadrement parental et au statut sanitaire et nutritionnel des enfants. Par ailleurs, les pesanteurs socio-culturelles liées à la représentation du rôle social des femmes fait que lorsque les filles ne sont pas retirées de l'école, de gré ou de force, une partie importante de leur temps d'études à la maison est consacrée aux tâches ménagères et/ou s'occupent de leurs jeunes frères et sœurs. Quant aux garçons, ils sont souvent engagés dans les activités génératrices de revenus (orpaillage, petits commerce, enfants bouviers, etc.).

En ce qui concerne l'alphabétisation, les faiblesses de ce sous-secteur résident dans (i) l'insuffisance du service d'offre d'alphabétisation eu égard aux besoins et à la demande, (ii) la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs et les errements conséquents dans la pratique, (iii) les limites du choix de la politique du faire faire et l'approche projet, (iv) l'inefficacité du dispositif institutionnel et juridique, (v) les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation peu performantes, (vi) la quasi inexistance d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, l'impréparation de la post-alphabétisation qui est pourtant l'enjeu véritable de l'alphabétisation, et enfin, (vii) la faiblesse des ressources financières et des statistiques suffisamment désagrégées et à jour.

2.2.3. Sous-secteurs de l'ETFP et du Supérieur

Les sous-secteurs de l'ETFP et de l'Enseignement supérieur sont quant à eux confrontés à des difficultés d'insertion des sortants en plus du faible accès.

Pour l'ETFP, cette situation contraste avec la forte demande exprimée par des personnes dont pour la plupart, le parcours dans l'enseignement général a été interrompu pour diverses raisons. En ce qui concerne le sous-secteur de l'Enseignement supérieur, la forte demande est exprimée par les titulaires du baccalauréat et les élèves de niveau de la classe de terminale.

La cause immédiate du faible accès à l'ETFP et à l'enseignement supérieur se rapporte au nombre limité d'infrastructures dont dispose ces ordres d'enseignement du fait des coûts élevés d'acquisition et de maintenance de ces infrastructures ainsi qu'à la faiblesse de la part du budget national consacrée respectivement à ces sous-secteurs.

L'autre faiblesse de ces sous-secteurs qui se situe au niveau de l'insertion des diplômés se traduit par la faible absorption des sortants par le marché de l'emploi. Plusieurs raisons se rapportant aux conditions d'apprentissage peu suffisantes expliquent cette situation. Il s'agit notamment : de l'inadaptation des programmes de formation aux besoins de l'économie et de l'absence de politique de recyclage systématique des formateurs au regard de l'évolution technologique, de l'obsolescence des équipements et la vétusté des infrastructures, de l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel, de la faiblesse du partenariat avec le secteur privé et de l'implication des professionnels dans la gestion des établissements, de l'inadaptation des conditions de formation aux besoins de groupes spécifiques tels que les femmes et les personnes vivant avec un handicap, de l'insuffisance de passerelle entre la formation générale et la formation professionnelle, de l'absence de mécanismes d'assurance qualité et d'amélioration continue, de la faiblesse du système d'agrément et de suivi des établissements privés de formation, des coûts de formation prohibitifs et du faible suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Plus spécifiquement, pour l'ETFP, aux problèmes susmentionnés s'ajoutent l'instabilité du cadre institutionnel, la faible prise en compte des besoins en formation des acteurs opérant dans le secteur informel notamment ceux de l'agriculture et de l'artisanat, ainsi que l'inadaptation des conditions de formation aux profils des déscolarisés.

L'Enseignement Supérieur est quant à lui confronté aux problèmes spécifiques relatifs au faible niveau de mise en œuvre du système LMD, à l'allongement anormal des années académiques du fait des grèves récurrentes des personnels enseignants, administratifs et techniques ainsi que des étudiants, au faible taux d'encadrement, à la faible efficacité interne et aux violences en milieu universitaire. Par ailleurs les conditions de travail et de vie des étudiants sont marquées par une insuffisance et la vétusté des œuvres universitaires de même que l'étroitesse de l'enveloppe des bourses qui engendrent des problèmes d'accessibilité et de distribution équitable des offres sociales.

2.2.4. Sous-secteur de la Recherche Scientifique

Le domaine de la recherche scientifique est principalement marqué par le problème de la valorisation des résultats des travaux de recherche. Cette situation s'explique d'une part, par la faiblesse de l'offre en matière de recherche et d'autre part, par la faible demande de ces produits par les acteurs nationaux.

Le faible engouement manifesté par les acteurs nationaux s'explique en partie par le fait que ces derniers disposent de peu d'informations sur les avancées enregistrées en matière de recherche et d'innovation technologique. De plus, la faible culture en matière d'innovations technologiques des acteurs fait qu'ils ont tendance à maintenir les méthodes traditionnelles d'organisation, de production et de consommation.

La faiblesse de l'offre en matière de recherche s'explique quant à elle par plusieurs situations. Il s'agit notamment, de la faible capacité en infrastructures et équipements de recherche, la vétusté et obsolescence des infrastructures et des équipements existants, l'insuffisance du personnel dédié à la recherche et la faible synergie entre les activités de recherche portées par les structures, l'absence de partenariat entre les structures de recherche et le secteur privé, l'absence de cadre favorable au transfert de technologie. A la base de ces causes se trouvent l'absence d'une loi portant orientation et programmation de la recherche et de l'innovation et la faiblesse du financement de la recherche.

3. CADRAGE STRATEGIQUE DU PLAN SECTORIEL EDUCATION/FORMATION

Pour corriger les dysfonctionnements identifiés plus haut, les autorités éducatives ont pris un certain nombre de mesures dans le cadre notamment du Plan d'Action à Moyen Terme 2012-2014 dont l'exécution a été prolongée jusqu'en 2016. Toutefois, ces mesures n'ont malheureusement pas permis d'atteindre les résultats escomptés en raison essentiellement d'une faible mise en œuvre, d'une mobilisation des ressources et d'un suivi insuffisants, des effets de la crise postélectorale qui ont profondément modifié les cartes dans les arbitrages inter et intra sectoriels.

La nouvelle politique éducative doit prendre en compte à la fois ce passif et les ambitions du pays déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020). En l'occurrence, la politique de scolarisation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, expression de la volonté politique de rendre l'école ivoirienne plus inclusive et compatible avec les exigences d'un développement économique et social équitable, efficace, efficient et soucieux de la prise en charge des exclus conformément aux engagements nationaux et internationaux du pays, notamment en faveur du cadre d'action « Éducation 2030 ». D'où la pertinence du Plan Décennal qui couvre la période 2016-2025.

3-1 Vision de développement du secteur de l'Éducation et de la Formation

La Vision de développement de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2040, telle que déclinée dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, s'énonce comme suit : « **La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** ».

Cette vision repose sur quatre grands piliers : (i) la Côte d'Ivoire, puissance industrielle ; (ii) la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle ; (iii) la Côte d'Ivoire, une nation démocratique et ; (iv) la Côte d'Ivoire, ouverte sur le monde.

Le fondement stratégique du PND 2016-2020 de la Côte d'Ivoire met l'accent sur l'émergence, ainsi que la transformation structurelle de l'économie fondée sur l'accélération de son industrialisation. Il en découle l'objectif global dudit plan qui est de **conduire la Côte d'Ivoire à l'émergence grâce à une stratégie volontariste**.

Comme cela transparait dans le PND 2016-2020 « Cette émergence, c'est d'abord un mieux-être accru des populations, partout en Côte d'Ivoire, qui se traduira par une réduction significative de la pauvreté et une montée concomitante de la classe moyenne pour soutenir durablement le processus de croissance. C'est aussi une économie dynamique soutenue par une industrialisation rapide porteuse de transformation structurelle et d'opportunités élargies d'emplois décents. C'est également une Côte d'Ivoire qui gagne sur le plan de son intégration dans l'économie mondiale et qui coopère avec ses voisins pour le renforcement de l'intégration régionale »²⁰. Cela devrait contribuer à une transformation totale de la société ivoirienne à travers la prise en compte de chaque citoyen conformément aux orientations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, relatives à « **l'ivoirien nouveau** » qui exige un minimum d'éducation, d'attitudes, de comportement, d'obligation vis-à-vis du développement socio-économique et culturel du pays.

Au terme de sa mise en œuvre, le PND 2016-2020 vise à l'atteinte du résultat suivant : "**La Côte d'Ivoire est un pays émergent à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide**". Pour y parvenir, la Côte d'Ivoire entend s'appuyer sur les piliers qui résultent de l'analyse stratégique, à savoir : (i) la qualité des institutions et de la gouvernance sous toutes ses formes ; (ii) **la disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère** ; (iii) les changements dans les modes de production et de consommation pour construire l'émergence ; (iv) le développement des infrastructures stratégiques comme levier de l'émergence et en cohérence avec les principes de durabilité environnementale ; (v) l'insertion avantageuse dans le réseau d'échanges régionaux et mondiaux.

De ce qui précède, on comprend très bien que le secteur « Éducation/Formation » joue un rôle déterminant dans ce dispositif susceptible de conduire aux résultats attendus, en particulier ceux du second pilier.

En effet, « *disposer des femmes et des hommes pour construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère* » suppose que **le développement du capital humain** reste la principale des composantes pouvant permettre d'atteindre le résultat du PND 2016-2020 susmentionné. La preuve en est que le deuxième des cinq axes stratégiques retenus pour opérationnaliser le PND 2016-2020, porte sur **l'accélération du développement du capital humain et de la promotion du bien-être social**.

Aussi, force est de constater que cet axe est décliné en huit options stratégiques dont quatre focalisées sur le secteur Éducation/Formation. Il s'agit de : (i) créer une Cellule de veille stratégique sur les compétences (ii) veiller à la requalification du stock des compétences en synergie avec l'objectif de transformation structurelle et de compétitivité de l'Économie ; (iii) améliorer l'accès et la qualité du système éducatif et de formation ; (iv) développer un pool de chercheurs nationaux soutenant l'innovation technologique.

La mise en œuvre de ces options stratégiques sera certainement sous-tendue par l'application de la récente loi relative à la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui vise à assurer à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans une éducation de base du primaire et du 1^{er} cycle secondaire. Chaque enfant pourra ainsi disposer des capacités nécessaires à la continuité de son éducation et de sa formation en vue de saisir les opportunités offertes dans le cadre de l'émergence notamment en matière d'emploi.

²⁰ PND 2016-2020, p.5

L'analyse de ces repères stratégiques du Plan National de Développement 2016-2020, permet donc de projeter, de la manière suivante, la vision que la Côte d'Ivoire se donne pour le secteur Éducation/Formation à l'horizon de 2025 : ***En 2025, le système éducatif ivoirien assure à tous les enfants et adultes une éducation et une formation de qualité, équitable et inclusive qui prend en compte les besoins de transformation du citoyen, le rend capable de contribuer au développement socioéconomique de sa communauté et de la société ivoirienne, de favoriser la cohésion sociale et lui assure les capacités de compétitivité et d'innovations technologiques.***

Cette vision est partagée par l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du Plan sectoriel éducation/formation (PSE) notamment les Administrations Centrales et Déconcentrées, les Collectivités Territoriales, les Acteurs du Système Éducatif, les Apprenants, les Parents, les Familles et les Communautés ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers, comme l'illustre le schéma ci-après.

Cette vision est également alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment sur l'Objectif 4 libellé comme suit : « ***Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*** ». Au-delà de cet alignement, tenant compte des différents résultats définis ainsi que de certains indicateurs formulés aux niveaux des orientations et de la programmation stratégiques, le PSE intègre totalement ou en partie, directement ou indirectement les 10 cibles de cet objectif ainsi que leurs indicateurs respectifs.

État:
Administrations Centrales et
Déconcentrées, et Collectivités
Territoriales

Vision...

*...de la Côte d'Ivoire pour
l'Education et la
Formation à l'horizon du
Plan Decennal :*

*En 2025, le système éducatif
ivoirien assure à tous les enfants
et adultes une éducation et une
formation de qualité, équitable et
inclusive qui prend en compte les
besoins de transformation du
citoyen, le rend capable de
contribuer au développement
socioéconomique de sa
communauté et de la société
ivoirienne et lui assure les
capacités de compétitivité et
d'innovations technologiques.*

PTF

Apprenants,
Parents,
Familles et
Communautés

Les Acteurs du Système Éducatif

3-2 Orientations stratégiques de développement du secteur de l'Éducation et de la Formation

À travers la vision retenue pour le développement du secteur de l'éducation et de la formation, la Côte d'Ivoire a fait l'option de promouvoir un système éducatif et de formation qui constitue une réponse aux exigences de développement durable du pays. Ce système dont le focus reste essentiellement une éducation de qualité, équitable et inclusive et qui est en adéquation avec les besoins du marché, permettra à la Côte d'Ivoire de mieux s'affirmer par une croissance économique soutenue, du fait d'un meilleur attrait (destination Côte d'Ivoire) des acteurs économiques pour des investissements productifs nécessitant l'utilisation des ressources humaines compétentes et compétitives, ainsi qu'une main d'œuvre qualifiée. À cet égard, en lien avec le PND 2016-2020, le Résultat Stratégique Sectoriel de développement du secteur Éducation/Formation est libellé comme suit.

Impact 1 de l'axe 2 du PND 2016-2020 : Les populations disposent de qualifications et de compétences pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Résultat Stratégique Sectoriel : La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives.

Indicateurs clés : (i) *Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial (Score de l'indice de développement du jeune enfant)²¹, (ii) Proportion d'enfants de 16 ans qui achèvent la scolarisation obligatoire, (iii) Taux d'alphabétisation²², (iv) Taux global d'insertion des sortants.*

Le résultat stratégique susmentionné est sous-tendue par la théorie de changement suivante : (i) **Si** les enfants accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité, (ii) **si** les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité, (iii) **si** les élèves de 12 à 15 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le premier cycle du secondaire général, (iv) **si** les élèves de 16 à 18 ans accèdent à une éducation secondaire générale de qualité, (v) **si** les personnes de plus de 12 ans accèdent à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité, (vi) **si** les étudiants accèdent à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle, (vii) **si** les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique sont valorisés et contribuent au développement social et économique de la Côte d'Ivoire, (viii) **si** le cadre institutionnel et organisationnel assure un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficacité dans la gestion des ressources du secteur Éducation/Formation, **alors** la Côte d'Ivoire disposera de ressources humaines de qualité et productives.

Pour l'atteinte de ce résultat stratégique, il faudra, saisir l'engagement manifeste de l'ensemble des parties prenantes, notamment les familles et les communautés, les acteurs du système éducatif y compris les enseignants, l'État et les PTF, à soutenir le secteur, tirer parti du contexte

²¹ Indicateur ODD (4.2.1)

²² Indicateur ODD (4.5.1)

d'un retour à la stabilité et l'amélioration de la situation sociopolitique et sécuritaire, pour assurer : (i) l'accès équitable des enfants, adolescents, jeunes et adultes en âge d'intégrer les différents ordres d'enseignement, à une éducation de qualité, (ii) la valorisation des produits de la recherche et l'innovation technologique dans la perspective du développement économique et social et (iii) la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à une éducation et une formation de qualité à tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire 1 & 2, enseignement technique et formation professionnelle, formation par apprentissage et éducation non formelle, alphabétisation, enseignement supérieur et recherche scientifique).

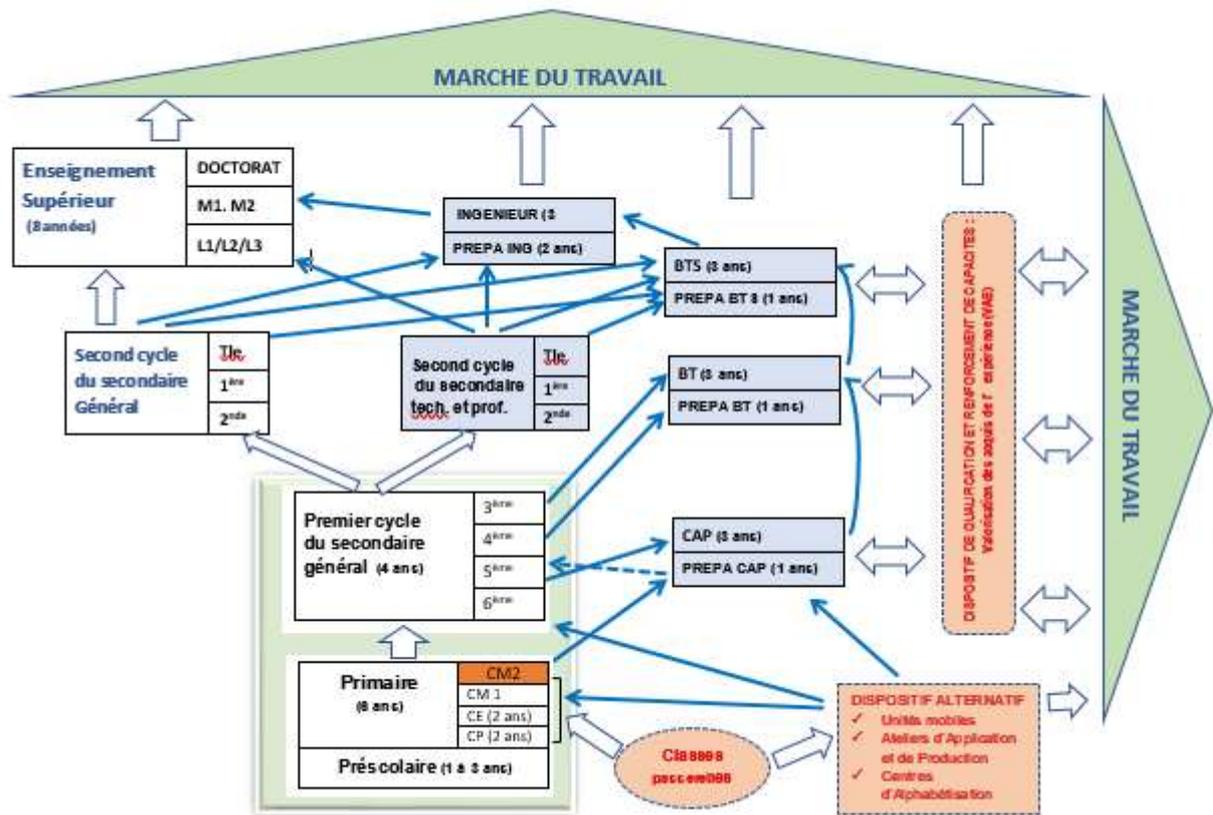
Ainsi, à travers les différentes Actions Stratégiques de l'ensemble des Résultats d'Effets qui contribueront à la réalisation du Résultat Stratégique, il s'agira :

 ***d'améliorer l'accès et l'équité dans le système éducatif et de formation***, à travers la (i) réduction des fortes inégalités dans l'offre éducative, lesquelles inégalités sont en relation avec les régions, le genre, les revenus des ménages et la répartition des enseignants et ensuite (ii) l'accroissement et amélioration de l'offre d'éducation à travers des infrastructures et des équipements de base adéquats et en nombre suffisant. Il en découlerait, un meilleur accès au primaire, une moindre déperdition notamment des filles au niveau de tous les cycles et une meilleure égalité inter/intra régionale dans la répartition des enseignants ;

 ***d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre éducative et de formation ainsi que l'efficacité interne et externe du système***, par (i) la création d'un environnement physique attrayant et l'efficacité externe du système, (ii) la fourniture de services nécessaires pour le développement intégré du jeune enfant, la protection des enfants contre les violences, (iii) l'accroissement du niveau d'alphabétisation notamment celui des femmes, (iv) la promotion de filières de formation adaptées au contexte national notamment les formations à vocation agricole compte tenu des potentialités du pays et la vision de transformation des matières premières, (v) la promotion de la formation technologique pour permettre aux jeunes de saisir les opportunités au niveau national, régional et externe, (vi) l'amélioration de l'insertion des sortants, (vii) la promotion des résultats de la recherche scientifique ;

 ***d'améliorer la qualité de la gestion, de la gouvernance et du pilotage du système***, en vue de (i) l'élimination progressive de la dépendance de l'offre éducative privée de la Subvention de l'État, (ii) la réduction de la part des dépenses salariales au détriment du fonctionnement et des autres charges, (iii) du développement d'outils et de mécanismes de gestion et de réduction des risques de conflits, catastrophes et violences, propres au système éducatif (iv) l'amélioration des capacités de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des acteurs à tous les niveaux, ainsi que l'efficacité des mécanismes de régulation et de protection sociales.

ARCHITECTURE DU SYSTEME EDUCATIF DE LA COTE D'IVOIRE



3-2-1 Programmation stratégique du sous-secteur du Préscolaire

La programmation stratégique du sous-secteur du Préscolaire repose sur une théorie du changement qui s'énonce comme suit : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan Décennal est effective, (ii) **si** les communautés adhèrent à la politique de mise en place et de fonctionnement des centres communautaires préscolaires et **si** elles comprennent l'apport de la préscolarisation dans le développement du jeune enfant, (iii) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants ou pour limiter leurs effets, (iv) **si** les enfants d'âge préscolaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation et (v) **si** les enfants, et en particulier ceux à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire, **alors** ceux-ci accéderont à des services d'éducation préscolaire de qualité et auront plus de chance de se maintenir dans le système éducatif jusqu'au moins à la fin du premier cycle secondaire, conformément à la politique de scolarisation obligatoire.

- **Effet 1** : Les enfants d'âge préscolaire accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité.

Indicateurs clés : (i) *Taux brut de préscolarisation*, (ii) *Ratio élèves/encadreur qualifié*, (iii) *Proportion de structures fournissant des services intégrés d'éducation préscolaires conformes aux normes nationales*, (iv) *Proportion d'enfants inscrits dans les centres communautaires*, (v) *Indice de parité entre les sexes dans le préscolaire*²³.

Les deux produits suivants permettront d'assurer l'atteinte de cet effet.

- **Produit 1.1** : Les enfants d'âge préscolaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation

Indicateurs clés : (i) *Nombre de classes préscolaires fonctionnelles*, (ii) *Disponibilité du programme harmonisé de formation pour l'encadrement de la petite enfance des CAFOP et de l'INFS*, (iii) *Proportion d'enfants des centres communautaires bénéficiant de kits*, (iv) *Nombre d'enseignants du préscolaire recrutés*.

Les Actions Stratégiques (AS) relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.1.1.1 Développer une offre de pré-primaire à l'intention des enfants de 5 ans dans les écoles primaires** : Cette offre d'accueil préscolaire dans les écoles primaires se déploiera par (i) la construction systématique d'une classe réservée au pré-primaire dans les nouvelles écoles, (ii) la création d'une classe pré-primaire dans les écoles primaires qui bénéficieront de travaux de réhabilitation ou de construction de nouvelles salles de classe (pour remplacement ou pour extension), (iii) la révision du programme de formation dispensé dans les CAFOP à l'intention des élèves-maîtres pour permettre aux nouveaux enseignants de disposer également des compétences nécessaires pour la prise en charge des jeunes enfants, (iv) le recrutement d'instituteurs adjoints pour ces classes.
Cette forme de préscolaire accueillera les enfants de 5 ans et leur donnera les apprentissages nécessaires pour les préparer à l'enseignement primaire. Elle devra

²³ Indicateur ODD (4.5.1)

accueillir à l'horizon du plan décennal 27% des enfants scolarisés dans le préscolaire et représenter 50% de l'offre publique.

- ✓ **AS.1.1.2. Renforcer l'offre communautaire pour les enfants de 4 à 5 ans en milieu rural :** Il s'agit d'une modalité qui cible prioritairement les populations rurales, pour leur offrir, selon des modalités particulières, des services d'une qualité comparable à celle offerte dans le système public ordinaire. Cette offre organisée dans des centres communautaires est appelée à représenter environ 18% de l'offre d'éducation préscolaire et aura un double objectif : favoriser le développement cognitif des enfants de 4 à 5 ans mais aussi appuyer les activités d'éducation parentale au niveau communautaire pour favoriser le développement intégré des enfants de 0 à 6 ans avec une composante sur la préparation des familles et des communautés à assurer le fonctionnement et la gestion du centre à travers un contrat tripartite entre l'État, les communautés et les structures.

Cette formule repose sur (i) la sensibilisation par les DREN, les APFC, les IEPP, les directeurs d'écoles, les associations de femmes et les COGES de la communauté en vue de son adhésion, (ii) la mise à disposition par la communauté d'un local pour accueillir les enfants, (iii) le choix par la communauté d'un éducateur communautaire suivant les critères définis par le Ministère de l'éducation nationale (iv) la formation systématique des éducateurs communautaires à l'animation des classes préscolaires et à la prise en charge du jeune enfant, (v) la fabrication de matériels didactiques et ludiques avec des matériaux locaux, (vi) la détermination d'une méthode et d'un programme d'activités à suivre sur l'année (comparables à celui des écoles préscolaires publiques avec la possibilité de modulations locales), (vii) la dotation de matériels didactiques et de kits récréatifs pour la mise en œuvre effective du programme d'activités (le même que celui qui sera utilisé dans les écoles préscolaires publiques), (viii) l'appui et le suivi pédagogique, rapproché et régulier, par des conseillers/superviseurs couvrant un nombre raisonnable d'éducateurs communautaires, (ix) la révision des textes règlementaires sur le sous-secteur par souci de prise en compte de l'évolution de structures et des besoins spécifiques des enfants de 3 à 5 ans, (x) la prise en charge, via les communautés, du salaire de l'éducateur communautaire.

En effet, les éducateurs communautaires dans la nouvelle stratégie ne seront ni des bénévoles, ni des salariés fonctionnaires, mais ils seront choisis au sein de la communauté et redevables vis-à-vis d'elle, et recevront une rémunération, sachant que celle-ci sera d'origine publique. Il ne s'agira donc pas d'un contrat direct entre l'administration et l'éducateur communautaire mais d'une subvention accordée à la communauté par l'État pour lui permettre de faire face au salaire de l'éducateur communautaire. Cette option a un double avantage : elle est moins onéreuse que le recrutement de fonctionnaires et les éducateurs communautaires sont redevables vis-à-vis de la communauté des résultats pour lesquels ils ont été recrutés. En outre, cette option contribuera à réduire la mobilité des enseignants et à limiter le blocage de fonctionnement des structures communautaires lié aux grèves.

- ✓ **AS.1.1.3. Encadrer l'offre de préscolaire privé :** Le privé continuera à accueillir une part importante des effectifs dans ce sous-secteur (27% en 2025) en grande majorité en milieu urbain. Aucune mesure de subvention n'est prévue dans le cadre

de la présente stratégie. Toutefois, pour assurer la qualité des services fournis par le privé (i) des missions d'identification et d'accompagnement des structures, (ii) des missions d'évaluation du respect des normes en matière de fourniture de services d'éducation préscolaire seront effectuées.

- ✓ **AS.1.1.4. Renforcer la qualité de l'offre dans l'enseignement préscolaire :** La petite enfance est une période critique dans le développement d'un enfant et les études montrent que les actes de violences subies pendant cette période peuvent entraver sérieusement son développement psychique et mental. Dans le même temps, il est habituellement difficile d'identifier les indices de la maltraitance d'un enfant. Aussi, l'enseignement préscolaire devrait veiller à ce que les enfants soient protégés de toutes formes de violences physiques, psychologiques, verbales, sexuelles... pouvant survenir à la maison ou à l'école à travers la mise en place de mécanismes de détection et de signalement au niveau de l'école en collaboration avec les services de protection de l'enfant.

Pour assurer que les enfants du préscolaire disposent d'un environnement de vie et d'apprentissage adéquat, les Ministères en charge du préscolaire, prendront les dispositions utiles en vue de (i) la sensibilisation et l'engagement des communautés dans le processus de développement intégré du jeune enfant, (ii) la facilitation des interactions entre encadreurs et enfants dans la langue nationale la plus parlée dans la localité concernée pour une meilleure illustration et compréhension des apprentissages d'autant plus que plusieurs recherches montrent que l'enfant qui commence sa scolarité dans sa langue maternelle fixe mieux les apprentissages ultérieurs, (iii) l'élaboration et la diffusion d'un code de conduite contre les violences faites aux enfants, (iv) la fourniture du matériel didactique adéquat susceptible de contribuer au développement psychomoteur, cognitif et affectif des enfants, (v) la mise en place des pratiques pédagogiques innovantes prenant en compte la diversité des enfants, le rythme d'apprentissage de chaque enfant et leurs besoins socio-affectifs .

- **Produit 1.2 :** Les enfants d'âge préscolaire disposent d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire

Indicateurs clés : (i) Programme d'éducation parentale élaboré et mis en œuvre (ii) Proportion d'écoles préscolaires bénéficiant des services intégrés de santé, de nutrition et de protection, (iii) Proportion d'écoles préscolaires disposant des commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles)²⁴.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.1.2.1. Développer le Programme d'Éducation Parentale (PrEPare) :** Ce Programme constituera l'un des outils d'opérationnalisation de la politique nationale de développement intégré du jeune enfant. Un tel programme vise plusieurs objectifs en particulier aider les parents, à développer des attitudes et approches éducatives facilitant le développement optimal de l'enfant (cognitif, émotionnel, langagier, etc.), à mieux communiquer avec leurs enfants, à mieux organiser l'environnement

²⁴ Indicateur ODD (4.a.1)

de vie de leurs enfants, à mieux utiliser leurs ressources (financière, matérielle, etc.) à des fins éducatives. Son contenu sera établi en référence aux pratiques effectives ayant cours ainsi que la réflexion sur le développement intégré du jeune enfant en cours dans le pays. Pour ce faire, les Ministères en charge du préscolaire procéderont à (i) la réalisation d'une étude socio-anthropologique sur les pratiques culturelles liées au développement intégré du jeune enfant, (ii) la finalisation du document Programme d'Éducation Parentale destinée aux familles et aux communautés avec un focus spécifique sur les enfants de 0 à 3 ans, et (iii) la diffusion du Programme d'Éducation Parentale.

Les différentes modalités pratiques de mise en œuvre de cette offre dépendront des résultats de l'étude socio-anthropologique. On sait d'ores et déjà qu'il sera nécessaire d'avoir deux types de dispositifs distincts : i) un dispositif ciblant l'ensemble de la population des mères ayant de très jeunes enfants²⁵ et visant à leur accorder un service de base ou minimal, surtout fait d'informations et ii) un second, ciblant les familles vulnérables ou présentant des besoins particuliers, et visant à leur offrir des « services renforcés » (groupes de parole, visites à domicile et appuis matériels complémentaires appropriés si nécessaire). Ces activités ont pour but de permettre aux parents et aux substituts parentaux de favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de leurs enfants, par une meilleure compréhension des enjeux d'une prise en charge holistique du jeune enfant et par la diffusion d'exemples de conduites parentales appropriées à travers les différents canaux de communication.

Les animateurs communautaires seront sollicités pour l'animation des activités à l'intention des familles vulnérables sous le contrôle des personnes ressources relevant du Ministère de la santé et des éducateurs spécialisés dans le cadre du comité régional de l'encadrement du jeune enfant.

- ✓ **AS.1.2.2. Mettre en œuvre un paquet de services intégrés :** L'accès à de tels services permettra de mieux stimuler les performances des enfants et leur assurer un développement global et inclusif. Pour ce faire, le Ministère en charge de l'éducation nationale, en collaboration avec les autres dispensateurs de soins, renforcera (i) l'accès des enfants aux services de santé, de nutrition et de protection, (ii) la construction d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

3-2-2 Programmation stratégique des sous-secteurs du Primaire et de l'Alphabétisation

La programmation stratégique du sous-secteur du Primaire repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) **si** les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire et à la stratégie des classes passerelles, (iii) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des animateurs d'alphabétisation ou pour limiter leurs effets, (iv) **si** les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation et **s'ils** bénéficient d'un environnement scolaire, familiale et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, (v) **si** les politiques de protection sociale des familles démunies accordent une priorité à l'éducation, (vi) **si** des mesures sont prises pour l'abolition de tous les frais non légaux supportés par les familles pour l'éducation primaire de leurs enfants, (vii) **si** des mesures sont prises pour prévenir les risques de violences, conflits, et catastrophes naturelles affectant les

²⁵ En milieu rural ou péri-urbain

élèves, (viii) **si** les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif disposent d'une offre adéquate d'alphabétisation ou d'éducation non formelle, **alors** les enfants de 6 à 11 ans accéderont à une éducation de qualité et achèveront le cycle primaire, et les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif accéderont à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité.

- **Effet 2** : Les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité

Indicateurs clés : (i) *Taux brut d'admission au CPI*, (ii) *Taux net d'admission au CPI*, (iii) *Taux d'achèvement du primaire*, (iv) *Taux brut de scolarisation*, (v) *Taux net de scolarisation*, (vi) *Ratio élèves/maître (REM)*, (vii) *Score global sur 100 des élèves du cours élémentaire en mathématiques et en français*²⁶, (viii) *Nombre d'enfants de 10 à 13 ans hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles* (ix) *Proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif formel*²⁷, (x) *Proportion d'élèves inscrits dans les écoles communautaires*²⁸, (xi) *Nombre d'heures moyen de cours perdus du fait des grèves*, (xii) *Proportion des élèves sans extrait de naissance*, (xiii) *Proportion des élèves du primaire se sentant en insécurité en milieu scolaire*, (xiv) *Proportion des élèves du primaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants*, (xv) *Proportion des élèves du primaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants*, (xvii) *Indice de parité selon le sexe au primaire*²⁹.

Trois produits ont été définis en vue de l'atteinte de cet effet.

- **Produit 2.1** : Les enfants en âge d'aller à l'école primaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation

Indicateurs clés : (i) *Nombre de salles de classe fonctionnelles*, (ii) *Proportion de salles de classe fonctionnelles*, (iii) *Nombre d'enseignants recrutés*, (iv) *Ratio livres de Français/élève*, (v) *Ratio livres de Mathématiques/élève*, (vi) *Nombre d'écoles islamiques et d'écoles communautaires intégrées dans le système formel*.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.2.1.1. Développer un programme de construction scolaire et de réhabilitation de salles de classes** : Pour compléter l'offre scolaire, il est retenu de mettre en place un important programme de (i) construction (plus de 3000 salles de classes par an), (ii) de réhabilitation de 5% du stock de salles de classe, (iii) la mobilisation communautaire (COGES, CMEF, ONG...) comme moyen pour améliorer l'accueil des nouveaux entrants et l'amélioration des conditions d'accueil des nombreuses écoles qui connaissent aujourd'hui des classes à effectifs pléthoriques, (iv) la réhabilitation et la construction d'infrastructures d'hygiène respectant la sexo-spécificité et les normes requises en matière d'hygiène et d'assainissement.

²⁶ Indicateur ODD (4.1.1)

²⁷ Indicateur ODD (4.3.1)

²⁸ Indicateur ODD (4.3.1)

²⁹ Indicateur ODD (4.5.1)

Ces mesures s'accompagneront d'un effort de rationalisation dans l'exécution, notamment la réduction des délais, la diversification des approches de maîtrise d'ouvrage. À cet effet, les différentes modalités mises en place dans le cadre du PAMT seront utilisées et renforcées à savoir l'approche communautaire, l'approche de partenariat avec les ONG et enfin le recours aux services d'entreprises dans les zones où la participation communautaire peut être jugée difficile.

- ✓ **AS.2.1.2. Développer des offres alternatives d'éducation pour les enfants hors du système éducatif :** La loi relative à la politique de scolarisation obligatoire et les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire imposent la mise en place d'une politique d'amélioration de l'accès au primaire mais aussi le développement d'offres alternatives d'éducation et de formation pour les enfants non scolarisés ou déscolarisés, qui soient équitables et soutenables sur les plans technique et financier et ce, dans un objectif de leur donner la possibilité de continuer à saisir les opportunités d'apprentissage tout au long de leur vie. Des offres particulières viseront les enfants dont l'âge est compris entre 10 et 13 ans, d'une part, et d'autre part ceux dont l'âge est compris entre 14 et 16 ans et qui sont en dehors du système éducatif du fait qu'ils n'ont jamais accédé à l'école ou qu'ils l'ont quittée prématurément.

Ainsi, le MEN déploiera des actions en vue de (i) l'analyse de la situation pour identifier les localités de mise en place des classes passerelles, en s'appuyant sur la situation des enfants en dehors de l'école et de la carte scolaire actualisée, (ii) la définition des critères d'accès aux classes passerelles qui seront utilisés par les IEPP qui mèneront le processus de bout en bout, (iii) la sélection des sites d'hébergement des classes passerelles tenant compte des contraintes structurelles du système éducatif ivoirien (le manque d'infrastructures, les difficultés de supervision, etc.) et au vu de la demande de la tranche d'âge ciblée, (iv) l'implantation de classes passerelles au sein des écoles primaires ou dans les sites où il existe des centres de formation professionnelle, pour permettre l'accueil de 30.000 enfants par an qui pourront s'insérer dans le primaire après une année d'éducation/formation en s'appuyant sur les acquis de projets mis en œuvre par des ONG nationales et internationales sur les classes passerelles après la crise socio-politique qu'a connu le pays, (v) du suivi, par les enseignants des classes passerelles et les directeurs d'école, des élèves des classes passerelles qui ont du mal à progresser en vue de trouver les moyens d'améliorer leurs performances à travers notamment l'organisation systématique de cours de remédiation, (vi) l'élaboration, au moment de l'analyse de situation et avant l'identification et l'implantation des classes passerelles, et la mise en œuvre d'un plan de communication pour une meilleure connaissance et adhésion des communautés à cette approche, (vii) l'actualisation régulière des études relatives à la situation des enfants hors du système éducatif (spécifiquement les filles, les enfants vivant avec un handicap, les OEV etc.) afin de proposer des solutions adéquates pour leur insertion, (viii) la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation rigoureux pour en évaluer l'efficacité de l'approche et apporter les mesures correctives nécessaires.

Concernant les plus âgés (14 – 16 ans), un apprentissage amélioré leur sera proposé à travers la formation professionnelle en conformité avec le dispositif prévu dans le cadre de la scolarisation obligatoire par ce sous-secteur. La stratégie préconisée consistera à (ix) initier les bénéficiaires à l'apprentissage d'un métier tout en (x)

complétant leur éducation de base en vue de leur offrir des opportunités à soit intégrer les écoles professionnelles soit à s'insérer dans le marché de l'emploi.

- ✓ **AS.2.1.3. Intégrer les écoles communautaires et islamiques dans le système formel :** Les écoles communautaires et les écoles islamiques³⁰ seront progressivement pris en compte dans le système éducatif formel à travers (i) l'évaluation de leur fonctionnement et de l'enseignement dispensé sur la base des critères répondant aux normes et standards des écoles primaires publiques, (ii) le renforcement des capacités en vue de leur mise aux normes, (iii) l'affectation d'enseignants dans les écoles communautaires et la prise en charge de leur fonctionnement sur la base des critères répondant aux normes de la carte scolaire, (iv) la dynamisation de la commission d'accompagnement des établissements confessionnels islamiques (CAECI) en vue de leur intégration en conformité avec les dispositions en vigueur notamment leur statut.

- ✓ **AS.2.1.4. Développer une offre spécifique pour les zones faiblement peuplées :** Les programmes annuels de construction seront déterminés sur la base de critères d'accès, d'équité et de qualité qui visent respectivement l'accueil de nouveaux enfants, l'amélioration de l'accueil dans les zones faiblement scolarisées et dans les écoles avec un déficit de salles de classes avéré.

L'amélioration de l'accès des enfants du milieu rural à faible densité de population va nécessiter le développement d'une offre spécifique dans un contexte où il est nécessaire de rationaliser à la fois l'utilisation des salles de classes et l'emploi des enseignants. Pour ce faire, la stratégie consistera (i) en la réforme des critères de la carte scolaire, (ii) au renforcement de l'offre de classes multigrades dans les localités très peu peuplées pour permettre d'accueillir dans des conditions soutenables financièrement les enfants en âge d'aller au primaire, (iii) en l'appui aux enseignants chargés de ces classes en méthodes pédagogiques et outils didactiques ainsi qu'à un encadrement pédagogique rapproché, afin de leur permettre de dispenser les enseignements dans des conditions raisonnables.

- ✓ **AS.2.1.5. Adapter la politique de recrutement et de formation des enseignants :** L'ampleur des besoins en nouveaux enseignants pour la prise en charge des effectifs supplémentaires attendus imposent (i) la révision de la politique de recrutement des enseignants en vue du recrutement exclusif d'instituteurs adjoints pour la période du plan décennal, (ii) le renforcement de la formation initiale des élèves maîtres, (iii) la mise en œuvre d'une stratégie d'incitation pour le recrutement et le maintien des femmes dans le métier d'enseignant notamment dans les zones à faible scolarisation des filles.

Cette réforme permettra d'affecter annuellement en moyenne 6 600 enseignants, dont à terme autant d'hommes que de femmes, dans les écoles primaires publiques pour compenser les déperditions liées aux abandons éventuels et au départ à la retraite, combler les besoins nouveaux et remplacer progressivement les animateurs des écoles communautaires.

³⁰ Les écoles communautaires deviennent des écoles primaires publiques et les écoles islamiques deviennent des écoles privées confessionnelles islamiques.

- ✓ **AS.2.1.6. Faciliter la scolarisation des enfants sans extrait d'acte de naissance :** Un certain nombre d'enfants (estimé à deux millions en 2015) ne sont pas enregistrés à l'État Civil et il arrive que cela soit un obstacle à leur inscription à l'école. Une loi récente organise le rattrapage des enregistrements à l'État Civil et le MENETFP rappelle périodiquement l'interdiction de refuser les inscriptions scolaires pour défaut d'acte de naissance ou de jugement supplétif. Le MENETFP persévèrera dans ces efforts par (i) la sensibilisation des populations à la fois sur les dispositions arrêtées par les autorités relative à l'inscription des enfants sans extrait d'acte de naissance et sur les démarches à suivre en vue de la régularisation de la situation relative à l'enregistrement à l'état civil de leurs enfants, (ii) l'inscription scolaire de tous les enfants, même ceux ne disposant pas d'extrait de naissance, (iii) la mise en place d'un mécanisme de régularisation des enfants sans extrait d'acte de naissance. Pour ce faire, le MENETFP va collaborer activement avec les Ministères de l'Intérieur et de la Justice en vue de mettre en place un cadre de concertation pour l'élaboration d'un plan national de rattrapage des enfants sans extrait de naissance. À court terme, la collaboration va consister en (iv) l'organisation des séances foraines pour les enfants en classe d'examen, (v) la facilitation du dialogue entre les autorités administratives locales en charge de l'enregistrement des naissances, les chefs traditionnels, les communautés et les responsables de l'Éducation pour des solutions locales.
- ✓ **AS.2.1.7. Encadrer l'offre d'enseignement primaire privé :** Pour assurer la qualité des services fournis par le privé (i) des missions d'identification et d'accompagnement des structures, (ii) des missions d'évaluation du respect des normes en matière de fourniture de services d'éducation primaire seront conduites.
- **Produit 2.2 :** Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.

Indicateurs clés : (i) *Proportion d'écoles disposant d'une cantine fonctionnelle*, (ii) *Proportion d'écoles ayant les commodités requises (électricité, clôture, point d'eau potable, lave-main et latrines séparées fonctionnelles)*, (iii) *Proportion d'écoles disposant d'une salle multimédia*, (iv) *Proportion d'écoles disposant de mécanisme de résolution des conflits*, (v) *Proportion d'élèves du public bénéficiant d'un kit scolaire*, (vi) *Proportion d'écoles disposant de cellule d'alerte précoce*, (vii) *Proportion d'écoles disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire*.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.2.2.1. Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé en milieu scolaire :** En référence aux pratiques et projets en cours, il s'agira d'assurer (i) la production de modules sur l'Éducation à l'Hygiène et l'Éducation Sexuelle Complète (ESC), (ii) la définition d'un standard sanitaire minimum pour les écoles, (iii) la construction d'infrastructure d'accompagnement de base (latrines avec blocs séparés, dispositifs de lave main, points d'eau potable et forages mécaniques en milieu rural), (iv) l'acquisition de médicaments (déparasitage, vaccins, vitamine A, etc.) en appui au programme national de santé scolaire et universitaire (PNSSU).

- ✓ **AS.2.2.2. Renforcer la lutte contre les conflits et les violences en milieu scolaire :** De nombreux textes réglementaires en matière de protection des enfants existent en Côte d'Ivoire. Toutefois, les violences subsistent en dépit de ces textes réglementaires et des campagnes de sensibilisation qui sont menées. Dans la plupart des cas, les victimes de violences et leurs bourreaux règlent le différend à l'amiable. D'autres fois, les victimes éprouvent des difficultés à dénoncer leurs bourreaux.

Eu égard à cette situation, la présente stratégie envisage de renforcer l'application des textes réglementaires de protection des enfants en milieu scolaire par (i) la poursuite de la sensibilisation de la communauté éducative sur ce dispositif de protection des enfants, (ii) la production et la diffusion auprès de tous les acteurs du code de conduite du personnel de l'éducation sur la protection de l'enfant, (iii) l'acquisition et la distribution de kits récréatifs pour les écoles, (iv) le développement de l'éducation à la culture de la paix à travers notamment la création et la dynamisation des clubs messenger de la paix, (v) l'actualisation de l'étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire, (vi) la formation des enseignants aux approches éducatives relatives à l'éducation à la culture de la paix et l'élaboration d'outils pédagogiques à l'usage des enseignants.

- ✓ **AS.2.2.3. Mettre en œuvre des mesures d'incitation à la scolarisation :** L'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle n'est pas seulement une question de disponibilité de l'offre, c'est aussi une question d'accessibilité financière pour les plus démunis. C'est pourquoi la stratégie comprend des mesures d'incitation à la demande à travers la réduction des coûts supportés par les familles.

Il s'agit de (i) l'octroi de subventions aux cantines scolaires en vue de faciliter l'accès à tous les enfants, (ii) la distribution gratuite de kits dans toutes les écoles publiques et de manuels scolaires pour les enfants des milieux défavorisés, (iii) la pérennisation des prix d'excellence en faveur des filles et des garçons ayant de bonnes performances scolaires, (iv) la poursuite de la lutte contre les violences basées sur le genre.

- ✓ **AS.2.2.4. Renforcer l'usage du numérique dans les activités pédagogiques :** Pour améliorer les apprentissages, le MEN a fait le choix d'intégrer le support numérique dans les activités pédagogiques. La stratégie consistera en (i) la formation des formateurs à la production des ressources pédagogiques numériques et à leur usage, (ii) le développement de la Formation Ouverte et À Distance (FOAD), (iii) l'acquisition de 2050 tablettes pédagogiques pour 30 écoles primaires expérimentales, (iv) l'appui à la gestion administrative et pédagogique des écoles notamment pour le suivi de l'assiduité et des résultats d'apprentissages.

- ✓ **AS.2.2.5 Améliorer le fonctionnement des écoles primaires :** L'objectif est d'améliorer l'efficacité du travail des écoles par une meilleure rigueur de leur gestion. Cette approche est centrée sur les établissements. Il s'agit d'un choix stratégique qui permet de ne pas multiplier les messages adressés aux acteurs du système éducatif ni les modalités d'intervention. De même, elle s'appuie sur un ensemble de normes qui sont relatives à la gestion.

Différentes mesures quotidiennes destinées à répondre aux besoins de fonctionnement des écoles en termes d'animation, de maintenance des locaux scolaires et du matériel d'enseignement sont prises par les acteurs locaux. Il s'agit

(i) d'organiser les enseignements, (ii) d'acquérir les équipements (kits, manuels, guides enseignants, ...) en vue de faciliter les apprentissages, (iii) dynamiser les COGES, (iv) former les différents acteurs, (v) organiser les évaluations ordinaires et standardisées.

- **Produit 2.3**: Les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif disposent d'une offre adéquate d'alphabétisation ou d'éducation non formelle

Indicateurs clés : (i) Nombre d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation, (ii) Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels, (iii) Proportion d'IEPP disposant d'au moins un centre d'alphabétisation, (iv) Nombre de classes passerelles ouvertes, (v) Nombre de personnes bénéficiant de services d'alphabétisation³¹.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit :

- ✓ **AS.2.3.1. Améliorer l'offre d'alphabétisation** : Pour un développement des activités d'alphabétisation au cours des années à venir, la priorité sera accordée à la promotion d'activités communautaires d'alphabétisation et à l'utilisation des écoles primaires.

Ainsi, les ressources publiques allouées à l'alphabétisation seront orientées vers (i) l'ouverture de centres d'alphabétisation dans les écoles primaires, (ii) l'identification et l'encadrement des opérateurs/promoteurs qualifiés pour mener des activités d'alphabétisation (stratégie du faire faire), (iii) la révision et l'adaptation des programmes d'alphabétisation, (iv) la définition du matériel pédagogique d'alphabétisation (manuel, cahier de l'apprenant, guides et autres supports), (v) l'édiction de critères de recrutement des animateurs, (vi) la formation des animateurs au suivi et à l'encadrement des activités d'alphabétisation, (vii) l'expérimentation de l'alphabétisation via les outils numériques (téléphonie mobile, etc..), (viii) la mise en place de mécanismes d'incitation (primes) pour les animateurs bénévoles en vue d'améliorer leurs performances et à poursuivre leurs activités de bénévolat, (ix) l'évaluation des programmes et des dispositifs d'alphabétisation

En termes d'approche, l'apprentissage du français sera couplé avec la langue locale dans les centres installés dans les zones à prédominance linguistique.

- ✓ **AS.2.3.2. Développer un partenariat autour de l'alphabétisation** : La recherche de partenariats auprès des acteurs non étatiques intervenant ou non dans l'alphabétisation (ONG, entreprises, communautés, partenaires techniques et financiers) constituera une alternative à la faiblesse des moyens mis à la disposition de cette stratégie. Dans ce partenariat, le Ministère assure la formation des animateurs et met à leur disposition des kits et les partenaires se chargent du financement des activités de formation.

Pour y parvenir, le Ministère va mettre en œuvre (i) des campagnes de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs, (ii) l'élaboration de projets d'alphabétisation à l'intention de groupes sociaux identifiés et recherche de partenaires pour la

³¹ Indicateur ODD (4.6.1)

réalisation, (iii) l'organisation d'activités de post alphabétisation (pratiques utilisant les compétences acquises autour des cantines par exemple), (iv) l'accompagnement des structures de formation professionnelle dans l'intégration du volet alphabétisation dans le cadre de la mise en œuvre de la formation par apprentissage.

3-2-3 Programmation stratégique du sous-secteur du Secondaire Premier Cycle

La programmation stratégique du sous-secteur du Secondaire Premier Cycle repose sur une théorie du changement qui s'énonce comme suit : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire, (iii) si les élèves du premier cycle du secondaire disposent d'une offre d'éducation adéquate, (iv) s'ils bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, alors les élèves de 12 à 15 ans accéderont à une éducation de qualité et achèveront le cycle 1 du secondaire.

- **Effet 3 :** Les élèves de 12 à 15 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le premier cycle du secondaire général

Indicateurs clés : (i) Taux de transition CM2-6ème, (ii) Taux d'achèvement du premier cycle secondaire, (iii) Proportion de redoublants au premier cycle du secondaire, (iv) Taux Brut de Scolarisation au premier cycle du secondaire, (v) Taux transversal de survie au collège (taux de rétention), (vi) Ratio élèves /groupe pédagogique, (vii) Taux d'utilisation des SDC (Nombre de GP/salle de classe), (viii) Proportion des élèves du secondaire se sentant en insécurité en milieu scolaire, (ix) Proportion des élèves du secondaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants, (x) Proportion des élèves du secondaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants, (xi) Taux Net de Scolarisation au premier cycle du secondaire, (xii) Indice de parité selon le sexe au premier cycle du secondaire³².

Les deux produits suivants contribueront à l'atteinte de cet effet.

- **Produit 3.1 :** Les élèves du premier cycle du secondaire disposent d'une offre d'éducation adéquate.

Indicateurs clés : (i) Diffusion de programmes éducatifs intégrant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, (ii) Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants de collège, (iii) Nombre de salles de classe fonctionnelles, (iv) Proportion de salles de classe fonctionnelles, (v) Proportion d'élèves affectés en 6ème dans les collèges privés, (vi) Nombre de professeurs de collège recrutés.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.3.1.1. Renforcer l'offre d'éducation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire :** L'organisation de l'offre du premier cycle du secondaire tient compte des contraintes de financement du pays et repose sur les interventions suivantes : (i) la poursuite de la construction des collèges de proximité dans les lieux qui n'en disposent pas et qui ont une offre d'écoles primaires suffisante pour les alimenter en effectifs nécessaires, tout en créant les conditions nécessaires et attrayantes pour les filles notamment les installations sanitaires et hygiéniques dans les établissements scolaires et

³² Indicateur ODD (4.5.1)

également en assurant la réduction des coûts de construction par la capitalisation des différentes modalités mises en œuvre dans le cadre du PAMT, (ii) le recrutement de professeurs de collèges bivalents pour permettre l'accompagnement de la mise en place des collèges de proximité et éviter les situations de sous-services, (iii) l'optimisation de l'utilisation des salles de classe par l'étalement des horaires hebdomadaires de travail des collèges pour augmenter le temps d'utilisation de la salle de classe et diminuer de manière conséquente les besoins en construction, (iv) l'augmentation du service effectif hebdomadaire des professeurs de collège pour le rapprocher du service statutaire (21h/semaine) grâce au repérage systématique des situations de sous-service, (v) la réduction du redoublement pour amoindrir les gaspillages de ressources et accueillir un nombre plus important de jeunes, (vi) la révision des programmes tenant compte du fait que la finalité du collège n'est plus exclusivement la préparation de l'entrée au lycée, mais inclut désormais des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations professionnelles.

- ✓ **AS.3.1.2. Soutenir l'accélération de l'éducation des filles :** Le plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles développé par le MENETFP se présente comme une stratégie de la politique de scolarisation obligatoire et d'amélioration de l'équité et de réduction des inégalités de genre. Le soutien à la mise en œuvre de ce plan se traduira par les principales activités suivantes : (i) la pratique des prix d'excellence en faveur des filles ayant réalisé de bonnes performances scolaires, (ii) la fourniture de rations alimentaires sèches à emporter à la maison dans les zones les plus défavorisées en vue de leur maintien à l'école, (iii) l'attribution de bourses d'études aux filles vulnérables de la classe de sixième, (iv) la mise en œuvre de stratégies durables de lutte contre les grossesses précoces, notamment la poursuite de la sensibilisation des populations sur cette problématique, l'application des textes en vigueur en matière de sanction des auteurs des grossesses et la diffusion de leçons de vie et de l'éducation complète en matière de sexualité, (v) l'éducation à l'hygiène menstruelle pour les filles pubères et leur soutien minimum requis pour réduire les absences des filles à l'école.
- ✓ **AS.3.1.3. Encadrer l'offre privée du premier cycle du secondaire :** Le privé continuera à accueillir une part importante des effectifs dans ce sous-secteur. Toutefois, des mesures seront prises pour (i) la réduction progressive des subventions au privé pour permettre la prise en charge des élèves ayant réussi l'examen du CEPE et qui n'auront pas été orientés dans des collèges ou des centres de formation professionnelle publics, (ii) le renforcement de la qualité des services fournis par le privé grâce à la conduite de missions d'identification et d'accompagnement des structures ainsi que des missions d'évaluation du respect des normes en matière de fourniture de services d'éducation du premier cycle secondaire, (iii) le renforcement du contrôle pédagogique et administratif pour s'assurer de l'application rigoureuse des conditions d'octroi de la subvention et de la présence effective des élèves.
- **Produit 3.2 :** Les élèves du premier cycle du secondaire bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.

Indicateurs clés : (i) *Proportion de collèges en zones rurales disposant de cantine, (ii) Proportion de collèges ayant les commodités requises (électricité, point d'eau, clôture, latrines fonctionnelles)*³³, (iii) *Proportion de collèges publics disposant d'une salle multimédia, (iv) Proportion de collèges disposant de mécanismes de résolution des conflits,*

³³ Indicateur ODD (4.a.1)

(v) *Proportion d'écoles disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire.*

Les Actions Stratégiques suivantes contribueront à l'atteinte du produit susmentionné.

- ✓ **AS.3.2.1. Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé en milieu scolaire :** Les efforts en cours pour l'amélioration de l'environnement d'apprentissage des élèves seront poursuivis par (i) l'installation de commodités d'hygiène et d'assainissement (point d'eau potable, latrines fonctionnelles) ainsi que l'éducation à l'hygiène menstruelle pour les filles pubères, (ii) la mise à disposition de moyens d'entretien des locaux et des installations sanitaires, de maintenance des équipements mobiliers et matériels, (iii) la construction de clôtures pour la sécurisation des collèges, (iv) la mise à la disposition des élèves et des enseignants du matériel didactique nécessaire pour l'amélioration des acquisitions scolaires et les compétences essentielles y compris ceux relatifs à l'éducation sexuelle complète.
- ✓ **AS.3.2.2. Renforcer la lutte contre les violences et les conflits en milieu scolaire :** Comme au primaire, il s'agira de renforcer l'application des textes réglementaires de protection des enfants en milieu scolaire par (i) la poursuite de la sensibilisation de la communauté éducative sur ce dispositif de protection des enfants, (ii) la production et la diffusion à tous les enseignants du code de conduite du personnel de l'éducation sur la protection de l'enfant, (iv) le développement de l'éducation à la culture de la paix à travers notamment la création et la dynamisation des clubs messagers de la paix et des mécanismes de prévention et de résolution des crises, (v) l'actualisation et la diffusion des résultats de l'étude sur le bien-être et la sécurité des élèves dans les écoles de Côte d'Ivoire.
- ✓ **AS.3.2.3. Mettre en œuvre des mesures d'incitation à la scolarisation :** Il s'agira d'assurer (i) la poursuite du programme de pérennisation des cantines, (ii) la réforme de la politique des bourses avec un accent sur les filles démunies vivant loin de leurs familles.

3-2-4 Programmation stratégique du sous-secteur du second Cycle du Secondaire général

La programmation stratégique du sous-secteur du second cycle du secondaire repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) **si** les parents sont davantage conscients des effets induits de l'éducation sur le développement personnel, communautaire et national, (iii) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des élèves ou pour limiter leurs effets, (iv) **si** les élèves du secondaire second cycle disposent d'une offre d'éducation adéquate et bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, **alors** les élèves de 16 à 18 ans accèderont à une éducation secondaire générale de qualité.

- **Effet 4 :** Les élèves de 16 à 18 ans accèdent à une éducation secondaire générale de qualité

Indicateurs clés : (i) *Taux de transition 3ème /2nde générale*, (ii) *Taux d'achèvement du second cycle général*, (iii) *Taux transversal de survie au lycée général (taux de rétention)*, (iv) *Proportion de redoublant au lycée général*, (v) *Ratio élèves /groupe pédagogique*, (vi) *Taux*

d'utilisation des SDC (Nombre de GP/Nombre de salles de classe), (vii) Proportion d'élèves dans les séries scientifiques C, (viii) Indice de parité selon le sexe au second cycle du secondaire³⁴, (ix) Proportion des élèves du secondaire se sentant en insécurité en milieu scolaire, (x) Proportion des élèves du secondaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants, (xi) Proportion des élèves du secondaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants.

Deux produits contribueront à l'atteinte de ce résultat.

- **Produit 4.1** : Les élèves du secondaire second cycle disposent d'une offre d'éducation adéquate.

Indicateurs clés : (i) *Part des dépenses de fonctionnement consacrée aux intrants pédagogiques, (ii) Nombre de salles de classe fonctionnelles au lycée général, (iii) Proportion de salles de classe fonctionnelles au lycée général, (iv) Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des professeurs de lycée en responsabilité de classe, (v) Nombre de professeurs de lycée tenant des classes dans le premier cycle, (vi) Nombre de professeurs de collège tenant des classes dans le second cycle, (vii) Nombre de professeurs de lycée recrutés, (viii) Proportion de salles spécialisées disposant d'équipements conformes aux normes.*

Les Actions Stratégiques qui suivent contribueront à délivrer le produit susmentionné.

- ✓ **AS.4.1.1. Mettre en place un programme de constructions scolaires** : Les mesures à mettre en œuvre permettront (i) la construction de nouvelles salles de classes dans des établissements existants qui auront apporté la preuve de l'utilisation maximale de leurs salles de classes (ii) la construction de nouveaux établissements dans les régions où l'offre est encore insuffisante, (iii) la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des lycées existants.
- ✓ **AS.4.1.2. Optimiser l'utilisation des ressources (Enseignants et salles de classe)** : Pour accompagner la croissance des effectifs dans de bonnes conditions, le Ministère de l'Éducation assurera (i) une meilleure utilisation des enseignants par l'augmentation du service effectif hebdomadaire en restant dans les normes, (ii) la limitation des affectations fondées sur le traitement social des personnels en difficultés, (iii) la réduction du personnel enseignant mis à la disposition d'autres administrations (hors Ministère en charge de l'éducation), (iv) la normalisation des affectations dans les fonctions administratives, (v) la redéfinition de la notion de poste vacant (basé sur des normes), (vi) l'affectation progressive des professeurs de lycée tenant des classes de collège dans des classes de lycées après leur remplacement par des professeurs de collèges et enfin par (vii) le redéploiement des professeurs en surplus, (viii) l'optimisation de l'utilisation des salles de classe, à travers l'étalement des horaires hebdomadaires de travail des lycées permettra d'augmenter le temps d'utilisation de la salle de classe et de diminuer de manière conséquente les besoins en construction, (ix) l'augmentation du service effectif hebdomadaire des professeurs de lycée pour le rapprocher du service statutaire (18h/semaine). Ceci se fera à travers le repérage systématique des situations de sous-services ; (x) la formation des chefs d'établissements en planification et gestion des établissements scolaires.

³⁴ Indicateur ODD (4.5.1)

- ✓ **AS.4.1.4. Encadrer l'offre du privé dans le second cycle du secondaire** : Dans cette démarche, il s'agira pour le MEN de conditionner les subventions de l'État aux promoteurs des établissements privés à la mise en œuvre des dispositions suivantes dans le cadre d'une contractualisation : (i) l'ouverture de classes scientifiques tenant compte de résultats fixés, (ii) le renforcement de la qualité de la gestion pédagogique et administrative, (iii) le recrutement d'enseignants permanents disposant d'une formation pédagogique (iv) l'ouverture des écoles de formation pédagogique aux enseignants du privé.
- **Produit 4.2** : Les élèves du secondaire second cycle bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.

Indicateurs clés : (i) *Proportion de lycées de jeunes filles disposant d'internat fonctionnel*, (ii) *Proportion de lycées ayant les commodités requises (électricité, point d'eau potable, clôture, latrines fonctionnelles)³⁵*, (iii) *Proportion de lycées publics disposant d'une salle multimédia*, (iv) *Proportion de lycées disposant de mécanisme de résolution des conflits*, (v) *Proportion de lycées disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire*, (vi) *Part de l'enveloppe budgétaire des bourses octroyées aux élèves des séries scientifiques*, (vii) *Part des bourses octroyées aux filles dans l'enveloppe allouée aux séries scientifiques*.

Les principales Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.4.2.1. Développer une politique d'incitation des élèves à s'orienter vers les séries scientifiques et technologiques** : Des dispositions particulières seront prises de façon à renforcer l'enseignement des matières scientifiques et technologiques et obtenir une meilleure répartition des lycéens entre les différentes séries. Pour ce faire, des mesures seront prises pour (i) la réalisation d'une étude sur la réforme des filières du baccalauréat, (ii) l'accompagnement de la formation des professeurs des matières scientifiques (mathématiques, SVT, Physique-Chimie) dans de bonnes conditions à travers notamment l'ouverture du concours d'entrée à l'ENS pour l'emploi de professeurs de lycée et l'organisation de concours spéciaux au profit des bacheliers des séries scientifiques, (ii) la révision de la politique de bourses pour favoriser les orientations vers la série C, en particulier pour les filles dans les régions où leur accès au lycée est encore faible. Le montant des bourses pour la série C sera spécifiquement majoré, pour tenir compte de la cherté des manuels scientifiques, qui a été relevée comme un obstacle à ces orientations pour les élèves issus de milieux modestes. Il s'agit également de (iii) la mise en place de centres de ressources (de documentation et d'information) pour inciter les élèves à s'intéresser davantage aux matières scientifiques et technologiques, (iv) la création et l'équipement de laboratoires (v) la valorisation de l'anglais dans les classes scientifiques et technologiques.
- ✓ **AS.4.2.2. Soutenir l'excellence et la rétention des enfants à besoins spécifiques, des filles et des jeunes des régions défavorisés** : Pour ce faire, le MENETFP entreprendra (i) la construction de huit lycées de filles avec internat en tenant compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap, (ii) la construction de quatre lycées d'excellence ultra modernes en tenant compte des besoins spécifiques des filles et des personnes vivant avec un handicap, (iii) la révision des critères d'attribution des bourses afin d'octroyer des bourses à tous les enfants à besoins spécifiques admis en 6^e, aux filles

³⁵ Indicateur ODD (4.a.1)

et aux jeunes issus des régions et des familles défavorisées et qui ont été orientés dans des établissements éloignés de leur collège d'origine (avec une discrimination positive en faveur des filles), (iv) l'accompagnement pédagogique des jeunes en difficulté d'apprentissage.

- ✓ **AS.4.2.3. Développer l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Éducation (TICE) dans l'enseignement secondaire :** Pour l'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire, le MENETFP procédera à (i) la mise en place de salles multimédia (ii) la mise en œuvre d'une expérimentation virtuelle grâce à la création de laboratoires disposant d'équipements alternatifs nécessaires, (iii) au réaménagements marginaux de programmes d'examens, à (iv) l'organisation de sessions de formation continue des enseignants sur l'expérimentation virtuelle et (v) l'appui à la gestion administrative et pédagogique des lycées.
- ✓ **AS.4.2.4. Renforcer la lutte contre les conflits et les violences dans les lycées :** Comme pour les autres ordres d'enseignement précédents, il s'agira de renforcer l'application des textes réglementaires de protection des enfants en milieu scolaire par (i) la poursuite de la sensibilisation de la communauté éducative sur ce dispositif de protection des enfants, (ii) la production et la diffusion auprès de tous les enseignants du code de conduite du personnel de l'éducation sur la protection de l'enfant, (iii) le développement de l'éducation à la culture de la paix à travers notamment la création et la dynamisation des clubs messagers de la paix et des mécanismes de prévention et de résolution des crises, (iv) le renforcement des compétences des élèves en matière de consolidation de la paix et la cohésion sociale, l'élimination des stéréotypes envers les filles et autres catégories marginalisées, en faisant le lien entre les matières enseignées en classe (EDHC notamment) et les activités extra-scolaires, (vi) la formation des enseignants sur les pratiques pédagogiques protectrices des enfants, en particulier les filles et les méthodes pédagogiques sensible au genre, (vii) la collecte et l'analyse des informations sur les conflits et les violences en milieu scolaire avec le souci d'identifier les violences basées sur le genre.

3-2-5 Programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

La programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan Décennal est effective, (ii) **si** les personnes de plus de 12 ans disposent d'une offre de formation adéquate en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle, (iii) **si** les mesures adéquates sont prises en faveur de l'insertion professionnelle des formés de l'ETFP, (iv) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des élèves ou pour limiter leurs effets, **alors** les personnes de plus de 12 ans accéderont à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité.

- **Effet 5 :** Les personnes de plus de 12 ans accèdent à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité

Indicateurs clés : (i) Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants, (ii) Taux de transition du premier cycle secondaire général à l'ET, (iii) Ratio apprenants/encadreur, (iv) Ratio apprenants/Enseignants en responsabilité de classe, (v) Nombre d'heures de cours perdu du fait des grèves, (vi) Taux d'insertion des formés, (vii) Proportion de filles dans les filières

industrielles, (viii) Part du budget de l'ETFP dans le budget du secteur Éducation/Formation, (ix) Taux de survie, (x) Taux de réussite aux examens de l'ETFP, (xi) Taux d'absorption du budget d'investissement, (xii) Indice de parité entre les sexes dans l'ETFP³⁶.

Deux produits contribueront à l'atteinte de cet effet.

- **Produit 5.1** : Les personnes de plus de 12 ans disposent d'une offre adéquate en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle

Indicateurs clés : (i) Proportion des enseignants ayant bénéficiés d'une mise en immersion, (ii) Proportion de filières dont le programme a été révisé en réponse aux besoins de l'économie, (iii) Proportion d'établissements privés offrant des formations industrielles, (iv) Proportion du personnel des établissements privés ayant bénéficié d'une formation pédagogique, (v) Nombre d'apprenants en formation par alternance.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.5.1.1. Améliorer l'offre publique de l'ETFP** : L'accès aux lycées techniques sera maîtrisé à un niveau soutenable de transition à l'horizon de la stratégie. Ce qui correspondra toutefois à une augmentation des effectifs accueillis en lycée technique. Un nombre croissant d'élèves sortant du collège sera donc orienté sur la base de critères précis et concertés vers des enseignements techniques adaptés et répondant à la demande du marché du travail. Le genre sera pris en compte en vue de promouvoir l'accès des filles dans les filières industrielles de formation.

Pour ce faire, le Ministère en charge de l'ETFP procédera à (i) la révision des critères d'orientation en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, (ii) la construction de nouveaux établissements d'enseignement technique et professionnel, (iii) la réhabilitation et équipements de centres de formation professionnelle, (iv) la création d'établissements spécifiques à caractère industriel dédiés aux filles.

- ✓ **AS.5.1.2. Développer les filières prioritaires** : Pour ce faire, le Ministère en charge de l'ETFP procédera à (i) l'identification et la définition des filières prioritaires en concertation avec le MESRS et le secteur privé, (ii) la prise des mesures incitatives par l'attribution des bourses aux apprenants orientés dans ces filières, (iii) l'allocation des subventions aux établissements privés offrant des formations dans les filières prioritaires.
- ✓ **AS.5.1.3. Mettre en place une variété de formations qualifiantes** : La durée de ces formations variera de 6 à 18 mois pour les enfants de 14 ans et plus qui achèvent le primaire et ceux qui n'achèvent pas le premier cycle du secondaire général. Ces formations seront sanctionnées par une attestation de fin de formation (*Certificat de compétences*). Elles se feront à travers des modalités souples et viseront également à compléter l'éducation de base des enfants afin que chaque bénéficiaire dispose des acquis et compétences essentielles pour continuer à se performer tout au long de la vie.

Cette approche sera mise en place à travers (i) la création de cursus de formations qualifiantes pour les groupes cibles, (ii) la création de classes PREPA-CAP pour permettre aux apprenants qui n'ont pas le niveau minimum de la classe de 5^{ème} de

³⁶ Indicateur ODD (4.5.1)

l'enseignement général d'acquérir, en une ou deux année(s), les prérequis nécessaires pour accéder à la formation de niveau CAP, (iii) la création de classes PREPA-BT et PREPA-BTS pour permettre respectivement aux apprenants de niveau 4^{ème} et Terminale de l'enseignement général d'acquérir, en une ou deux année(s), les prérequis nécessaires pour accéder aux formations de niveau BT et BTS.

- ✓ **AS.5.1.4. Mettre en place des baccalauréats professionnels en alternance :** Cette offre de formation qui se fera dans les lycées techniques professionnels permettra aux jeunes ayant achevé le collège, ceux qui n'ont pas achevé le lycée et les titulaires du CAP qui voudront poursuivre leur formation, d'avoir accès à des formations sanctionnées par un baccalauréat professionnel en alternance.

Pour ce faire, le Ministère en charge de l'ETFP procédera (i) à l'élaboration des curricula de formation (ii) à la création des filières de formation professionnelles et techniques correspondantes, (iii) au recrutement et à la formation des enseignants y compris ceux issus des milieux professionnels, (iv) à l'institution et au développement de la formation par alternance.

- ✓ **AS.5.1.5. Apporter un appui à la structuration des branches professionnelles :** Pour assurer une meilleure adéquation formation/emploi, il sera nécessaire de rapprocher les profils de poste de travail des entreprises des profils de sortie des établissements. La structuration des branches professionnelles, en lien avec le secteur privé, permettra d'adapter les filières de formation aux besoins de l'économie. Il s'agira de (i) réaliser une étude exhaustive sur les branches professionnelles, (ii) mettre en place le répertoire des branches et la nomenclature des filières, (iii) créer le conseil national des branches professionnelles et la coordination nationale des branches professionnelles consultatives (CN-CPC).

- ✓ **AS.5.1.6. Encadrer l'offre privée de l'ETFP :** L'instauration de l'école obligatoire pour les enfants de six à seize ans aura pour effet une augmentation des effectifs apprenants dans l'ETFP. Les établissements privés de cet ordre d'enseignement, dont les effectifs représentent une forte proportion dans le système, sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Cependant, le cadre physique de ces établissements ne répond pas souvent aux normes et des dysfonctionnements sont constatés dans la gouvernance, l'encadrement pédagogique et la délivrance des diplômes. Aussi, dans la relance de la réforme du système de l'ETFP, un axe majeur est-il consacré à l'assainissement et à l'encadrement de ce secteur. Cet axe a pour objectif d'améliorer la qualité et la performance de la formation dans les établissements privés de l'ETFP. Dans cet ordre d'idée, il s'agira de procéder à (i) la révision du cadre juridique régissant les établissements et structures privés de formation, (ii) la fixation d'une période probatoire de deux ans pour la mise aux normes des établissements, (iii) la mise à niveau de tous les acteurs des établissements privés au travers de formations à l'IPNETP, (iv) l'évaluation de l'efficacité interne et externe des établissements privés.

- **Produit 5.2 :** Les établissements disposent d'un environnement favorable à l'apprentissage des métiers

Indicateurs clés : (i) Proportion d'établissements publics disposant d'un internat fonctionnel, (ii) Proportion d'établissements ayant les commodités et équipements requis (point d'eau potable, clôture, latrines fonctionnelles, trousse médicales)

d'urgence, système de sécurité et d'alarme fonctionnel, source d'énergie stable et régulière), (iii) Proportion d'établissements disposant d'une salle multimédia (iv) Proportion d'établissements disposant de mécanismes de résolution des conflits et de lutte contre les violences.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.5.2.1. Introduire et développer les TICE dans le dispositif de l'ETFP :** L'utilisation des TICE dans les formations professionnelles et techniques aura pour but de faciliter l'apprentissage des métiers. Dans cette perspective, il s'agira de procéder (i) à la conception du plan d'intégration et de vulgarisation des TICE dans les établissements, (ii) au renforcement des capacités des acteurs (formateurs et encadreurs pédagogiques) à l'utilisation des TICE en vue de faciliter la transmission aux apprenants, (iii) à l'installation des salles multimédias.
- ✓ **AS.5.2.2. Renforcer la sécurité, l'hygiène et la santé au sein des établissements de l'ETFP :** En référence aux pratiques et projets en cours, il s'agira d'assurer dans les établissements (i) la construction d'infrastructure d'accompagnement de base (point d'eau potable, clôture, latrines fonctionnelles), (ii) la mise en place de système de sécurité et d'alarme, (iii) le recours à des sources d'énergie stable et régulière, (iv) la mise à disposition de trousse médicales d'urgence, (v) la construction d'internats.
- ✓ **AS.5.2.3. Renforcer la lutte contre les violences dans les établissements de l'ETFP :** Comme pour les autres ordres d'enseignement, il s'agira de renforcer l'application des textes réglementaires de protection des enfants en milieu scolaire et de formation par (i) la poursuite de la sensibilisation de la communauté éducative sur ce dispositif de protection des enfants, (ii) la production et la diffusion à tous les enseignants du code de conduite du personnel de l'éducation sur la protection de l'enfant, (iv) le développement de l'éducation à la culture de la paix à travers notamment la création des clubs messagers de la paix et des mécanismes de prévention et de résolution des crises et des actes de violences.

3-2-6 Programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur

La programmation stratégique du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) **si** les étudiants disposent d'une offre de formation adéquate et diversifiée prenant en compte les évolutions scientifiques et technologiques, (iii) **si** les étudiants bénéficient d'appui pour la demande de services d'enseignement supérieur, (iv) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des étudiants ou limiter leurs effets d'une part, et renforcer l'esprit civique et moral des étudiants d'autre part, (v) **si** les programmes d'enseignement et les orientations scolaires des étudiants s'adaptent aux besoins de développement économique et social du pays, **alors** les étudiants accéderont à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle.

- **Effet 6** : Les étudiants accèdent à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle.

Indicateurs clés : (i) Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, (ii) Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques, (iii) Proportion de filles parmi les étudiants des filières scientifiques, (iv) Taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, (v) Ratio Étudiants/Enseignants-Chercheurs, (vi) Ratio Étudiants/salles de TD, (vii) Ratio Étudiants/salles de TP dans les filières scientifiques (viii) Indice de parité entre les sexes au supérieur.

Les deux produits suivants contribueront à l'atteinte de cet effet.

- **Produit 6.1** : Les étudiants disposent d'une offre de formation adéquate et diversifiée prenant en compte les évolutions économiques, scientifiques et technologiques.

Indicateurs clés : (i) Proportion de régions disposant d'au moins un établissement d'enseignement supérieur, (ii) Nombre de salles de TD fonctionnelles, (iii) Nombre d'amphithéâtres fonctionnels, (iv) Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés, (v) Proportion d'enseignants-chercheurs des filières scientifiques parmi les recrutés, (vi) Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année en cours.

Les Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.6.1.1. Améliorer l'adéquation entre les flux de bacheliers et l'accessibilité aux formations supérieures** : L'amélioration de la qualité dans l'Enseignement Supérieur passera entre autres par une meilleure adéquation entre les capacités d'accueil (aujourd'hui débordées) et les inscriptions. Cet objectif passe par (i) la construction de cinq (05) nouvelles universités dans les régions pour tenir compte des options stratégiques et de la demande sociale, (ii) l'extension et la réhabilitation d'universités ; (iii) la création de deux (02) Instituts Universitaires Technologiques (Institut Supérieur de Formation Professionnelle de courte durée) qui accueilleront les nouveaux bacheliers et les travailleurs du Secteur Privé afin de préparer un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Des passerelles permettront aux diplômés de ces instituts de s'inscrire au niveau Licence Professionnelle. Les sites d'implantation de ces instituts seront sélectionnés sur la base de critères précis ; (iv) le renforcement du mécanisme d'orientations des étudiants et leur accompagnement

dans les inscriptions afin de mieux les orienter en fonction de leurs besoins et des options de développement du pays, (v) le développement de la carte universitaire comme cadre structurant de la politique de décentralisation et de déconcentration des universités et grandes écoles publiques.

- ✓ **AS.6.1.2. Assurer la normalisation des années académiques :** La restructuration et l'adaptation de l'offre d'enseignement supérieur passe aussi par une normalisation des années académiques dont l'allongement pose souvent des problèmes de planification et d'augmentation des coûts supportés par l'État et les familles. En outre, cette situation retarde l'entrée des diplômés sur le marché du travail.

Pour ce faire, le MESRS veillera à (i) l'organisation de concertations avec les chefs d'établissement d'enseignement supérieur et toutes les parties prenantes en vue de recueillir leurs attentes et propositions ; (ii) l'élaboration et l'adoption d'un plan de normalisation en impliquant les organisations syndicales des enseignants et les associations d'étudiants de chaque université; (iii) l'élaboration et l'adoption d'un calendrier académique unique à tous les établissements d'enseignement supérieur, (iv) la mise en place d'un comité de dialogue, de concertation et de suivi des recommandations au niveau de chaque université/grande école pour renforcer la cohésion et l'harmonie au sein des universités.

- ✓ **AS.6.1.3. Améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur :** Pour améliorer l'employabilité des diplômés, le MESRS prévoit (i) la dynamisation de la Commission mixte paritaire (Secteur privé/Enseignement Supérieur) afin de définir, élaborer et actualiser les offres de formation et les curricula; (ii) l'instauration de matières spécifiques (l'entrepreneuriat, la gestion de projets, l'anglais et les Technologies de l'Information et de la Communication) dans la formation des étudiants (iii) l'organisation des journées portes ouvertes dans les universités pour faciliter les échanges entre enseignants, entrepreneurs et étudiants en vue de faciliter le dialogue entre secteur privé et structures de formation supérieur ainsi que les étudiants.

- ✓ **AS.6.1.4. Apporter un appui à l'insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Supérieur :** Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité externe du système d'enseignement supérieur, un accent particulier est mis sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Enseignement Supérieur.

Cette vision est traduite par (i) la réalisation d'études sur les métiers de demain ; (ii) la mise en place d'un Observatoire de l'Insertion Professionnelle des diplômés de l'Enseignement Supérieur en collaboration avec les Ministères en charge de l'Emploi ; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation des Services de Suivi et d'Insertion Professionnelle des diplômés sur le marché du travail.

- ✓ **AS.6.1.5. Promouvoir la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur :** Le MESRS développera la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur à travers (i) la réalisation d'un état des lieux de la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur ; (ii) l'élaboration d'une politique d'assurance qualité ; (iii) la sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur à l'appropriation des outils de la démarche qualité ; (iv) l'élaboration d'un système documentaire de la qualité ; (v) la définition des règles et principes du système d'enseignement supérieur.

- ✓ **AS.6.1.6. Assurer la certification et l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur :** La certification et l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur sera le résultat d'un processus qui prendra en compte (i) la définition des critères d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur ; (ii) la définition des indicateurs de performance des établissements d'enseignement supérieur ; (iii) l'évaluation du système d'enseignement supérieur ; (iv) le renforcement des capacités des structures en charge d'accréditation.
 - ✓ **AS.6.1.7. Développer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :** La réforme LMD, en plaçant l'étudiant au cœur du dispositif, nécessite un accompagnement numérique à tous les niveaux. Cet accompagnement se fera à travers (i) le renforcement des infrastructures numériques dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer l'accès aux ressources numériques ; (ii) le renforcement des capacités des Ressources Humaines à l'utilisation des TIC; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un Système d'Information et de Gestion Automatisé (SIGA) outil d'aide à la prise de décisions et à la planification optimale ; (iv) l'interconnexion des établissements d'enseignement supérieur en vue de mettre en place un réseau national d'enseignement supérieur ouvert sur le reste du monde ; (v) la mise en place d'un organe chargé de l'administration, de l'exploitation, de la maintenance et du développement du réseau national d'enseignement supérieur.
 - ✓ **AS.6.1.8. Renforcer l'encadrement pédagogique des étudiants :** L'amélioration de la qualité de l'offre de formation de l'Enseignement Supérieur nécessite (i) le recrutement d'enseignants-chercheurs dans les domaines où le déficit en enseignants se fait sentir; (ii) la formation des enseignants-chercheurs à la pédagogie et aux outils du système LMD ; (iii) l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines , (iv) l'adoption d'approches pédagogiques innovantes adaptées aux besoins et aux ressources des apprenants.
- **Produit 6.2 :** Les étudiants bénéficient d'appui pour la demande de services d'enseignement supérieur

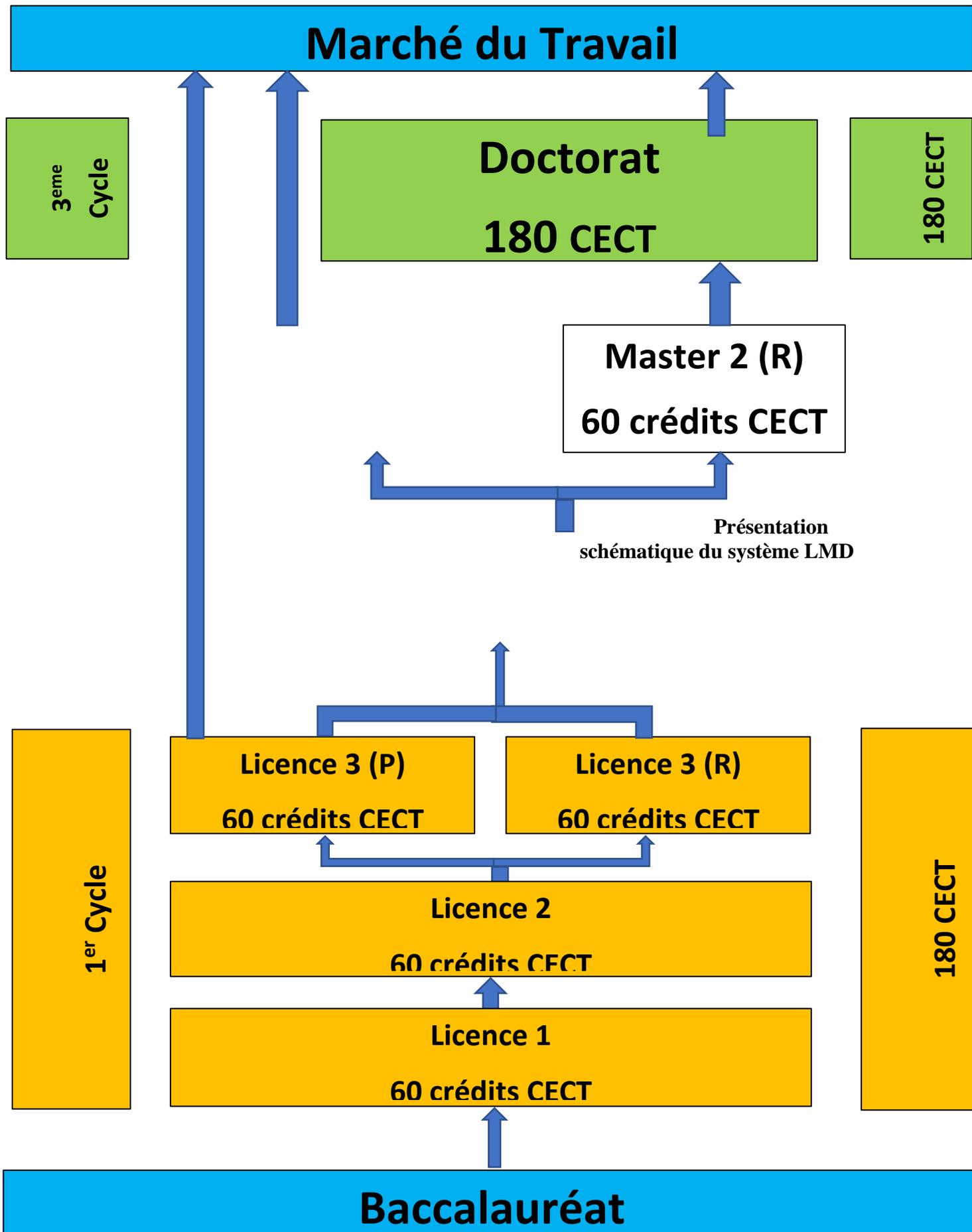
Indicateurs clés : (i) *Nombre d'étudiants ayant obtenu une bourse ou un secours financier, (ii) Nombre de lits disponibles dans les résidences universitaires, (iii) Nombre moyen annuel de repas servis par étudiant des universités publiques par les restaurants universitaires publics.*

Les principales Actions Stratégiques qui contribueront à l'atteinte de ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.6.2.1. Renforcer les capacités des œuvres universitaires :** Le renforcement des infrastructures des œuvres universitaires contribuera à l'amélioration des conditions de vie des étudiants à travers (i) la construction et la réhabilitation des résidences universitaires ; (ii) la construction et la réhabilitation des restaurants universitaires ; (iii) l'amélioration des prestations des restaurants universitaires ; (iv) la construction, la réhabilitation et l'équipement des infirmeries des résidences universitaires ; (v) la réhabilitation des infrastructures sportives et socio-culturelles des résidences universitaires.

- ✓ **AS.6.2.2. Octroyer une assistance financière aux étudiants :** La promotion du mérite et de l'excellence à travers une assistance financière, a pour objectif d'accroître les effectifs des étudiants, en particulier les filles, dans les filières prioritaires qui tiennent compte des besoins de l'économie et inciter les étudiants inscrits en Master de Mathématiques et Physique-Chimie à opter pour une carrière d'enseignant-chercheur. Ainsi le MESRS procédera à (i) l'attribution de bourses aux étudiants des filières prioritaires ; (ii) l'octroi de secours financiers aux étudiants non boursiers présentant des besoins spécifiques notamment ceux issus de familles démunies ou vivant avec un handicap ; (iii) l'attribution des bourses aux étudiantes des filières scientifiques ; (iv) l'attribution de bourses spéciales aux étudiants inscrits en Master de Mathématiques et de Physique-Chimie.

- ✓ **AS.6.2.3. Encadrer l'offre privée de l'enseignement supérieur :** Les transferts et autres subventions au secteur éducatif privé représentent une part importante des ressources publiques du sous-secteur. En conséquence, les exercices de simulation financière ont retenu l'hypothèse d'une diminution globale de ces transferts. L'option envisagée pour le sous-secteur est (i) la maîtrise de la croissance des effectifs.
En parallèle avec la diminution globale et progressive de ces transferts des subventions au secteur éducatif privé, le MESRS va désormais (ii) établir ses relations avec les promoteurs privés sur la base de contrats pluriannuels avec un nombre garanti d'élèves subventionnés contre l'engagement à remplacer des filières obsolètes par d'autres souhaitées, ou contre un engagement à s'orienter dans une démarche d'amélioration de la qualité.



3-2-7 Programmation stratégique du sous-secteur de la Recherche Scientifique

La programmation stratégique du sous-secteur de la Recherche Scientifique repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan décennal est effective, (ii) **si** les structures de Recherche Scientifique disposent de capacités techniques en matière d'offres de recherche, (iii) **si** des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants-chercheurs, (iv) **si** les résultats des recherches sont vulgarisés, (v) **si** les structures de recherche scientifique bénéficient de ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé, **alors** les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique seront valorisés et contribueront au développement social et économique de la Côte d'Ivoire.

- **Effet 7** : Les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique sont valorisés et contribuent au développement social et économique de la Cote d'Ivoire.

Indicateurs clés : (i) *Part des dépenses liées à la recherche dans le PIB*, (ii) *Nombre d'enseignants-chercheurs promus au CAMES*.

Les deux produits suivants contribueront à l'atteinte de cet effet.

- **Produit 7.1** : Les structures de recherches scientifiques disposent de capacités techniques en matière d'offre de recherche

Indicateurs clés : (i) *Nombre d'écoles doctorales fonctionnelles*, (ii) *Nombre d'Unités de Recherche Industrielle fonctionnelles*, (iii) *Proportion de programmes nationaux de recherche mis en œuvre* (iv) *Proportion de contrats de performance liant l'État aux structures de recherche mis en œuvre*, (v) *Nombre d'unités de Production Agropastorale fonctionnelles*, (vi) *Nombre de Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique accrédité*, (vii) *Politique d'assurance qualité des institutions de recherche scientifique élaboré et mise en œuvre*.

Les Actions Stratégiques retenues pour l'atteinte de ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.7.1.1. Développer la culture et l'offre de formation en recherche** : Pour assurer la formation des futurs cadres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le MESRS développera l'offre de formation à travers : (i) le développement et la mise en œuvre des Pôles de Compétence et des Programmes Nationaux de Recherche (PNR) pour une meilleure coordination des différentes activités, (ii) l'instauration de la formation à la recherche. La formation à la recherche ne doit pas se limiter aux seuls futurs enseignants-chercheurs ou chercheurs, mais à toutes les formations de niveau supérieur. Cette formation à la recherche sera adaptée pour couvrir graduellement tous les niveaux de formation post-baccalauréat ; (iii) la création d'écoles doctorales. Les écoles doctorales doivent se développer pour assurer la formation des futurs cadres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Les universités, dans le cadre de leur autonomie, développeront les écoles doctorales. Cependant, le cadre général sera initié par le MESRS dans la dynamique du décret de création des écoles doctorales et en liaison avec l'organisation des Pôles de Compétences.
- ✓ **AS.7.1.2. Assurer le transfert de technologie** : Le transfert de connaissances en matière de technologie sera assuré par (i) la mise en place d'Unités de Recherche Industrielle (URI) dans chaque université ; (ii) la mise en place d'Unités de

Production Agropastorale dans chaque université ; (iii) la mise en place de Pôles Scientifiques et d'Innovation dans chaque université, (iv) la création d'une technopôle ; (v) la création d'incubateurs de recherche (biotechnologie au VITIB, biocarburant au CNRA, etc...).

- ✓ **AS.7.1.3. Renforcer les capacités techniques des structures de recherche scientifique et d'Innovation Technique :** La décennie de crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a fortement impacté les capacités des structures de recherche scientifique, déjà faibles. La relance de l'activité de recherche scientifique et d'innovation technologique exige le renforcement des infrastructures. Les MESRS procèdera à (i) la création et à l'équipement d'une unité de maintenance dans les structures de recherche ; (ii) l'extension des centres et instituts de recherche ; (iii) la réhabilitation et l'équipement des stations, centres et instituts de recherche ; (iv) la création des observatoires de recherche scientifique.
- ✓ **AS.7.1.4. Promouvoir la démarche qualité dans les Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique :** Le MESRS développera la démarche qualité dans les Centres et Instituts de recherche à travers (i) la réalisation d'un état des lieux de la démarche qualité dans les Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique ; (ii) l'élaboration d'une politique d'assurance qualité ; (iii) la sensibilisation des Centres et Instituts de recherche à l'appropriation des outils de la démarche qualité ; (iv) l'élaboration d'un système documentaire de la qualité ; (v) la définition des règles et principes du système d'enseignement supérieur.
- ✓ **AS.7.1.4. Assurer la certification et l'accréditation des Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique :** La certification et l'accréditation des Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation passera par (i) la réalisation d'un état des lieux de la démarche qualité dans les Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique ; (ii) la sensibilisation des Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique à l'appropriation des outils de la démarche qualité ; (iv) la définition des critères d'évaluation des Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique ; (v) la définition des indicateurs de performance des Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique ; (vi) l'évaluation du système de recherche scientifique et d'innovation technologique.
- **Produit 7.2 :** Les structures de recherche scientifique bénéficient de ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé.

Indicateurs clés : (i) *Fonds d'Appui à la Recherche et à l'Innovation fonctionnel*, (ii) *Part du budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique consacrée à la recherche scientifique*, (iii) *Nombre de partenariats signés avec le secteur privé*.

- ✓ **AS.7.2.1. Développer le partenariat avec le Secteur Privé :** L'essor de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique se fera en partenariat avec le Secteur Privé. Ce partenariat se développera à travers (i) la création d'un cadre paritaire incitatif, soutenu par une réglementation afin que le Secteur Privé participe au financement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, (ii) l'implication du Secteur Privé dans la définition des

Programmes de Recherche, (iii) l'organisation de forums et opportunités d'affaires entre chercheurs, inventeurs et investisseurs.

- ✓ **AS.7.2.2. Renforcer le financement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique** : Le financement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique est l'un des défis du sous-secteur. La résolution de ce problème qui induira une mutualisation et une amélioration des moyens de ce sous-secteur, nécessite (i) le développement de moyens communautaires pour servir les différentes disciplines et amoindrir les coûts de financement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ; (ii) l'augmentation de la part de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique dans le budget du MESRS ; (iii) l'augmentation de la dotation du Fond National d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation technologique.

3-2-8 Programmation stratégique relatif au Cadre Institutionnel et Organisationnel

La programmation stratégique relative au Cadre Institutionnel et Organisationnel repose sur la théorie du changement suivante : (i) **Si** la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) **si** les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du secteur éducation-formation sont mises en œuvre, (iii) **si** le système de planification et de suivi-évaluation assure un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal, **alors** le cadre institutionnel et organisationnel assurera un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutiendra la qualité et l'efficacité interne et externe du secteur de l'éducation et de la formation.

- **Effet 8** : Le cadre institutionnel et organisationnel assure un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficience dans la gestion des ressources.

Indicateurs clés : (i) *Loi de 1995 relative à l'enseignement est révisée*, (ii) *Commission nationale interministérielle d'orientation et de gestion des flux fonctionnelle*, (iii) *Cellule intersectorielle d'alphabétisation fonctionnelle*, (iv) *Loi portant orientation et programmation de la recherche adoptée et mise en œuvre*, (v) *Proportion de cibles d'indicateurs prioritaires du Plan Décennal atteintes*.

Les deux produits suivants contribueront à l'atteinte de ce résultat.

- **Produit 8.1** : Les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du secteur éducation/formation sont mises en œuvre.

Indicateurs clés : (i) *Stratégie nationale de développement du préscolaire disponible et dotée d'un budget adéquat*, (ii) *Texte réglementaire ramenant la durée du cycle préscolaire de trois à deux ans est pris et mis en œuvre*, (iii) *Arrêté instituant les sous cycles dans le primaire pris et mis en œuvre*, (iv) *Mesures de gestion du redoublement au primaire et au secondaire effectives*, (v) *Textes instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles pris et mis en œuvre*, (vi) *Agence d'Exécution de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (AGETFP) fonctionnelle*, (vii) *Commission Nationale Technique d'Agrément (CNTA) de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle fonctionnelle*, (ix) *Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation fonctionnel*, (x) *Décret portant attribution des bourses et aides dans l'enseignement supérieur révisé*

et mis en œuvre, (xi) Décret portant sur les procédures et mécanismes d'orientation à l'enseignement supérieur révisé et appliqué, (xii) Décret et arrêtés subséquents relatifs aux primes des enseignants chercheurs mis en œuvre dans les délais requis, (xiii) Décret portant organisation des centres de recherches pris et mis en œuvre.

Les Actions Stratégiques qui suivent contribueront à délivrer le produit susmentionné.

- ✓ **AS.8.1.1. Mettre en œuvre des réformes communes à l'ensemble du secteur :** Il s'agira de procéder à (i) la révision et l'adoption de la loi de 1995 relative à l'enseignement dans un cadre sectoriel ; (ii) la mise en place de la commission nationale interministérielle d'orientation et de gestion des flux. La maîtrise des flux d'élèves entrant dans les différents cycles constitue un axe important de la politique éducative qui privilégie la qualité et la pertinence des apprentissages à l'accueil massif des élèves. Pour ce faire, il sera procédé à l'élargissement de la commission d'orientation à l'ensemble des Ministères en charge de l'éducation et de la formation pour prendre en compte dans un processus unifié les possibilités offertes par le dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et les nécessités de restructuration de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui chaque Ministère dispose de sa propre commission d'orientation. Les inconvénients de cette organisation sont que la formation professionnelle n'est pas intégrée dans un parcours continu de scolarité et l'enseignement supérieur n'est pas impliqué dans l'orientation des élèves vers les différentes filières du second cycle du secondaire, ce qui rend difficile la restructuration des formations du supérieur ; (iii) le développement d'un plan de contingence ou de réduction des risques au sein du système éducatif national ; (iv) l'intégration de la réduction des risques dans les curricula de formation des enseignants.

- ✓ **AS.8.1.2. Mettre en œuvre des réformes spécifiques au sous-secteur du préscolaire :** Il s'agira principalement de restructurer l'éducation préscolaire. Les programmes du préscolaire sont actuellement structurés sur trois années de scolarité à l'intention des enfants de 3 à 5 ans. L'amélioration de cette offre essentiellement développée en milieu urbain et semi-urbain se traduira par (i) la prise de textes réglementaires pour la réduction à deux ans de la durée de la formation dans les structures du préscolaire (l'âge d'entrée sera porté à 4 ans), ce qui permettra aux structures existantes d'accueillir 53.9% des élèves du préscolaire et (ii) la création de nouvelles structures (écoles préscolaires publiques) par la construction de salles (iii) l'élaboration de programmes harmonisés (CAFOP et l'INFS) centrés sur les compétences essentielles, , (iv) le recrutement d'instituteurs adjoints (écoles gérées par le MEN) et d'éducateurs adjoints du préscolaire (structures sous la responsabilité du Ministère en charge de la Protection de l'Enfant) et (v) l'élaboration d'une politique nationale d'encadrement de la petite enfance permettant, entre autres, l'harmonisation des conditions d'accueil dans le préscolaire.

- ✓ **AS.8.1.3. Développer un programme de réformes spécifiques aux sous-secteurs du primaire, du secondaire et de l'alphabétisation :** Les réformes à conduire dans ces sous-secteurs visent particulièrement à l'amélioration de la qualité. Il s'agira de mettre en œuvre les mesures suivantes :
 - (a) La normalisation des conditions de travail dans les écoles primaires, lycées et collèges.

L'objectif de cette approche de la qualité est de restaurer la qualité des enseignements dans les endroits où elle est la plus mauvaise, par une élimination progressive des points noirs du système éducatif, c'est à dire des écoles ou des établissements secondaires dont les conditions de fonctionnement sont aujourd'hui tellement précaires ou difficiles qu'aucun effort général portant sur la pédagogie ou la formation des enseignants n'aurait d'effet positif sur les apprentissages des élèves. L'école ou l'établissement secondaire, est la cible de cette stratégie, qui s'adresse en premier lieu à ceux qui sont les plus éloignés de standards acceptables et qui s'attache à résoudre l'ensemble des problèmes (matériels, de personnel, d'organisation) qui empêchent l'enseignement de se dérouler correctement.

(i) Le MEN édictera des normes sur (1) le nombre d'élèves par groupe pédagogique. Ces normes auront des valeurs différentes pour les zones urbaines et les zones rurales. Elles comprendront un nombre minimum d'élèves en dessous duquel l'établissement devra organiser des classes multigrades (dans le cycle primaire) et un nombre maximum au-dessus duquel le groupe pédagogique devra être dédoublé chaque fois que les salles physiques et l'affectation d'enseignants le permettent. Pour que ces normes puissent être respectées, la DSPS veillera à ce qu'elles soient déterminées en rapport avec les valeurs moyennes constatées par les statistiques scolaires sur l'ensemble du pays, et non en fonction de ce qui pourrait sembler plus souhaitable, (2) la répartition des élèves dans les différents groupes pédagogiques. Cette norme devra imposer aux directeurs de favoriser, chaque fois qu'il est possible, des effectifs limités dans les classes de début de cycle, (3) l'affectation des enseignants dans les classes. Cette norme devra imposer aux directeurs d'école de ne pas confier les classes de CP à des enseignants sans expérience, (4) l'utilisation des locaux et leur optimisation, (5) les installations liées à l'hygiène, à l'assainissement et au point d'eau potable en tenant compte des besoins spécifiques des filles et des risques liés à leur exposition aux harcèlements sexuels et aux agressions physiques, (6) la construction de clôtures avec des matériaux locaux (ex. haies vives), (7) le niveau d'entretien des locaux, de maintenance des équipements mobiliers et matériels et des installations sanitaires dont le soin revient aux établissements et aux COGES.

(ii) Sur la base de ces normes, les directions centrales du MEN chargées de la planification et des enseignements établiront un nouveau modèle standardisé pour les rapports de rentrée, sous forme de formulaire à remplir. Dans ce nouveau standard, les besoins en salles, enseignants, mobiliers, matériels, manuels et installations sanitaires seront égaux à l'écart entre l'existant et la norme.

Pour ce qui concerne l'estimation des besoins en personnels enseignants, ces normes vont se révéler essentielles pour la mise en place de l'application Gestion de CODIPOST.

(iii) Sur la base des rapports de rentrée normalisés, Les APFC et les IEPP devront alors classer les écoles et les établissements secondaires sur un ordre de priorité unique basé sur l'écart entre la situation de chaque établissement et l'ensemble des normes. L'IEPP (pour les écoles primaires) et l'APFC (pour les lycées et collèges) arrêteront des prévisions pour les constructions et les affectations de nouveaux enseignants pour l'année N+1 en confrontant cette liste priorisée avec les indications de possibilités de constructions, de dotations matérielles et d'équipements désagrégées par DREN que la

direction de la planification du MEN (DSPA) leur aura communiqué. La DSPA aura la responsabilité de consolider ces priorités et de les communiquer à la DRH et à tous les programmes d'investissements et d'acquisitions de matériels et d'équipements.

(b) La normalisation de la gestion administrative et pédagogique des écoles primaires, lycées et collèges

L'objectif de cette approche est d'améliorer l'efficacité du travail des écoles, lycées et collèges par une meilleure rigueur de leur gestion. Comme la stratégie précédente, cette approche est centrée sur les établissements. Il s'agit d'un choix stratégique qui permet de ne pas multiplier les messages adressés aux acteurs du système éducatif ni les modalités d'intervention. De même, comme la stratégie précédente, elle s'appuie sur un ensemble de normes, qui dans ce cas sont relatives à la gestion. En revanche, cette stratégie n'est pas ciblée et s'adresse à l'ensemble des établissements.

(iv) Le MEN élaborera des normes relatives (1) aux outils, la régularité et la redevabilité du suivi de l'assiduité scolaire et des résultats des enfants. Ces normes indiqueront la conduite à tenir face aux retards, aux absences courtes, aux absences répétées, aux absences prolongées, aux mauvais résultats. Elles indiqueront le rôle respectif des enseignants, de la direction, du COGES et des élèves eux-mêmes dans ces opérations régulières de suivi. Le RESEN 2015 nous apprend que seulement 27 % des écoles ont un registre de notes. Or cet outil est indispensable pour un suivi du travail et des progrès des élèves et des risques de décrochage, de redoublement et d'abandon ; (2) à l'organisation pratique des progressions pédagogiques en rapport avec les programmes officiels : temps à consacrer à chaque partie du programme, répartition entre leçons, exercices collectifs, exercices individuels, périodicité et type des interrogations et devoirs, place à assigner aux différentes matières dans les emplois du temps ; (3) au repérage systématique des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage sur la base des profils (âge, redoublements antérieurs, ponctualité et assiduité) et des résultats, et les conduites à tenir pour prévenir ces décrochages de façon précoce (relation avec les parents ou la fratrie, soutien, entraide dans la classe, deuxième chance à une composition), (4) à l'organisation d'activités socio culturelles, artistiques, sportives et festives, en lien avec les associations de parents d'élèves (APE) et les comités de gestion des établissements scolaires (COGES), (5) à l'organisation matérielle de l'école pour son entretien, sa surveillance, le maintien de la propreté des installations sanitaires, la surveillance des abords au moment des entrées et sorties, (6) à la conduite à tenir face à des problèmes matériels selon qu'ils relèvent ou non de la responsabilité propre de l'école ou du COGES, (7) à la conduite à tenir face aux absences des enseignants : information, réorganisation temporaire des services, la norme menant à privilégier les possibilités de remplacement dans les classes de début de cycle et non dans les classes d'examen, (8) à l'organisation des questions de discipline au sein des écoles, (9) à l'installation d'une cellule d'écoute des élèves confrontés à des problèmes spécifiques dans chaque établissement, (10) à la dotation de moyens de mobilité aux IEPP, CPPP, APFC pour assurer l'encadrement pédagogique de proximité ;

(iv) Les directions d'enseignement et l'Inspection Générale rédigeront des guides de gestion administrative et pédagogique à destination des directeurs d'école, de lycée et

de collègue et des COGES. Les APFC et les IEPP commenteront ces guides lors de leurs visites et s'en serviront comme base pour conseiller les établissements.

(c) L'amélioration du temps scolaire

La mise en place d'un calendrier fixe et obligatoire de toutes les opérations d'affectation et de mutation des enseignants, d'affectation en sixième et d'orientation en seconde des élèves a permis de réduire de beaucoup la pratique des affectations tardives, constatée par le passé et qui empêchaient les établissements de respecter la date de la rentrée scolaire.

Dans le prolongement de ces dispositions, (v) le MEN interdira les interruptions intempestives des cours en raison de cérémonies officielles, de réunions ou de formations.

En application de cette mesure, (vi) les DREN, les APFC et les IEPP prendront les dispositions nécessaires pour que les journées pédagogiques soient organisées en dehors des jours de classe (samedi, congés scolaires). (vii) Les directeurs d'école et les chefs d'établissement secondaire veilleront au rattrapage systématique des heures d'absences des enseignants.

Par ailleurs, (viii) la DRH et la DAF étudieront les possibilités de rapprochement des lieux de paiement des salaires des enseignants affectés en zone excentrée de façon à réduire les déplacements nécessaires pour percevoir le salaire. Elles mobiliseront les possibilités offertes par la téléphonie mobile et par le déploiement de la bancarisation dans le pays.

(ix) Le conseil consultatif de l'éducation nationale (CCEN) devra renforcer le dialogue social en vue de réduire les pertes de temps scolaires liés aux conflits et autres perturbations.

(x) L'amélioration de l'équipement des établissements en installations sanitaires est une mesure destinée à éviter l'absentéisme lié aux mauvaises conditions d'hygiène. (xi) La réinstauration des relevés d'absence systématique, une meilleure gestion des retards d'élèves permettant d'éviter que de légers retards ne se transforment en absences, iront aussi dans ce sens. (xii) La systématisation et la généralisation de l'accès aux soins médico-préventifs des enfants du primaire permettront également d'améliorer à la fois leur assiduité et leur capacité d'attention.

(d) L'aménagement des programmes scolaires

Pour tenir compte des exigences de la politique de scolarisation obligatoire qui fait désormais apparaître les dix premières années de scolarité comme un continuum, dont l'acquisition par tous les jeunes ivoiriens d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture est la finalité, le MEN (xiii) révisera les programmes éducatifs du collège. Comme les programmes actuels n'ont pas été conçus dans cette optique, il est nécessaire de les aménager.

On sait par ailleurs, à la suite de l'étude de la DVSP citée plus haut, que le temps prévu pour certains apprentissages essentiels n'est pas jugé suffisant par la plupart des enseignants. On sait aussi, grâce au rapport PASEC 2014, que les élèves sont rarement

en mesure de rattraper les lacunes et difficultés éprouvées dans les premières classes du primaire, de sorte que ces lacunes se transforment en échecs ou en un niveau très faible d'acquisitions totales à la fin de ce cycle.

C'est pourquoi le réaménagement des programmes cherchera une adaptation meilleure au temps nécessaire et au rythme d'acquisition des élèves. La Direction de la pédagogie et de la formation continue (DPFC) et l'Inspection Générale, qui piloteront ces réaménagements, associeront aux travaux des enseignants très expérimentés, en particulier dans les classes de début de cycle primaire (éventuellement des enseignants d'écoles privées dont la qualité est réputée bonne).

Enfin, le réaménagement des programmes veillera à prévoir des redondances de contenus d'une année sur l'autre pour les acquisitions les plus fondamentales en lecture, langue, numération, calcul et géométrie, ce qui permettra aux élèves de consolider leurs acquis au long de leur scolarité, de tenir compte des oublis liés aux périodes de vacances et d'éviter une partie des redoublements.

La Direction de la pédagogie et de la formation continue associera à ces programmes réaménagés des progressions standardisées adressées à tous les enseignants. Ces progressions indiqueront le temps à consacrer à chaque point des programmes et leur étalement au cours des semaines de l'année scolaire.

(e) Optimisation de l'utilisation des enseignants et des salles de classe

Cette mesure particulière aux établissements secondaires consiste à (xiv) étendre les heures et jours d'ouverture en vue de réduire les besoins de construction de nouvelles salles de classe, de façon à garantir l'accueil des cohortes nombreuses dans le cadre de la loi sur l'obligation scolaire.

Cette mesure présente aussi un intérêt pour la qualité des enseignements. En effet, dans certains établissements aujourd'hui, on trouve à la fois des enseignants qui ne réalisent pas la totalité de leur horaire hebdomadaire et sont donc disponibles et des classes qui ne reçoivent pas tous les enseignements, à cause de l'utilisation trop limitée dans le temps des salles de cours. Le RESEN 2015 a permis de constater qu'en moyenne, les enseignants des collèges font 14,2 heures de cours par semaine, contre une charge réglementaire de 21 heures. La mesure d'extension des heures d'ouverture ne parviendra pas à elle seule à résorber cet écart et il n'est pas possible d'estimer l'augmentation globale des heures effectives qui en résultera, puisque cela est variable selon la situation réelle de chaque établissement. Les corps d'inspection veilleront à ce que cette mesure soit effectivement appliquée partout où elle permet de rapprocher l'horaire servi aux élèves de l'horaire réglementaire des classes ou de dédoubler des groupes pédagogiques à effectif excessif.

(f) La baisse du redoublement

L'ensemble des mesures présentées ci-avant concourt à une amélioration de la qualité des apprentissages qui doit conduire à la baisse de la pratique des redoublements, qui est par ailleurs une condition indispensable de la réalisation de l'obligation scolaire de 6 à 16 ans.

Mais le redoublement étant le fait de microdécisions et ne résultant pas d'une décision unique de l'administration centrale, cinq séries de mesures particulières viendront renforcer les précédentes pour garantir que l'amélioration de la qualité se traduira par une baisse du redoublement :

(1) la sensibilisation des formateurs, des enseignants, des élèves et des parents d'élèves sur la problématique du redoublement, (2) la réglementation et l'harmonisation des pratiques de notation, (3) la création des sous-cycle (CP, CE, CM) à l'intérieur des quels le redoublement est interdit, (4) l'institution d'un dispositif de soutien aux élèves en difficulté dans les établissements scolaires, (5) le pilotage de la réduction des redoublements.

(g) Le renforcement de la redevabilité

Pour garantir le succès de ces mesures d'amélioration de la qualité et de rationalisation des ressources (xv) l'Inspection Générale et les directions centrales concernées mettront en place des mécanismes de renforcement de la redevabilité à tous les niveaux à travers le contrôle, les sanctions et les incitations des personnels.

AS.8.1.4. Mettre en œuvre des réformes spécifiques au sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle :

L'axe gouvernance traite des réformes à faire pour avoir une organisation cohérente du sous-secteur en phase avec ses nouvelles missions, avoir une meilleure visibilité du système d'ETFP en vue d'une utilisation optimale des ressources disponibles. Il s'agira d'adopter une gestion efficace et efficiente des structures de Formation. Pour ce faire, il est prévu : (i) la prise de textes qui impliquent plus fortement le secteur privé dans la formation, (ii) la prise de textes qui confèrent aux établissements une autonomie de gestion de type partenarial leur permettant de réaliser des activités de formation – production, (iii) la mise en place d'une organisation adéquate dotée d'un fonctionnement souple de type partenarial comprenant des conseils de gestion ou conseils d'administration au sein des structures de formation; (iv) la structuration des systèmes comptables et financiers (la reddition des comptes) ; (v) la création d'une agence d'exécution de la formation professionnelle et technique qui servira de structure d'interface (ou d'agence faitière) entre les établissements de formation de l'ETFP et les entreprises du secteur privé, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les milieux de production ; (vi) la création d'un Cadre national de certification et de qualification.

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation du système qui est un élément essentiel de la gouvernance, plusieurs stratégies seront développées : (i) la production de statistiques abondantes et désagrégées sur le système, (ii) la réforme de l'Inspection Générale de l'ETFP, (iii) la réforme de la gestion des projets et programmes et de la maintenance des équipements, (iv) la réforme des examens, des concours, de l'orientation et des bourses, (v) l'utilisation des TICE dans la formation technique et professionnelle.

✓ **AS.8.1.5. Mettre en œuvre des réformes spécifiques au sous-secteur de l'enseignement supérieur :** Dans la perspective de créer un cadre institutionnel

favorable au développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des réformes ont été envisagées.

Au titre de l'Enseignement Supérieur, il s'agit de (i) l'application effective de la réforme LMD ; (ii) la définition d'une nouvelle politique de coopération interuniversitaire selon le système LMD ; (iii) la révision du décret portant sur les procédures et mécanismes d'orientation à l'Enseignement Supérieur ; (iv) la révision du décret portant attribution des bourses et secours financiers ; (v) l'élaboration de contrats de performance liant l'État aux établissements d'enseignement supérieur ; (vi) prendre les dispositions réglementaires portant création du conseil supérieur de la recherche et du développement technologique ; (vii) réviser les décrets organisant les universités et grandes écoles publiques ; (viii) réviser les textes régissant le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) pour l'adapter au système LMD, en l'organisant sous forme de crédits capitalisables, dans l'intérêt des apprenants ; (ix) mettre en œuvre la réforme des programmes (révision des filières en tenant compte réellement du bassin d'emploi) et l'organisation du BTS.

AS.8.1.6. Mettre en œuvre des réformes spécifiques au sous-secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique : Dans le domaine de la Recherche Scientifique, il est prévu (i) l'adoption de la loi portant orientation et programmation de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ; (ii) l'adoption de la loi portant organisation des centres et instituts de recherche scientifique ; (iii) la mise en place d'une réglementation permettant le financement de la recherche scientifique et l'innovation technologique dans un cadre paritaire ; (iv) l'élaboration d'un cadre juridique pour la création d'écoles doctorales, (v) la prise de textes réglementaires portant organisation de la Propriété Intellectuelle ;

- **Produit 8.2 :** Le système de planification et de suivi-évaluation assure un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal

Indicateurs clés : (i) Base de données de suivi en ligne du plan décennal fonctionnelle, (ii) Indicateurs du Plan Décennal intégrés dans les systèmes d'information sectoriels, (iii) Proportion des recommandations des réunions de suivi, des visites programmatiques, des missions d'assurance qualité des données, des revues et des évaluations mises en œuvre, (iv) Proportion des évaluations et études prioritaires réalisées, (v) Nombre de publications (rapports annuels, rapports d'évaluation, rapports d'études, documents de bonnes pratiques) élaborés et diffusés, (vi) Nombre de cadres nationaux formés en Gestion Axée sur les Résultats (GAR), (vii) Nombre de cadres nationaux formés en Gestion des Systèmes Éducatifs.

Les principales Actions Stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit.

- ✓ **AS.8.2.1. Développer un système efficace et efficient de planification et de gestion :** La planification axée sur les résultats constitue une démarche essentielle pour l'atteinte des résultats du PSE 2016-2025. À cet effet, en plus des Plans d'Actions Triennaux, des Plans d'Actions Annuels seront élaborés en tenant compte des progrès réalisés et des cibles attendues pour l'année concernée, et intégreront nécessairement des activités de suivi-évaluation. Pour ce faire, trois rencontres majeures seront organisées au cours de l'année (n), pour (i) la mise à jour du Plan de Travail Annuel de l'année (n), (ii)

l'élaboration du projet budget de l'année (n), et (iii) l'élaboration du Plan d'Action Triennal de la période (n)-(n+2), (iv) la formation de cadres nationaux en Gestion Axée sur les Résultats et en Gestion des Systèmes Éducatifs.

- ✓ **AS.8.2.2. Développer un système efficace et efficient de suivi et évaluation** : Pour ce faire, la Task Force prendra des dispositions en vue (i) de l'organisation de réunions mensuelles de suivi, (ii) de l'organisation de visites programmatiques, (iii) de l'organisation de revues périodiques, (iv) de l'élaboration de rapports périodiques, (v) de la mise en place et le fonctionnement d'une base de données de suivi des résultats du plan décennal en ligne, (vi) du renforcement des capacités en Suivi & Évaluation, (vii) de la documentation des bonnes pratiques et leçons apprises, (viii) de l'élaboration et l'utilisation d'outils standardisés de collecte, (ix) de la réalisation des évaluations à mi-parcours et finale du Plan Sectoriel Éducation/Formation.

4. COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE

4-1 La mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation

Les hypothèses pour le financement du PSE reposent sur :

- une croissance régulière de la richesse nationale au rythme moyen de 8,8% par an jusqu'en 2020 et une croissance moyenne de 5% jusqu'en 2025 ;
- une part des ressources publiques dans le PIB d'environ 20% ;
- une quasi stabilisation du volume des ressources publiques allouées aux dépenses de l'éducation de autour de 30% sur la période 2015-à 2025.

Le tableau, ci-dessous, extrait du modèle de simulation présente les hypothèses de mobilisation des ressources intérieures pour le secteur.

		Situation en 2015	Prévision en 2017	Prévision en 2019	Prévision en 2025
PIB	Taux de croissance annuel du PIB	8,5%	8,8%	8,8%	5%
	En milliards de FCFA de 2015	18 780	22 231	26 316	36 542
Ressources internes	Ressources internes en % du PIB	21,2%	20%	20,4%	20,4%
	Dépenses courante de l'État hors dette en % du PIB	13,8%	13,8%	13,8%	13,8%
Dépenses courantes de l'État pour l'éducation	Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'État hors dette	32,3%	31,8%	31,4%	30,0%
	Ressources pour dépenses courantes pour le secteur (milliards F CFA)	838,0	977,80	1 140,69	1 514,05
Dépenses en capital sur	Part de l'éducation dans les dépenses d'investissement de l'État	7,1%	7,1%	7,1%	7,1%

ressources internes	Total ressources internes pour investissement pour le secteur (milliards F CFA)	89,4	105,81	125,25	173,92
----------------------------	--	-------------	---------------	---------------	---------------

4-2 Les dépenses courantes du PSE

Le scénario de référence établi sur la base du modèle de simulation permet, à partir des effectifs d'élèves et des options de politiques retenues, d'estimer les principaux coûts de la politique sectorielle (essentiellement les dépenses courantes et les dépenses de construction).

Le modèle lui-même n'intègre que les coûts les plus importants de cette politique : masses salariales, constructions scolaires, grandes masses des dépenses courantes hors salaires.

Les dépenses courantes du secteur sont établies de la façon suivante :

	2015	2017	2018	2019	2025
Récapitulatif des ressources pour les dépenses courantes par niveau (Millions de FCFA)					
Petite enfance	11 794	15 817	18 190	20 849	37 594
Alphabétisation	3 354	8 307	8 744	11 900	18 200
Enseignement primaire	341 489	516 618	533 909	557 947	702 343
Enseignement secondaire 1er cycle	164 185	173 393	184 716	196 107	263 914
Enseignement secondaire 2eme cycle	126 801	114 090	112 175	109 989	78 778
Enseignement technique	13 573	18 030	20 106	22 324	36 021
Formation professionnelle	34 360	48 103	54 891	61 612	136 190
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	132 940	140 326	145 684	151 148	170 765
Dépenses courantes du secteur	828 496	1 034 685	1 078 415	1 131 876	1 443 815
% pour scolarisation obligatoire	61,7%	68,0%	68,2%	68,5%	71,4%

La répartition des dépenses montre l'augmentation progressive des dépenses courantes nécessaires à la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire et des réformes de la formation professionnelle. En fin de période la part du segment de la scolarisation obligatoire se stabilisera à plus de 70% des dépenses du secteur du fait de l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle. En fin de période les arbitrages se feront en faveur des dépenses de la formation professionnelle qui représenteront 9,4% des dépenses du secteur au lieu de 4,1% aujourd'hui.

La part du primaire dans les dépenses courantes (41,2 % en début de période), atteint 49,5 % en 2018 et diminue légèrement pour atteindre 48,6 % en 2025. Ces valeurs se situent largement au-delà des indications du Partenariat Mondial pour l'Éducation (45%).

4-3 Les dépenses d'investissement du PSE

Les travaux de simulation ont permis de faire aussi des estimations des besoins en investissement sur la base des objectifs fixés pour différents niveaux d'enseignement.

Les principales dépenses d'investissement sont : i) les constructions de salles de classe et équipement pour tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire général et technique et supérieur) en lien avec les effectifs anticipés et les ratios retenus (ii) les projets identifiés et dont le financement est acquis pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et (iv) des estimations faites sur la base des dépenses exécutées pour ces deux derniers segments au cours des années 2014-2016.

Sur la base des estimations faites, les dépenses en investissement s'élèveront à environ 1 342 millions de \$ EU sur la période 2017-2020.

	2017	2018	2019	2020
Récapitulatif des dépenses d'investissement				
Petite enfance	2 977	3 203	3 448	3 585
Alphabétisation				
Enseignement primaire	70 061	71 876	73 883	75 945
Enseignement secondaire 1er cycle	30 354	34 867	40 069	46 194
Enseignement secondaire 2eme cycle	3 631	3 631	3 631	3 631
Enseignement technique	2 919	2 919	2 919	2 919
Formation professionnelle	9 869	34 090	53 106	60 413
Enseignement supérieur et recherche scientifique	15 887	48 581	55 265	45 577
Dépenses d'investissement du secteur (millions Fcfa)	135 697	199 167	232 271	238 262
Dépenses d'investissement du secteur (millions \$ E.U.)	243	357	416	423
% pour scolarisation obligatoire	74,0%	53,6%	49,0%	51,3%

Le plan d'action préparé pour les quatre premières années (2017-2020) de mise en œuvre de la stratégie sectorielle permettra :

- d'identifier les activités prioritaires, y compris celles non prises en compte par le modèle, qui seront mises en œuvre au cours de la première phase du PSE ;
- de calculer le coût des activités, par une approche micro, c'est-à-dire par une liste d'intrants rapportée à des coûts unitaires ;
- de relier les activités à des sources de financement potentielles (Budget de l'État, Don, projets, à rechercher).

Ce plan d'action permettra aussi d'avoir une estimation fiable des dépenses à réaliser pendant les quatre premières années de la mise en œuvre de la stratégie.

4-4 Le coût total du PSE

Il s'agit ici des coûts totaux tels qu'ils ont été modélisés lors des simulations financières pour la première phase de mise en œuvre du PSE :

	2017	2018	2019	2020
Récapitulatif des dépenses				
Petite enfance	18 794	21 393	24 297	27 415
Alphabétisation	8 307	8 744	11 900	14 063
Enseignement primaire	586 679	605 785	631 780	661 753
Enseignement secondaire 1er cycle	203 747	219 584	236 176	253 833
Enseignement secondaire 2eme cycle	117 721	115 805	113 620	110 886
Enseignement technique	20 949	23 025	25 242	27 601
Formation professionnelle	57 972	88 982	114 718	136 555
Enseignement supérieur et recherche scientifique	156 214	194 265	206 414	202 263
Dépenses totales du secteur (millions Fcfa)	1 170 382	1 277 582	1 364 146	1 434 367

% pour scolarisation obligatoire	67,5%	64,6%	63,6%	63,8%
----------------------------------	-------	-------	-------	-------

La scolarisation obligatoire absorbera 64,8% des ressources qui seront mobilisées pour le secteur dont les 2/3 pour le primaire.

4-5 La soutenabilité financière du PSE

La comparaison entre les ressources nationales pour les dépenses courantes et les dépenses courantes du secteur montre que les dépenses courantes nationales pour la première période de la stratégie seront pratiquement couvertes par les ressources publiques mobilisables. Au-delà de 2020, les ressources publiques couvrent largement les dépenses courantes du secteur.

	2017	2018	2019	2020	2025
Total Ressources pour dépenses courantes pour le secteur (millions Fcfa)	977 802	1 056 137	1 140 687	1 231 940	1 514 052
Dépenses courantes du secteur	1 034 685	1 078 415	1 131 876	1 196 105	1 443 815
Gap sur dépenses courantes	56 883	22 278	- 8 812	- 35 835	- 70 237
Gap 2017-2020 (millions CFA)	34 515				
Gap 2017-2020 (millions \$EU)	59,509				

Si on fait cette comparaison entre les ressources publiques pour les dépenses d'investissements et les dépenses en capital du secteur, il apparaît un besoin de financement extérieur plus important 40% de gap pour la première période (2017-2020).

	2017	2018	2019	2020
Total ressources internes pour investissement pour le secteur (millions F CFA)	105 809	115 121	125 251	136 273
Dépenses d'investissement du secteur (millions F CFA)	135 697	199 167	232 271	238 262
Gap sur dépenses en capital	29 888	84 046	107 019	101 989
Gap 2017-2020 (millions CFA)	322 942			
Gap 2017-2020 (millions \$EU)	556,796			

Pour ce qui est du besoin en financement pour l'ensemble des dépenses du secteur, la dépendance n'est que de 7% pour la période 2017-2020, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020
Ressources internes pour le secteur	1 083 611	1 171 258	1 265 939	1 368 213
Dépense secteur	1 170 382	1 277 582	1 364 146	1 434 367
Gap brut total	86 771	106 324	98 208	66 154
Gap brut 2017-2020 (millions CFA)	357 457			

GAP brut 2017-2020 (millions \$EU)	616
------------------------------------	------------

Une partie de ce besoin prévisionnel de financement pour la première phase de ce programme est déjà couverte par les financements disponibles des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation.

4-6 Les financements extérieurs disponibles

Les financements en cours ou programmés des partenaires techniques et financiers pour la période (2017-2020) se présentent ainsi :

	<i>En millions de FCFA</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Total 2017-2020</i>
Financement programmé	C2D 1 (suite) + C2D 2	17 014,54	60 834,76	75 265,57	37 290,08	190 404,95
	PME	1 856,59	808,06	4 591,05	3 765,41	11 021,10
	UNICEF	4 059,54	5 701,07	4 249,11	2 179,35	16 209,95
	UNESCO	77,190	46,11			123,30
	Trésor français	3 490,34	3 490,34			6 980,68
	Rép. Chine		13 493,51			13 493,51
	UE	942,38	1 672,69	2 403,00	3 133,30	8 151,37
	BID	2 949,00	9 168,02	14 942,04	16 556,04	43 615,09
	BADEA	682,53	1 365,06	2 047,59	2 730,12	6 825,31
	Don japonais	191,90				191,90
	FKD	1 170,00	2 340,00	3 510,00	4 680,00	11 700,00
	Fondation Mohamed VI	360,00	1 800,00	1 080,00	720,00	3 960,00
	FSD	210,26	315,39	315,39	210,26	1 051,29
	MITRELLI		5 220,0	10 440,0	10 440,0	26 100,0
ONG Graines de paix	80,00	80,00	80,00		240,00	
Financement acquis non programmé	TRECC					7 000,00
	BM					30 000,0
Total financement extérieurs		33 007,08	101 115,00	108 483,75	71 264,55	320 968,45

Les financements extérieurs disponibles permettront de financer près de 90% des dépenses en capital de la première phase du PSE.

<i>En millions de FCFA</i>	2017	2018	2019	2020	Total 2017-2020
Total des ressources internes pour le secteur	1 083 611,00	1 171 258,00	1 265 939,00	1 368 213,00	4 889 021,00
Total des dépenses secteur	1 170 382,00	1 277 582,00	1 364 146,00	1 434 367,00	5 246 477,00
Gap brut total	- 86 771,00	- 106 324,00	- 98 207,00	- 66 154,00	- 357 456,00
Financement extérieur disponible	33 007,08	101 115,00	108 483,75	71 264,55	320 968,45
Financement à rechercher	- 53 763,92	- 5 209,00	10 276,75	5 110,55	- 36 487,56

Les financements à rechercher pour la première phase du PSE (2017-2020) est d'environ 36 488 millions de FCFA, soit 61 M\$US.

4-7 Les financements à rechercher

Les financements à rechercher pour la période 2017-2020 (environ 36 488 millions de FCFA) représentent environ 1% du coût du PSE sur cette première phase.

Si on tient compte des intentions de financement de certains partenaires traditionnels du secteur, notamment la BAD, la Fondation Jacobs, le GIZ, la JICA, le PNUD, le Programme Compact du MCC, il est raisonnable d'anticiper que ce gap résiduel sera comblé sans grande difficulté.

Par ailleurs, le Gouvernement a organisé un groupe consultatif en mai 2016 pour la mobilisation des financements pour le PND 2016 – 2020. Une part relativement importante des fonds ainsi mobilisés sera consacrée au secteur de l'Éducation/Formation qui constitue une priorité nationale eu égard à la mise en œuvre de la politique de scolarisation obligatoire.

5. MODALITES ET CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE

5-1 Contraintes de capacités et mesures de renforcement

Le tableau qui suit reprend les mesures citées dans le plan sectoriel, dont l'application effective repose sur des capacités institutionnelles dont l'administration n'a pas aujourd'hui une maîtrise suffisante.

Activités	Contraintes de capacités	Mesures permettant de surmonter les contraintes	Période de mise en oeuvre
Accès, préscolaire, recrutement d'éducateurs et ouverture de centres publics	Coordination opérationnelle avec le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité	Instauration de rencontres régulières d'harmonisation Coordination ; suivi et évaluation par le Comité DIJE	2018-2025
Accompagnement des initiatives communautaires en milieu rural pour la création de centres préscolaires communautaires	Capacités des IEPP à la mobilisation des communautés	Ces capacités sont déjà sollicitées dans l'approche communautaire des constructions scolaires, elles pourront s'appuyer sur un guide pratique dédié aux centres d'accueil préscolaire communautaires	2018-2025
Accès, primaire et secondaire, constructions scolaires	Développement de l'approche communautaire, préservation des acquis de capacités du PUAEB	Les capacités de construction sous cette approche ont été développées dans des structures de projet (PUAEB). La mutualisation des structures de gestion de projets entre les deux principaux PTF garantira la sauvegarde et le développement de ces capacités techniques	2017-2025
	Simplification des procédures de marché classiques et raccourcissement des délais de paiement des décomptes	Le Trésor Public a réduit ses délais entre le mandatement et le paiement effectif à 90 jours maximum ; l'objectif qui lui est désormais assigné est de réduire ce délai à 30 jours.	2018-2020

Accès, primaire, développement du multigrade en milieu rural	Capacités pédagogiques des enseignants	<p>Guides</p> <p>(a) sur l'organisation de l'école, pour le directeur et l'IEPP (normes)</p> <p>(b) sur l'organisation des enseignements dans la classe</p> <p>Intégration de ces guides dans la formation initiale des enseignants</p>	2019-2020
Accès, formation professionnelle	Capacités à agir en vue de la structuration des secteurs productifs formel et informel	<p>Depuis octobre 2009, accord de partenariat entre secteur privé et le METFP sur des principes de base. Mise en place d'instances de partenariat : Comité Paritaire de Pilotage (CPP) – Comité de mise en œuvre de la réforme (paritaire) – CDPEE Cellule de développement du partenariat école entreprise. Travail sur les branches professionnelles, appuis du MEDEF français, 13 branches. Mais ces capacités sont surtout logées dans les projets, en cours de transfert à l'IPNETP, par ailleurs réformé</p>	2019-2025
Qualité, primaire et secondaire, approche par les normes	Capacités des directions d'établissements et des échelons déconcentrés de	- clarification des missions des administrations déconcentrées	2019-2020

<p>Qualité, primaire et secondaire, approche par l'amélioration de la gestion quotidienne des établissements</p>	<p>l'administration (IEPP, DREN)</p>	<p>- guides pratiques et instruction</p> <p>- lettres de missions ou feuilles de route pour le DREN et les IPEP sur la base de quelques indicateurs de processus et d'organisation des établissements</p>	<p>2019-2022</p>
<p>Optimisation de l'emploi des salles de classe et des enseignants (secondaire)</p>		<p>- renforcements matériels des administrations déconcentrées (connexions, téléphonie, bureaux, moyens de mobilité)</p> <p>-renforcement des équipements didactiques : scientifiques et informatiques</p> <p>- mouvement en cours de déconcentration de l'Inspection Générale</p> <p>- Leadership des chefs d'établissement.</p> <p>- Responsabilisation des COGES</p> <p>-Alimentation scolaire : extension et amélioration</p> <p>-Santé scolaire : extension et amélioration des centres de santé scolaire.</p>	<p>2022-2025</p>
<p>Qualité, secondaire (lycée) : Subventions aux établissements privés, orientation</p>	<p>Capacités de négociation de l'administration centrale avec les opérateurs privés</p>	<p>Le passif de l'État vis à vis des établissements privés, créé entre 2007 et 2014, est maintenant comblé par l'État,</p>	<p>2021-2023</p>

vers des incitations à des efforts de qualité sur base négociée		suivant un échéancier courant jusqu'en 2019. Cet apurement met le MEN en position de pouvoir négocier avec les promoteurs privés pour des engagements pluriannuels basés sur la qualité et l'adaptation des filières.	
Gouvernance : Limitation des affectations fondées sur le traitement social des fonctionnaires en difficulté et des détachements	Capacités de négociation avec le ministère chargé de la Fonction Publique	La DMOSS a entrepris depuis 2011 un travail de diagnostic et d'orientation des agents malades, de façon à clarifier leur situation réglementaire et à les accompagner vers les statuts et les soins appropriés Décentralisation de l'administration scolaire : Académies et/ou rectorats	2020-2025
Gestion des carrières : organisation du concours des IA pour devenir IO et reclassement effectif	Capacités du MEN à se coordonner de façon opérationnelle avec le MFP et le MINEFI	Instauration de rencontres régulières d'harmonisation -Formation et association des syndicats d'enseignants aux opérations de gestion des ressources humaines	Déjà mise en œuvre

Cet examen des contraintes de capacités appelle quelques commentaires.

Le plan sectoriel fait le choix d'aborder les questions de qualité et d'optimisation de l'emploi des ressources par les mêmes mécanismes de gestion par les normes, qui reposent sur les capacités des directions d'établissement et des administrations déconcentrées. Ce choix a l'intérêt d'éviter de solliciter dans le même temps les capacités de nombreuses structures administratives : les efforts de renforcement de capacités seront ainsi ciblés sur ces deux maillons de l'administration scolaire, et non dispersés sur l'ensemble de ses structures ou de ses fonctions

Les administrations déconcentrées du MEN, DREN et IEPP, existent dans la réalité, mais souffrent du caractère encore lacunaire de la définition de leurs missions réglementaires. Dans une première étape de mise en œuvre du plan sectoriel, le MEN veillera à clarifier cette question.

Les relations entre les IEPP, les DREN et les collectivités locales ayant des attributions en matière d'éducation et des délégations de crédit en conséquence souffrent d'un manque de cadre de concertation formel qui leur permettrait d'être efficace. Le MEN, en relation avec le Ministère de l'Intérieur (en charge de la décentralisation), élaborera un tel cadre permanent de concertation locale.

L'une des voies de clarification des rôles et de renforcement de capacités des administrations déconcentrées consistera à les doter de lettres de mission pluriannuelles (trois ans), relatives aux objectifs du PSE qui relèvent de leur action et assorties d'indicateurs précis de résultats à atteindre. Les indicateurs porteront sur les progrès en matière d'atteinte des normes (par exemple, pourcentage de classes de début de cycle dont l'effectif ne dépasse pas la borne maximale de la norme, indicateur relatif à la masse des sous-services enseignants dans le secondaire, ratios d'utilisation des salles de classes dans les gros établissements du secondaire, etc.). La matrice d'indicateurs présentée plus bas indique quels indicateurs peuvent être retenus pour accompagner les lettres de mission des IEPP et des DREN.

Pour quelques mesures importantes, les ministères sectoriels devront entrer en collaboration et/ou en négociation avec d'autres départements ministériels, en particulier le Ministère de la fonction publique et celui des finances. Trois éléments du plan sectoriel décennal contribueront à ces relations nécessaires :

- le modèle de simulation économique et financier, partagé par l'ensemble du gouvernement, a montré la possibilité de dégager les ressources nécessaires pour financer, par exemple, les mesures de promotion de carrière ou les subventions aux COGES, tout en restant dans l'enveloppe sectorielle de 30 % des dépenses courantes de l'État. De la sorte, si les prévisions de croissance sont au rendez-vous, les ministères sectoriels peuvent s'appuyer sur le modèle partagé dans les arbitrages budgétaires ;
- la revitalisation du CICSEF, grâce notamment à la clarification du rôle de secrétariat permanent exercé par la Task-Force et au renouvellement des textes relatifs au pilotage de la stratégie sectorielle, offrira un cadre périodique de concertation interministérielle ;
- et surtout, le plan sectoriel est le cadre de développement permettant la concrétisation de la politique de la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans, portée par le Président de la République qui en a fait une mesure phare pour son second mandat. La situation particulière de cette politique au sein des efforts de développement du pays lui assure un leadership politique fort, qui saura mobiliser les capacités de gestion nécessaire au-delà des frontières des ministères sectoriels pour les mesures qui le demandent.

5-2 Analyse des risques et des mesures de prévention

Le RESEN de 2015 a consacré un chapitre (n° 8) à l'analyse des risques et vulnérabilités auquel le système éducatif ivoirien est exposé. Cette analyse a estimé que, en dépit des crises profondes que le pays a traversées pendant la dernière décennie, « globalement, la vulnérabilité du système éducatif aux risques étudiés est faible », à l'exception de quelques secteurs géographiquement circonscrits. Cependant, les grèves constituent un risque qui semble structurel, étant généralisé (affectant toutes les DREN) et récurrent.

Il existe des mécanismes divers de prévention des risques, mis en œuvre au niveau national ou local selon les besoins (Campagnes *Back to School*, Programme Présidentiel d'Urgence, établissements relais, sessions extraordinaires d'examen, modules EDHC, clubs messagers de la paix, etc.). La résilience du système éducatif, que le RESEN estime bonne, repose en partie sur le fonctionnement de ces mécanismes.

L'analyse du RESEN a été complétée par une étude confiée à l'ENSEA sur un financement de l'UNICEF. Cette étude se conclut par un certain nombre de recommandations à l'adresse du MEN. Ces recommandations ne sont pas encore toutes traduites en mesures opérationnelles.

Cependant, pour le risque principal de grèves, le MEN a mis en place le Conseil Consultatif de l'Éducation Nationale, qui réunit périodiquement sous la coordination d'un Inspecteur Général des représentants de la société civile (syndicats, parents d'élèves, autorités religieuses et traditionnelles) afin de prévenir les conflits sociaux au sein de l'école.

6. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

6-1 Arrangements institutionnels

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle du PSE et l'exécution des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront, notamment le deuxième don du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), entraîneront la mise en place de nouvelles mesures institutionnelles.

6-1-1 Exécution des financements sectoriels

Il existe aujourd'hui deux modalités de financement public des politiques éducatives :

- (i) le budget général de l'État
- (ii) les fonds de différents projets extérieurs accordés par les PTF, gérés chacun selon des modalités qui lui sont propres.

Pour la mise en œuvre du PSE, le Gouvernement et les PTF privilégient la poursuite de la coexistence de ces deux mécanismes de mise en œuvre.

Cependant, pour des raisons d'efficacité et de rationalisation des moyens, les principaux bailleurs du secteur poursuivront la mutualisation des moyens mis à la disposition de la structure de gestion de leur financement. C'est le cas actuellement de l'entité de gestion du don C2D éducation (AFD) et celle du Projet d'Urgence d'Appui à l'Éducation de Base (PUAEB) (GPE), mais aussi celle du Projet Emploi Jeune Et Développement des Compétences (PEJEDEC) (Banque mondiale et AFD). Cette mutualisation a permis d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les interventions de ces partenaires mais aussi de réduire les coûts de gestion.

Par ailleurs, les Ministères en charge de l'éducation vont étudier avec les services du Ministère de l'Économie et des Finances, des modalités qui permettent de réduire les délais de paiement des décomptes des marchés de construction. Ce qui va avoir des conséquences avantageuses sur les coûts et sur les capacités du MEN par exemple à pouvoir utiliser des approches de construction moins coûteuses et qui sont restées jusque-là utilisées uniquement par les projets. Il s'agit par exemple, de l'approche communautaire pour les constructions d'écoles primaires

(PUAEB) et l'approche pour la construction des collèges de proximité (Projet C2D) à travers les ONG.

De même, de nouvelles modalités d'exécution des dépenses seront développées et expérimentées au cours de la première phase de mise en œuvre du plan sectoriel éducation/formation pour permettre la disponibilité à temps de petits budgets de fonctionnement dans les établissements scolaires. L'élaboration de plans de trésorerie sera systématisée pour les lignes budgétaires les plus importantes (acquisition de manuels, constructions scolaires, fonctionnement des IEPP, DREN, établissements scolaires, inspections, examens et statistiques scolaires) pour permettre des paiements plus rapides.

À l'issue de la première période de mise en œuvre du PSE, une évaluation sera menée pour statuer sur les capacités de l'administration à exécuter les financements extérieurs suivant les procédures budgétaires classiques et selon des approches novatrices.

6-1-2 Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie

Les responsabilités institutionnelles des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Action	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation de plans d'action)	Chaque DSPPS ³⁷ ou DP ³⁸ élabore son plan d'action en collaboration avec les DAF
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	Task Force ³⁹ (chaque coordonnateur assure le suivi des activités de programmation dans son ministère)
Consolidation des plans d'actions annuels	Task Force responsable de la consolidation des plans d'actions annuels et de leur cohérence avec le Plan d'Action Budgétisé
Validation des plans d'actions annuels	Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation ⁴⁰
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	- Directions concernées avec l'appui le cas échéant d'une assistance technique (financements nationaux) - Structures d'exécution des projets (financement PTF), PTF (si gestion directe)

³⁷ DSPPS, chargée de la planification au MEN

³⁸ Direction de la planification du METFP et du MESRS

³⁹ Organe sectoriel chargé de la coordination et du suivi de l'élaboration, du suivi des politiques sectorielles et de l'animation du dialogue sectorielle. Cet organe est institué par arrêté interministériel n°024/MENET/MEMEASFP/MESRS/MPMEF/MPMB du 09 janvier 2015

⁴⁰ CICSEF : Comité interministériel de coordination du secteur de l'éducation/formation

Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination, rapportage trimestriel)	Task Force (chaque coordonnateur s'en charge pour son Ministère et instruit les lettres de relance à soumettre à la signature de son DIR CAB)
Exécution financière (sur Budget de l'État)	Chaque direction avec l'appui des services des DAF
Exécution financière (sur projets)	Structures de projet ou PTF en cas d'exécution directe
Pilotage de l'exécution financière et rapportage	Financements des projets : Rapport consolidé trimestriel : Task Force, sur la base des rapports des PTF en gestion directe, des structures des projets, des directions régionales et centrales et avec l'appui des DAF et des directions de planification
Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PSE	CICSEF sur la base de rapports soumis par la Task Force
Dialogue politique et animation des revues sectorielles	Cadre partenarial ⁴²
Suivi des recommandations des revues ⁴¹	Task Force

6-1-2-1 Élaboration et approbation des plans d'action annuels

La préparation du plan d'action annuel budgétisé se fera suivant les étapes ci-dessous :

- (i) élaboration d'un plan d'action par Ministère (concertation et consolidation des plans d'action élaborés par les différentes directions centrales et régionales des ministères en charge de l'éducation et de la formation). Cette activité est coordonnée par les directeurs de la planification ;
- (ii) concertation avec les acteurs et identification des sources de financement locales (mairies, ONG, etc.). Les DREN, les Universités et les centres de formation professionnelle seront mandatés à l'effet de mener des concertations pour identifier l'ensemble des activités pouvant être financées au niveau local. Les directeurs de la planification seront chargés d'encadrer ces travaux ;
- (iii) transmission des plans d'action à la Task Force ;
- (iv) consolidation et mise en cohérence par la Task Force (élaboration du plan d'action du secteur cohérent avec les objectifs du secteur et les priorités du plan d'action triennal) ;
- (v) discussion et approbation du plan d'action annuel au cours de la revue annuelle du secteur ;
- (vi) révision par la Task Force du plan d'action annuel en fonction des recommandations de la revue sectorielle ;
- (vii) soumission du plan d'action annuel à l'approbation du CICSEF ;
- (viii) élaboration par les directions de la planification et des directions financières des projets de budgets par ministère sur la base du plan d'action annuel et transmission à la direction du budget du Ministère des Finances ;

⁴¹ Les recommandations des revues sectorielles seront systématiquement déclinées par la Task force dans un plan d'action qui identifie l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation, le responsable de la mise en œuvre et le calendrier d'exécution des activités nécessaires. L'état de la mise en œuvre des recommandations constituera systématiquement un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du cadre partenarial

⁴² Un cadre partenarial a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PAMT et comprend des représentants de la société civile

- (ix) après l'adoption du budget de l'état, la Task Force décline le plan d'action annuel en plans d'action par direction et les transmet pour exécution à chaque direction concernée.
- (x) Le suivi et la relance pour la préparation des plans d'action annuels relèvent de la compétence des Directeurs de cabinet appuyés par leurs coordonnateurs à la Task Force.

6-1-2-2 Suivi de l'exécution matérielle du plan d'action annuel

Le suivi du respect du calendrier d'exécution des activités inscrites dans le plan d'action fera l'objet d'un suivi rapproché par les coordonnateurs de la Task Force. Chaque coordonnateur va assurer le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités suivant le chronogramme approuvé et fera un point lors d'une réunion mensuelle entre le coordonnateur et son Directeur de cabinet sur la mise en œuvre des activités et instruira en cas de retard les lettres de relance aux administrations concernées. Ils initieront, également, toutes réunions ou actions de nature à accélérer la mise en œuvre du plan d'action.

Chaque administration (Unités de Gestion des projets, Directions centrales et régionales) élaborera un bilan trimestriel de la mise en œuvre de son plan d'action. Les Directions de la planification ainsi que la Task Force assureront la consolidation de ces rapports pour produire un bilan trimestriel de l'exécution du plan d'action annuel du secteur.

6-1-2-3 Les instances de coordination et de pilotage du PSE

Les textes juridiques organisant les attributions du Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation (CICSEF) et de la Task Force ont été adoptés en 2015. Ces textes fixent la composition et les attributions de chacun de ces organes. Le comité interministériel est composé des Ministres en charge du secteur de l'éducation et de la formation, de l'économie et des finances, du budget et de la fonction publique.

Ce comité est présidé par le Premier Ministre qui peut déléguer la présidence des réunions au Ministre chargé de l'éducation nationale. Ce comité a pour attributions : (i) de suivre la mise en œuvre des politiques éducatives et d'informer la hiérarchie sur les dysfonctionnements ou les contre-performances du secteur, (ii) d'impulser et coordonner la définition et la mise en œuvre des politiques et plans stratégiques du secteur, (iii) de conduire les réflexions stratégiques et (iv) de mobiliser les financements nécessaires pour le secteur. Ce comité se réunit deux fois par an et autant de fois que nécessaire.

La Task Force est une cellule technique de coordination et de suivi des politiques et plans stratégiques du secteur. Elle est l'organe technique opérationnel du CICSEF. Elle comprend en plus des coordonnateurs désignés par chacun des Ministres en charge de l'éducation, les trois directeurs chargés de la planification et les trois directeurs financiers. La Task Force est également chargée de l'animation du dialogue sectoriel et de l'organisation des revues sectorielles. Elle assure le secrétariat du comité interministériel, elle prépare l'ordre du jour et rédige les comptes rendus des réunions de ce comité.

Le recentrage des missions de la Task Force autour de la réflexion stratégique, la programmation et le suivi évaluation au détriment de l'opérationnel de l'exécution des activités, constitue le gage d'une meilleure prise en compte de ses missions.

6-1-2-4 Les mécanismes de suivi évaluation du PSE

Les revues annuelles seront systématiquement organisées par la Task Force, les Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des membres du cadre partenarial. Elles constitueront le point central du dialogue sectoriel et seront l'occasion de faire un point documenté de l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées. A l'occasion des revues sectorielles, un bilan de l'année écoulée est dressé et le plan d'action annuel de l'année qui suit est partagé et validé. Le Gouvernement va proposer à ses partenaires de déterminer une date stable pour la tenue de la revue annuelle.

L'évaluation de la mise en œuvre du PSE sera réalisée annuellement dans le cadre de l'élaboration par la Task Force du rapport de suivi technique et financier qui devra comprendre, entre autres, les résultats atteints pour chacun des indicateurs de la matrice des résultats retenue pour le PSE. La Task Force suscitera également des évaluations ad hoc qui porteront sur les apprentissages des élèves avec des tests standardisés ou sur tout autre aspect jugé nécessaire pour faire avancer l'atteinte des objectifs du PSE. Les résultats de ces évaluations seront diffusés auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Une évaluation plus fouillée de la mise en œuvre du programme aura lieu à la fin de l'année 2020. Ce travail permettra d'évaluer notamment les activités de mise aux normes des établissements scolaires, les mesures pour l'optimisation de l'utilisation des enseignants et des salles de classe dans le secondaire et l'effectivité de la mise en place de la politique de recrutement et de gestion des carrières des enseignants.

Les mécanismes de fonctionnement du cadre partenarial seront formalisés sur la base de propositions faites par la Task Force et amendées en concertation avec les partenaires techniques et financiers. Cet exercice permettra de définir la périodicité des réunions, des rapports et l'organisation des groupes thématiques.

Annexe 1 : Cadre de Résultats et de Ressources

Pour des raisons de clarté, le cadre de résultat qui constitue une matrice unique, a été séquencée autour du Résultat Stratégique et des Effets. En plus, les indicateurs que le système statistique (national et sectoriel) ne génère pas ont été reportés dans un tableau récapitulatif en annexe 2.

- Résultat Stratégique

Théorie Générale du Changement : (i) Si les enfants accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité, (ii) si les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité, (iii) si les élèves de 12 à 15 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le premier cycle du secondaire général, (iv) si les élèves de 16 à 18 ans accèdent à une éducation secondaire générale de qualité, (v) si les personnes de plus de 12 ans accèdent à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité, (vi) si les étudiants accèdent à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle, (vii) si les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique sont valorisés et contribuent au développement social et économique de la Côte d'Ivoire, (viii) si le cadre institutionnel et organisationnel assure un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficience dans la gestion des ressources du secteur Education/Formation, alors la Côte d'Ivoire disposera de ressources humaines de qualité et productives.											
Résultat	Indicateurs										
	Libellé	Niveau de base	Cible								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat Stratégique Sectoriel : La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives.											
RS1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial (Score de l'indice de développement du jeune enfant)	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80
RS2	Taux d'alphabétisation	45.0 0%	47 %	49 %	51 %	53 %	55 %	57 %	59 %	61 %	65 %

▪ Sous-secteur du Préscolaire

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan Décennal est effective, (ii) si les communautés adhèrent à la politique de mise en place et de fonctionnement des centres communautaires préscolaires et si elles comprennent l'apport de la préscolarisation dans le développement du jeune enfant, (iii) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants ou pour limiter leurs effets, (iv) si les enfants d'âge préscolaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation et (v) si les enfants, et en particulier ceux à besoins spécifiques, bénéficient d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire, alors ceux-ci accéderont à des services d'éducation préscolaire de qualité et auront plus de chance de se maintenir dans le système éducatif jusqu'au moins à la fin du premier cycle secondaire, conformément à la politique de la scolarisation obligatoire.

Effets / Produits	Libellé	Indicateurs										Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCF A)	
		Niveau de base	Cible												
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				2025
Effet 1: Les enfants d'âge préscolaire accèdent à des services d'éducation préscolaire de qualité												▪			
E1.1	Taux brut de préscolarisation	8.2%	10.4%	12.4%	14.3%	16.07%	17.84%	19.61%	21.38%	23.15%	24.92%	Risque : Grèves des enseignants Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> La mobilisation des ressources attendues est effective. Les communautés adhèrent à la politique de mise en place et de fonctionnement des centres communautaires Les communautés comprennent l'apport de la préscolarisation au développement du jeune enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement ONG SNU Bailleurs de Fonds 		
E1.2	Ratio élèves/encadreur qualifié	25	24	24	23	23	22	22	21	21	20				
E1.3	Proportion de structures fournissant des services intégrés d'éducation préscolaires conformes aux normes nationales	70%	71%	72%	73%	74.1%	75.1%	76.1%	77.1%	78.0%	80%				
E1.4	Proportion d'enfants inscrits dans les centres communautaires	1.10%	2.9%	4.7%	6.5%	8.3%	10.1%	11.8%	13.6%	15.4%	19%				
E1.5	Indice de parité entre les sexes dans le préscolaire	1.07	1.06	1.05	1.04	1.039	1.031	1.023	1.016	1.008	1				
Produit 1.1 : Les enfants d'âge préscolaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation															
P1.1.1	Nombre de classes préscolaires fonctionnelles	4,657	4,862	5,069	5,277	5,487	5,698	5,911	6,126	6,343	6,562				
P1.1.2	Disponibilité du programme harmonisé de formation pour l'encadrement de la petite enfance des CAFOP et de l'INFS	NNN	NNN	NNN	NNN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				

P1 .1. 3	Proportion d'enfants des centres communautaires bénéficiant de kits	0 %	0 %	0 %	20 %	25%	30%	35%	40%	45%	50%			
P1 .1. 4	Nombre d'enseignants du préscolaire recrutés	N D	37 5	35 8	34 1	324	306	289	272	255	237			
Produit 1.2 : Les enfants d'âge préscolaire disposent d'un environnement protecteur au niveau scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation préscolaire														
P1 .2. 1	Programme d'éducation parentale est élaboré et mis en œuvre	N O N	N O N	N O N	O U I	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
P1 .2. 3	Proportion d'écoles ayant les commodités requises (électricité, clôture, point d'eau lave-main et latrines séparées fonctionnelles)	27 %	32 %	37 %	42 %	47%	52%	57%	62%	67%	72%			

▪ Sous-secteurs du Primaire et Alphabétisation

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire et à la stratégie des classes passerelles, (iii) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des animateurs d'alphabétisation ou pour limiter leurs effets, (iv) si les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation et s'ils bénéficient d'un environnement scolaire, familiale et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, (v) si les politiques de protections sociale des familles démunies accordent une priorité à l'éducation, (vi) si des mesures sont prises pour l'abolition de tous les frais non légaux supportés par les familles pour l'éducation primaire de leurs enfants, (vii) si les mesures sont prises pour prévenir les risques de violences, conflits, et catastrophes naturelles affectant les élèves, (viii) si les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif disposent d'une offre adéquate d'alphabétisation ou d'éducation non formelle, alors les enfants de 6 à 11 ans accéderont à une éducation de qualité et achèveront le cycle primaire, et les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif accéderont à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité.

Effets/ Produits	Libellé	Indicateurs										Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)	
		Niveau de base	Cible												
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				2025
Effet 2 : Les enfants (filles et garçons) de 6 à 11 ans et les personnes de 10 ans et plus (y compris les femmes) non alphabétisées ou hors du système éducatif, accèdent respectivement à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire et accèdent à des prestations d'alphabétisation ou d'éducation non formelle de qualité												<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grèves des enseignants ✓ Violences, conflits, et catastrophes naturelles ▪ Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mobilisation des ressources attendues est effective ✓ Les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire ✓ Les politiques de protection sociale des familles démunies accordent une priorité à l'éducation Les élèves sont déclarés à l'état civil ✓ Des mesures sont prises pour l'abolition de tous les frais non légaux supportés par les familles pour l'éducation primaire de leurs enfants ✓ Les parents des enfants hors du système éducatif adhèrent à la stratégie des classes passerelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement ▪ ONG ▪ SNU ▪ Bailleurs de Fonds 		
E2.1	Taux brut d'admission au CP1	113.34 %	113%	112%	111%	110%	110%	110%	110%	110%	110%				
E2.2	Taux net d'admission au CP1	69.80 %	70%	70%	71%	71%	71%	72%	72%	72%	73%				
E2.3	Taux d'achèvement du primaire	69.1%	71%	77%	82%	85%	88%	91%	94%	97%	100%				
E2.4	Taux brut de scolarisation	101.3 %	105.8 %	114.6 %	114.7 %	114.8 %	115.0 %	115.1 %	115.2 %	117.0 %	118.7 %				
E2.5	Taux net de scolarisation	87.80 %	88.8 %	89.8 %	90.8 %	91.8 %	92.8 %	93.8 %	94.8 %	95.8 %	96.8 %				
E2.6	Ratio élèves/maître (REM)	43.6	43.3	42.7	42.2	41.7	41.2	40.9	40.6	40.3	40.0				
E2.7	Score global sur 100 des élèves du cours élémentaire en mathématiques et en français	35.6	35.6	40	40	50	50	55	55	60	60				
E.2.8	Nombre d'enfants de 10 à 13 ans hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles	0	8722	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	30000				
E2.9	Proportion des enfants issus des classes passerelles intégrés dans le système éducatif formel	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%				

E2.10	Proportion d'élèves inscrits dans les écoles communautaires	2.3%	1.8%	1.4%	1.2%	1.0%	0.9%	0.7%	0.5%	0.3%	0.2%
E2.11	Nombre d'heures moyen de cours perdus du fait des grèves	43	40	37	34	31	28	25	22	19	16
E2.12	Proportion des élèves sans extrait de naissance	29.6%	28.6%	27.6%	26.6%	25.6%	24.6%	23.6%	22.6%	21.6%	20.0%
E2.13	Proportion des élèves du primaire se sentant en insécurité en milieu scolaire	9.5%	9.1%	8.6%	8.2%	7.7%	7.3%	6.8%	6.4%	5.9%	5.0%
E2.14	Proportion des élèves du primaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants	63.0%	57.2%	51.4%	45.6%	39.8%	34.0%	28.2%	22.4%	16.6%	5.0%
E2.15	Proportion des élèves du primaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants	2.8%	2.5%	2.2%	2.0%	1.7%	1.4%	1.1%	0.8%	0.6%	0.0%
E2.16	Indice de parité entre les sexes au primaire	0.95	0.956	0.961	0.967	0.972	0.978	0.983	0.989	0.994	1
Produit 2.1 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation											
P2.1.1	Nombre de salles de classe fonctionnelles	68,660	72,034	75,408	78,782	79,938	81,297	82,607	83,868	85,080	86,268
P2.1.2	Proportion de salles de classe fonctionnelles	65%	68%	71%	74%	77%	80%	83%	86%	89%	95%
P2.1.3	Nombre d'enseignants recrutés	6,000	7,116	6,102	5,569	5,693	5,760	6,507	6,602	6,778	6,880
P2.1.4	Ratio livre de Français/élève	0.9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P2.1.5	Ratio livre de Mathématiques/élève	0.9	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P2.1.6	Nombre d'écoles islamiques intégrées dans le système formel	427	427	477	477	527	527	577	577	627	627
Produit 2.2 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.											
P2.2.1	Proportion d'écoles disposant d'une cantine fonctionnelle	41%	44%	47%	50%	53%	56%	59%	62%	65%	68%
P2.2.2	Proportion d'écoles ayant les commodités requises (électricité, clôture, point d'eau, lave-main et latrines séparées fonctionnelles)	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%
P2.2.3	Proportion d'écoles disposant d'une salle multimédia	0.95%	1.4%	1.8%	2.2%	2.6%	3.0%	3.4%	3.8%	4.2%	5%
P2.2.4	Proportion d'écoles disposant de mécanisme de résolution des conflits	3%	4%	5%	7%	8%	9%	10%	11%	13%	15%
P2.2.5	Proportion d'élèves du public bénéficiant d'un kit scolaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P2.2.6	Proportion d'écoles disposant de cellule d'alerte précoce	2%	2%	3%	4%	5%	31%	37%	43%	48%	60%

P2.2.7	Proportion d'écoles disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire	0	0	1	2	3								
Produit 2.3 : Les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif disposent d'une offre adéquate d'alphabétisation ou d'éducation non formelle														
P2.3.1	Nombre d'animateurs d'alphabétisation formés à l'exécution des programmes nationaux d'alphabétisation	996	1,130	1,330	1,430	1,530	1,630	1,730	1,830	1,930	2,030			
P2.3.2	Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels	2828	2962	3162	3262	3362	3462	3562	3662	3762	3862			
P2.3.3	Proportion d'IEPP disposant d'au moins un centre d'alphabétisation	90.9%	92%	93%	94%	95%	95%	96%	97%	98%	100%			
P2.3.4	Nombre de classes passerelles ouvertes	335	335	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000			

▪ Sous-secteur du Secondaire 1

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire, (iii) si les élèves du premier cycle du secondaire disposent d'une offre d'éducation adéquate, (iv) s'ils bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, alors les élèves de 12 à 15 ans accéderont à une éducation de qualité et achèveront le cycle 1 du secondaire.

Effets/ Produits	Libellé	Indicateurs										Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)	
		Niveau de base	Cible												
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				2025
Effet 3 : Les élèves de 12 à 15 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le cycle 1 du secondaire												<p>Risque : Grèves des enseignants et des élèves</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire Les élèves se sentent en sécurité dans les collèges La mobilisation des ressources attendues est effective. 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement ONG SNU Bailleurs de Fonds 		
E3.1	Taux de transition CM2-6ème	83 %	84 %	85 %	86 %	86 %	87 %	88 %	89 %	89 %	90 %				
E3.2	Taux d'achèvement du premier cycle secondaire	41.5 %	45 %	48 %	51 %	54 %	58 %	61 %	65 %	68 %	72 %				
E3.3	Proportion de redoublants au premier cycle du secondaire	13 %	13 %	13 %	12 %	11 %	11 %	10 %	8 %	6 %	4 %				
E3.4	Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire	58 %	61 %	64 %	66 %	69 %	72 %	75 %	79 %	82 %	85 %				
E3.5	Taux transversal de survie au collège (taux de rétention)	67 %	68 %	70 %	72 %	74 %	75 %	76 %	77 %	79 %	80 %				
E3.6	Ratio élèves /groupe pédagogique	70	67	66	64	62	60	58	56	54	50				
E3.7	Taux d'utilisation des SDC (Nombre de GP/salle de classe)	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5				
E3.8	Proportion des élèves du secondaire se sentant en insécurité en milieu scolaire	21.0 %	20.5 %	20.0 %	19.5 %	19.0 %	18.5 %	18.0 %	17.5 %	17.0 %	15.0 %				
E3.9	Proportion des élèves du secondaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants	26.0 %	20.2 %	14.4 %	8.6 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %				
E3.10	Proportion des élèves du secondaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants	15.9 %	14.0 %	13.7 %	12.0 %	11.1 %	11.1 %	11.1 %	10.9 %	10.6 %	5.0 %				
E3.11	Indice de parité entre les sexes au premier cycle du secondaire	0.78	0.80	0.83	0.85	0.88	0.90	0.93	0.95	0.98	1.00				
Produit 3.1 : Les élèves du premier cycle du secondaire disposent d'une offre d'éducation adéquate															
P3.1.1	Diffusion de programmes éducatifs intégrant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	NO N	NO N	NO N	OU I										
P3.1.2	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des enseignants de collège	15.6	16.1	16.6	17.1	17.6	18.1	18.5	19.0	19.5	20.0				

P3.1.3	Nombre de salles de classe fonctionnelles	6,8 69	7,4 49	8,0 30	8,6 10	9,1 90	9,7 70	10, 351	10, 931	11, 511	12, 091				
P3.1.4	Proportion de salles de classe fonctionnelles	81 %	82 %	84 %	85 %	87 %	88 %	89 %	91 %	92 %	95 %				
P3.1.5	Proportion d'élèves affectés en 6ème dans les collèges privés	43 %	43 %	43 %	42 %	42 %	42 %	42 %	41 %	41 %	40 %				
P3.1.6	Nombre de professeurs de collèges recrutés	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750				
Produit 3.2 : Les élèves du premier cycle du secondaire bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.															
P3.2.1	Proportion de collèges en zones rurales disposant de cantine	0.0 2%	1%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	10 %				
P3.2.2	Proportion de collèges ayant les commodités requises (électricité, point d'eau, clôture, latrines fonctionnelles)	43. 4%	43. 4%	44. 4%	44. 4%	45. 4%	45. 4%	46. 4%	46. 4%	47. 4%	47. 4%				
P3.2.3	Proportion de collèges publics disposant d'une salle multimédia	28 %	29 %	30 %	31 %	32 %	33 %	34 %	35 %	36 %	37 %				
P3.2.4	Proportion de collèges disposant de mécanismes de résolution des conflits	14 %	16 %	18 %	19 %	21 %	22 %	24 %	25 %	27 %	30 %				

▪ Sous-secteur du Secondaire 2

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les parents sont davantage conscients des effets induits de l'éducation sur le développement personnel, communautaire et national, (iii) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des élèves ou pour limiter leurs effets, (iv) si les élèves du secondaire second cycle disposent d'une offre d'éducation adéquate et bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation, alors les élèves de 16 à 18 ans accèderont à une éducation secondaire générale de qualité.

Effets/ Produits	Indicateurs											Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)	
	Libellé	Niveau de base	Cible												
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				2025
Effet 4 : Les élèves de 16 à 18 ans accèdent à une éducation secondaire générale de qualité															
E4.1	Taux de transition 3ème /2nde générale	47.9 9%	45.7 7%	43.4 4%	41.1 1%	38.8 8%	36.5 5%	34.2 2%	31.9 9%	29.6 6%	25.0 0%				
E4.2	Taux d'achèvement du second cycle général	22.1 0%	22.9 9%	23.7 7%	24.5 5%	25.3 3%	26.1 8%	26.8 6%	27.6 9%	28.4 4%	30.0 0%				
E4.3	Taux transversal de survie au lycée général (taux de rétention)	91 %	91 %	92 %	92 %	93 %	93 %	93 %	94 %	94 %	95.0 0%				
E4.4	Proportion de redoublant au lycée général	39 %	37 %	34 %	32 %	29 %	27 %	25 %	22 %	20 %	15.0 0%				
E4.5	Ratio élèves /groupe pédagogique	50	49.5	49	48.5	48	47.5	47	46.5	46	45				
E4.6	Taux d'utilisation des SDC (Nombre de GP/salle de classe)	1.1	1.19	1.28	1.37	1.46	1.55	1.64	1.73	1.82	2				
E4.7	Proportion d'élèves dans les séries scientifiques C	19.6 0%	20.6 6%	21.7 7%	22.8 8%	23.9 9%	24.9 8%	25.9 9%	26.9 9%	27.9 9%	30.0 0%				
E4.8	Proportion des élèves du secondaire se sentant en insécurité en milieu scolaire	21.0 %	20.5 5%	20.0 0%	19.5 5%	19.0 0%	18.5 5%	18.0 0%	17.5 5%	17.0 0%	15.0 %				
E4.9	Proportion des élèves du secondaire victimes de violences physiques exercées par les enseignants	26.0 %	20.2 2%	14.4 4%	8.6 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %	5.0 %				
E4.10	Proportion des élèves du secondaire victimes de violences sexuelles exercées par les enseignants	15.9 %	14.0 0%	13.7 7%	12.0 0%	11.7 7%	11.4 4%	11.1 2%	10.8 9%	10.5 6%	5.0 %				
E4.11	Indice de parité entre les sexes au second cycle du secondaire	0.71	0.74	0.77	0.81	0.84	0.87	0.90	0.93	0.96	1				
Produit 4.1 : Les élèves du second cycle du secondaire général disposent d'une offre d'éducation adéquate															
P4.1.1	Part des dépenses de fonctionnement consacrée aux intrants pédagogiques	6%	6.3 %	6.6 %	6.9 %	7.2 %	7.5 %	7.8 %	8.1 %	8.4 %	9%				
P4.1.2	Nombre de salles de classe fonctionnelles au lycée général	303 3	309 8	316 3	322 8	329 3	335 8	342 3	348 8	355 3	361 8				
P4.1.3	Proportion de salles de classe fonctionnelles au lycée général	81.3 %	83 %	84 %	85 %	87 %	88 %	90 %	91 %	92 %	95 %				

Risque : Grèves des enseignants et des élèves

Hypothèses :

- Les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire
- Les élèves se sentent en sécurité dans les lycées
- La mobilisation des ressources attendues est effective.

- Gouvernement
- ONG
- SNU
- Bailleurs de Fonds

P4.1.4	Nombre d'heures de service effectif hebdomadaire moyen des professeurs de lycée en responsabilité de classe	13	13.3	13.6	13.9	14.2	14.5	14.8	15.1	15.4	16
P4.1.5	Nombre de professeurs de lycée tenant des classes dans le premier cycle	2730	2646	2562	2478	2394	2310	2226	2142	2058	1890
P4.1.6	Nombre de professeurs de collège tenant des classes dans le second cycle	174	169	163	158	153	148	142	137	132	121
P4.1.7	Nombre de professeurs de lycée recrutés	0	187	187	187	187	187	187	187	187	187
Produit 4.2 : Les élèves du secondaire second cycle bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation.											
P4.2.1	Proportion de lycées de jeunes filles disposant d'internat fonctionnel	62.5%	64%	66%	68%	70%	71%	73%	75%	77%	80%
P4.2.2	Proportion de lycées ayant les commodités requises (électricité, point d'eau, clôture, latrines fonctionnelles)	49.2%	51%	53%	55%	58%	60%	62%	64%	66%	70%
P4.2.3	Proportion de lycées publics disposant d'une salle multimédia	26.2%	29%	31%	33%	36%	38%	40%	43%	45%	50%
P4.2.4	Proportion de lycées disposant de mécanisme de résolution des conflits	14%	16%	18%	19%	21%	22%	24%	25%	27%	30%

▪ Sous-secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan Décennal est effective, (ii) si les personnes de plus de 12 ans disposent d'une offre de formation adéquate en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle, (iii) si les mesures adéquates sont prises en faveur de l'insertion professionnelle des formés de l'ETFP, (iv) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants et des élèves ou pour limiter leurs effets, **alors** les personnes de plus de 12 ans accéderont à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité.

Effets/Produits	Indicateurs											Risques/Hypothèses	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)	
	Libellé	Niveau de base	Cible												
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Effet 5 : Les personnes de plus de 12 ans accèdent à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité.	E 5.1 : Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants	438	499	557	613	668	702	735	767	798	828	<p>Risque : Grèves des enseignants et des élèves</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parents d'élèves adhèrent à la politique de l'école obligatoire ▪ La mobilisation des ressources attendues est effective. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement ▪ ONG ▪ SNU ▪ Bailleurs de Fonds ▪ 		
	E 5.2 : Taux de transition du premier cycle secondaire général à l'ET	10%	10%	10%	9%	9%	9%	9%	9%	8%	8%				8%
	E 5.3 : Ratio apprenants / encadreur	138	145	152	159	165	172	179	186	193	200				
	E 5.4 : Ratio apprenants/Enseignants en responsabilité de classe	11	12	14	15	17	18	20	21	23	24				
	E 5.5 : Nombre d'heures de cours perdu du fait des grèves	3,332	2916	2499	2083	1666	1499	1333	1166	1000	833				
	E 5.6 : Taux d'insertion des formés	61.54% (2013)	62%	63%	64%	66%	66%	67%	68%	69%	70%				
	E 5.7 : Proportion de filles dans les filières industrielles	18%	21%	24%	27%	30%	32%	35%	37%	39%	42%				
	E 5.8 : Part du budget de l'ETFP dans le budget du secteur Éducation/Formation	4%	4%	4%	4%	5%	5%	6%	6%	7%	7%				

	E 5.9 : Taux de survie	<i>Ens. Technique</i>	56%	57%	58%	59%	60%	61%	62%	63%	64%	65%	
	E 5.10 : Taux de réussite aux examens de l'ETFP	<i>Ens. Technique</i>	49%	50%	51%	52%	54%	55%	56%	57%	58%	60%	
		<i>F. Professionnelle</i>	74%	75%	75%	76%	77%	78%	79%	80%	81%	82%	
	E 5.11 : Taux d'absorption du budget d'investissement		3%	5%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	
Produit 5.1 : Les personnes de plus de 12 ans disposent d'une offre adéquate en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle	P 5.1.1 : Proportion des enseignants ayant bénéficiés d'une mise en immersion		1.40%	3%	4%	6%	7%	8%	10%	11%	13%	15%	
	P 5.1.2 : Proportion de filières dont le curricula a été révisé en réponse aux besoins de l'économie		21%	26%	31%	37%	42%	52%	63%	68%	73%	100%	
	P 5.1.3 : Proportion d'établissements privés offrant des formations industrielles		32%	34%	36%	39%	41%	43%	45%	48%	50%	52%	
	P 5.1.4 : Proportion du personnel des établissements privés ayant bénéficié d'une formation pédagogique		9.60%	12.20%	14.80%	17.40%	20%	31.00%	42.00%	53.00%	64.00%	75%	
	P5.1.5 : Nombre d'apprenants en formation par alternance		455	655	944	1360	1960	2823	4068	5860	8442	12162	
	Produit 5.2 : Les établissements disposent d'un environnement favorable à l'apprentissage		P5.2.1 : Proportion d'établissements publics disposant d'un internat fonctionnel		19%	22%	25%	29%	34%	39%	45%	52%	61%

Sous-secteur de l'Enseignement Supérieur

<p>Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les étudiants disposent d'une offre de formation adéquate et diversifiée prenant en compte les évolutions scientifiques et technologiques, (iii) si les étudiants bénéficient d'appui pour la demande de services d'enseignement supérieur, (iv) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants ou limiter leurs effets d'une part, et renforcer l'esprit civique et moral des étudiants d'autre part, (v) si les programmes d'enseignement et les orientations scolaires des étudiants s'adaptent aux besoins de développement économique et social du pays, alors les étudiants accéderont à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle.</p>														
Effets/Produits	Libellé	Niveau de base	Indicateurs									Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)
			Cible											
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
<p>EFFET 6:</p> <p>Les étudiants accèdent à un enseignement supérieur de qualité qui assure leur insertion professionnelle</p>	<p>E6.1 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.</p>	851	831	811	791	771	771	771	771	771	771	<p>Risque : Grèves des enseignants et des étudiants</p> <p>Hypothèses : La mobilisation des ressources attendues est effective L'esprit civique et moral des étudiants est renforcé</p>	<p>Gouvernement ONG SNU Bailleurs de Fonds</p>	
	<p>E6.2 Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques.</p>	36,6%	39,57%	42,78%	46,25%	50%	52,69%	55,53%	58,52%	61,68	65%			
	<p>E6.3 Proportion de filles parmi les étudiants des filières scientifiques.</p>	25,62%	27,6%	29,72%	32,02%	34,49%	37,15%	40,01%	43,09%	46,41%	50%			
<p>Produit 6.1</p> <p>Les étudiants disposent d'une offre de formation adéquate</p>	<p>P6.1.1 Proportion de régions disposant d'au moins un établissement d'enseignement supérieur.</p>	16.13%	19.35%	19.35%	19.35%	25.81%	25.81%	25.81%	25.81%	25.81%	45.16%	<p>Risque : Grèves des enseignants et des étudiants</p> <p>Hypothèses : La mobilisation des ressources attendues est effective L'esprit civique et moral des étudiants est renforcé</p>	<p>Gouvernement ONG SNU Bailleurs de Fonds</p>	
	<p>P6.1.2 Nombre de salles de TD fonctionnelles.</p>	351	351	361	361	381	381	381	401	401	401			
	<p>P6.1.3 Nombre d'amphithéâtres fonctionnels.</p>	82	82	85	85	91	91	91	97	97	97			

	P6.1.4 Nombre d'enseignants-chercheurs recrutés.	335	370	410	450	490	500	500	500	500	500			
	P6.1.5 Proportion d'enseignants-chercheurs des filières scientifiques parmi les recrutés.	38 %	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%			
Produit 6.2 Les étudiants bénéficient d'appui pour la demande de services d'enseignement supérieur.	P6.2.1 Nombre d'étudiants ayant obtenu une bourse ou un secours financier.	17223	19000	19000	19000	19000	20000	20000	20000	20000	20000			
	P6.2.2 Nombre de lits disponibles dans les résidences universitaires.	8111	8611	9000	13000	17000	17000	17000	20000	20000	20000			
	P6.2.3 Nombre moyen annuel de repas servis par étudiant des universités publiques par les restaurants universitaires publics.	56	77	99	120	142	163	184	206	227	270			

▪ Sous-secteur de la Recherche Scientifique

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du Plan décennal est effective, (ii) si les structures de Recherche Scientifique disposent de capacités techniques en matière d'offres de recherche, (iii) si des mesures sont prises pour éviter les grèves des enseignants-chercheurs, (iv) si les résultats des recherches sont vulgarisés, (v) si les structures de recherche scientifique bénéficient de ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé, alors les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique seront valorisés et contribueront au développement social et économique de la Côte d'Ivoire.															
Effets/Produits	Libellé	Indicateurs										Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)	
		Niveau de base	Cible												
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Effet 7 : Les résultats de la recherche et de l'innovation technologique sont valorisés et contribuent au développement social et économique de la Côte d'Ivoire.	E.7.1 Part des dépenses liées à la recherche dans le	0,35 % (En 2015)	0,50 %	0,65 %	0,75 %	1,00 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %				
Produit 7.1 : Les structures de recherche scientifique disposent de capacités techniques en matière d'offres de recherche	P7.1.1 Nombre d'écoles doctorales fonctionnelles.	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	Risque : Grèves des enseignants-chercheurs Hypothèses : Les résultats de la recherche sont vulgarisés La mobilisation des ressources attendues est effective.	Gouvernement ONG SNU Bailleurs de Fonds		
	P7.1.2 Nombre d'unités de recherche industrielle fonctionnelle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
	P7.1.3 Proportion de programmes nationaux de recherche mis en œuvre.	0%	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%				

	P7.1.4 Proportion de contrats de performance liant l'État aux structures de recherche mis en œuvre.	0%	0%	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%			
	P7.1.5 Nombre d'unités de Production Agropastorale fonctionnelles	0	1	1	1	2	2	2	2	2	2			
	P7.1.6 Politique d'assurance qualité des institutions de recherche scientifique élaboré et mise en œuvre	Non	Non	Oui										
Produit 7.2 : Les structures de recherche scientifique bénéficient ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé.	P7.2.1 Fond d'Appui à la Recherche et à l'Innovation fonctionnel.	NON	OUI											
	P7.2.2 Part du budget du ministère en charge de l'enseignement supérieur consacrée à la recherche scientifique.	2.60% (2014)	2.61%	2.62%	2.63%	2.64%	2.65%	2.66%	2.67%	2.68%	2.70%			

▪ Cadre Institutionnel et Organisationnel, Système de Planification et de Suivi-Évaluation

Théorie du Changement : (i) Si la mobilisation des ressources attendues dans le cadre du plan décennal est effective, (ii) si les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du secteur éducation-formation sont mises en œuvre, (iii) si le système de planification et de suivi-évaluation assure un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal, **alors** le cadre institutionnel et organisationnel assurera un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutiendra la qualité et l'efficacité interne et externe du secteur de l'éducation et de la formation.

Effets/Produits	Indicateurs											Hypothèses/Risques	Partenaires	Ressources (Millions FCFA)
	Libellé	Niveau de base	Cible											
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Effet 8 : Le cadre institutionnel et organisationnel assure un système de gouvernance, de gestion, de planification et de suivi-évaluation qui soutient la qualité des services, l'efficacité interne et externe des interventions et l'efficacité dans la gestion des ressources.	E8.1. Loi de 1995 relative à l'enseignement est révisée.	NON	NON	NON	OUI	Risque : Grèves des enseignants-chercheurs Hypothèses : La mobilisation des ressources attendues est effective.	Gvt : ONG : SNU : Bailleurs :							
	E8.2. Commission nationale interministérielle d'orientation et de gestion des flux fonctionnelle	NON	NON	NON	OUI									
	E8.3. Cellule intersectorielle d'alphabétisation fonctionnelle	NON	NON	NON	OUI									
	E8.4. Loi portant orientation et programmation de la recherche adoptée et mise en œuvre.	NON	NON	NON	OUI									
	E8.5. Proportion cibles d'indicateurs prioritaires du Plan Décennal atteintes	0%	70%	75%	85%	95%	100%	100%	100%	100%	100%			
Produit 8.1 : Les réformes qui assurent la	P8.1.1. Stratégie nationale de développement du	NON	NON	NON	OUI									

	P8.1.9. Décret portant sur les procédures et mécanismes d'orientation à l'enseignement supérieur révisé et appliqué	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
	P8.1.10. Décret et les arrêtés subséquents relatifs aux primes des enseignants chercheurs mis en œuvre dans les délais requis	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
	P8.1.11. Décret portant organisation des centres de recherches pris et mis en œuvre.	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
	P8.1.12. Comité interministériel de Coordination du secteur éducation/formation fonctionnel	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Produit 8.2 : Le système de planification et de suivi-évaluation assure un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal	P8.2.1. Base de données de suivi en ligne du plan décennal fonctionnelle	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
	P8.2.2. Indicateurs du Plan Décennal intégrés dans les systèmes d'information sectoriels	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI			
	P8.2.3. Proportion des recommandations des réunions de suivi, des visites programmatiques, des missions d'assurance qualité des données, des revues et des évaluations mises en œuvre	0%	50%	75%	85%	90%	95%	100%	100%	100%	100%			

	P8.2.4. Proportion des évaluations et études prioritaires réalisées	0%	50%	75%	85%	90%	95%	100%	100%	100%	100%			
	P8.2.5. Nombre de publications (rapports annuels, rapports d'évaluation, rapports d'études, documents de bonnes pratiques) élaborées et diffusées	0	2	3	3	3	3	3	3	3	3			
	P8.2.6. Nombre de cadres nationaux formés en Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	0	10	25	25	25	25	25	25	25	25			

Annexes 2 : Récapitulatif des indicateurs non générés actuellement par le système statistique (national et sectoriel)

Sous-secteur		Type de résultats	#	indicateurs
1	Résultat stratégique sectoriel		1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial
			2	Proportion d'enfants de 16 ans qui achèvent la scolarisation obligatoire
			3	Taux global d'insertion des sortants
2	Préscolaire	Produits	1	Proportion d'écoles préscolaires bénéficiant des services intégrés de santé, de nutrition et de protection
			2	Proportion d'écoles préscolaires disposant des commodités requises (électricité, clôture, point d'eau, lave-main et latrines séparées fonctionnelles)
3	Primaire et Alphabétisation	Effets	1	Effet 2 : Les enfants de 6 à 11 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le cycle primaire
			2	Score global sur 100 des élèves en fin de cycle primaire en mathématiques et en français ⁴³
			3	Proportion d'élèves parcourant plus de 3km pour se rendre à l'école
			4	Proportion de grèves des enseignants du primaire désamorçées
		Produits	1	Produit 2.1 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'une offre adéquate en matière d'éducation
			2	Part des dépenses de fonctionnement consacrée aux intrants pédagogiques du primaire
			3	Proportion des écoles ayant au moins un enseignant formé à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques
			4	Proportion d'écoles équipées/ aménagées pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques
Produits	4	Produit 2.2 : Les enfants en âge d'aller au primaire disposent d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation		
	5	Proportion d'écoles disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire		
Produits	7	Produit 2.3 : Les personnes de 10 ans et plus non alphabétisées ou hors du système éducatif disposent d'une offre adéquate d'alphabetisation ou d'éducation non formelle		
	8	Proportion de filles bénéficiant de rations sèches		
4	Secondaire 1	Effets	1	Effet 3 : Les élèves de 12 à 15 ans accèdent à une éducation de qualité et achèvent le premier cycle du secondaire général
			1	Taux Net de Scolarisation au premier cycle du secondaire
		Produits	1	Produit 3.1 : Les élèves du premier cycle du secondaire disposent d'une offre d'éducation adéquate
			2	Part des dépenses de fonctionnement consacrée aux intrants pédagogiques du secondaire 1
			3	Proportion de collèges de proximité fonctionnels
			3	Proportion d'enseignants formés aux contenus des programmes révisés ⁴⁴
4	Produit 3.2 : Les élèves du premier cycle du secondaire bénéficient d'un environnement scolaire, familial et communautaire favorable à la demande de services d'éducation			
4	Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'une visite médicale en cours d'année scolaire			
5	Proportion de collègues disposant de commodités adaptées à la situation des élèves à besoins spécifiques			
6	Proportion d'écoles disposant de mécanisme de lutte contre les violences en milieu scolaire			
5	Secondaire 2	Produits	1	Produit 4.1 : Les élèves du second cycle du secondaire général disposent d'une offre d'éducation adéquate
			1	Proportion de salles spécialisées disposant d'équipements conformes aux normes
			2	Proportion de lycées disposant de mécanisme de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire
			3	Proportion de lycées disposant de commodités adaptées à la situation des élèves à besoins spécifiques
			4	Proportion de lycées ayant au moins un enseignant formé à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques
5	Part de l'enveloppe budgétaire des bourses octroyées aux élèves des séries scientifiques			

⁴³ Indicateur ODD (4.1.1)

⁴⁴ Indicateur ODD (4.c.1)

			6	Part des bourses octroyées aux filles dans l'enveloppe allouée aux séries scientifiques
			7	Part de l'enveloppe des bourses octroyées aux élèves issus des milieux défavorisés et de familles démunies
6	Enseignement Technique et Professionnelle	Effets	1	Part du budget de l'ETFP émanant des ressources additionnelles
			2	Proportion de la population active ayant fait l'enseignement technique et la formation professionnelle
			3	Indice de parité entre les sexes dans l'ETFP
			4	Nombre d'apprenants par poste de travail
	Produits	Produit 5.1 : Les personnes de plus de 12 ans disposent d'une offre adéquate en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle	1	Nombre de salles de classes fonctionnelles dans les établissements publics
			2	Proportion des circonscriptions administratives disposant d'une structure de formation en ETPF (Hors Abidjan)
			3	Proportion d'enseignants dispensant leurs enseignements conformément aux normes en vigueur
			4	Proportion des apprenants en fin de cycle ayant bénéficié d'un stage conformément aux normes en vigueur
			5	Proportion de salles spécialisées ou ateliers disposants d'équipements conformes aux normes
			6	Proportion des établissements de l'ETFP ayant enregistré au moins une rupture de stock de matières d'œuvre pendant l'année scolaire.
			7	Proportion d'établissements de l'ETFP assurant une maintenance des équipements conformément aux normes en vigueur.
			8	Nombre de classe passerelles préparatoires disponibles
			9	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un apprentissage amélioré
			10	Proportion d'enseignants du privé qui disposent d'une autorisation d'enseigner
			11	Proportion d'établissements privés aux normes
Produits	Produit 5.2 : Les établissements disposent d'un environnement favorable à l'apprentissage des métiers	12	Proportion de filles parmi les boursiers des filières industrielles	
		13	Proportion d'établissements ayant les commodités et équipements requis (point d'eau, clôture, latrines fonctionnelles, trousse médicales d'urgence, système de sécurité et d'alarme fonctionnel, source d'énergie stable et régulière)	
		14	Proportion d'établissements disposant d'une salle multimédia	
		15	Proportion d'établissements disposant de mécanismes de résolution des conflits et de lutte contre les violences	
7	Enseignement Supérieur	Effets	1	Taux d'accès à l'enseignement supérieur.
			2	Proportion de personnes de 20-29 ans ayant atteint au moins la troisième année universitaire.
			3	Taux de poursuite.
			4	Taux de promotion.
			5	Taux d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur
			6	Proportion des nouveaux inscrits dans les filières prioritaires.
			7	Nombre d'heures de cours perdues du fait des grèves.
			8	Ratio Étudiants/Enseignants-Chercheurs
			9	Ratio Étudiants/salles de TD
			10	Ratio Étudiants/salles de TP dans les filières scientifiques
			11	Indice de parité entre les sexes au supérieur
			12	Proportion de la population de 18-65 ans ayant fait l'enseignement supérieur.
	Produits	Produit 6.1 : Les étudiants disposent d'une offre de formation adéquate et diversifiée prenant en compte les évolutions économiques, scientifiques et technologiques.	1	Proportion de salles de TP disposant d'équipements conformes aux normes.
			2	Ratio heures complémentaires/heures dues.
			3	Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année en cours
			4	Proportion d'enseignants des différents ordres d'enseignements formés à la recherche scientifique et à l'innovation technologique.
		Produit 6.2 : Les étudiants bénéficient d'appui pour la demande de services d'enseignement supérieur.	5	Proportion d'étudiants à besoins spécifiques bénéficiant de lits en résidences universitaires.
			6	Proportion des filles inscrites dans les filières scientifiques bénéficiaires de lits en résidences universitaires.
			7	Proportion d'étudiants titulaires du master dans les filières scientifiques bénéficiant de bourses pour une formation doctorale.
			8	La part des bourses accordées aux étudiants présentant des besoins spécifiques.
Produits		9	Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année en cours	
		10	Part des bourses accordées aux étudiants des filières scientifiques.	

8	Recherche Scientifique	Effets	Effet 7 : Les résultats de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique sont valorisés et contribuent au développement social et économique de la Cote d'Ivoire.	1	Proportion de résultats de recherche brevetés.
				2	Proportion de résultats de recherche valorisés.
				3	Nombre de partenariats signés dans le cadre du transfert de technologies.
				4	Part du budget affectée à la recherche médicale et pharmaceutique
				5	Part du budget de l'État octroyée à la recherche et le développement.
				6	Nombre d'enseignants-chercheurs promus au CAMES
				7	La part du secteur privé dans le financement de la recherche.
	Recherche Scientifique	Produits	Produit 7.1 : Les structures de recherche scientifique disposent de capacités techniques en matière d'offres de recherche	1	Proportion de structures de recherche fonctionnelles.
				2	Proportion de chercheurs ayant bénéficié de renforcement de capacités en matière de recherche et d'innovation technologique.
				3	Nombre de Centres et Instituts de recherche scientifique et d'innovation technologique accrédités
				4	Nombre d'incubateurs de start-up en matière d'innovation technologique mis en place.
		Produits	Produit 7.2 : Les structures de recherche scientifique bénéficient ressources financières adéquates et développent des partenariats avec le secteur privé	6	Nombre de partenariats signés avec le secteur privé
	9	Cadre Institutionnel et Organisationnel, Système de Planification et de Suivi-Évaluation	Produits	Produit 8.1 : Les réformes qui assurent la gouvernance et la gestion adéquate du secteur éducation/formation sont mises en œuvre.	1
2					Proportion d'établissements du premier cycle du secondaire dont la gouvernance est conforme aux normes en vigueur
3					Proportion d'établissements de l'ETFP dont la gouvernance est conforme aux normes en vigueur
4					Niveau de mise en œuvre des recommandations de la commission paritaire enseignement supérieur et le secteur privé.
5					Proportion d'établissements du supérieur dont la gouvernance est conforme aux normes en vigueur.

**Le Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle**

Kandia CAMARA

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Prof Ramata LY-BAKAYOKO

Le Ministre du Plan et du Développement

Niale KABA

**Le Ministre du Budget et du Portefeuille de
l'Etat**

Abdourahmane CISSE

Le Ministre de l'Economie et de Finances

Adama KONE

**Le Ministre de la Fonction Publique et de
la Modernisation de l'Administration**

Pascal K. ABINAN

**Le Ministre de la Femme, de la Protection
de l'Enfant et de la Solidarité**

Mariatou KONE